

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES DE GESTION**



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de master en Science de Gestion

Spécialité : Management Bancaire

Thème

La gestion des risques des crédits
d'investissements.
Cas BDL de Tizi-Ouzou.

Présenté par :

- Melle OULD LAMARA Feriel.
- Melle BENALI Juba.

• **Dirigé par :** ABIDI Mohamed

Devant le jury composé de :

- | | | |
|--------------------------------------|------|--------|
| • Président : ACHIR Mohammed. | MCB. | UMMTO. |
| • Examineur : GUEDDACHE Lyes. | MCA. | UMMTO. |
| • Rapporteur : ABIDI Mohamed. | MCB. | UMMTO. |

Promotion : 2021/2022

REMERCIEMENT

Nous remercions le bon Dieu de nous avoir guidés dans le choix de notre étude, mais aussi par la volonté et la patience dont on a pu faire preuve par sa grâce.

Ce travail n'aurait pas aboutir à des résultats satisfaisants sans le soutien les encouragements et la contribution de plusieurs personnes que nous remercions.

*Nous tenons particulièrement à exprimer notre profonde gratitude envers notre encadreur Monsieur **ABIDI MOHAMED**, qui à travers sa disponibilité ses nombreux conseils et orientations prodiguer tout au long de la réalisation de ce travail de recherche, pour le suivi efficace de nos avancements.*

*Un chaleureux merci au chef d'agence de la Banque de Développement Local **Mr AMOUCHAS IDIR** et sa merveilleuse équipe pour nous avoir accueillir.*

Nos remerciements s'adressent à nos parents pour les innombrables sacrifices auxquels ils ont consentis afin que nous ayons une formation digne de ce nom.

Nous remercions les membres du jury qui ont eu l'amabilité d'accepter d'évaluer notre travail.

Nous remercions également tous ceux qui ont apporté leur aide de près ou de loin et tous mes amis qui en contribuer à la réalisation de ce mémoire.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à

Mon père, qui peut être fier et trouver ici le résultat de longues années de sacrifices et de privations pour m'aider à avancer dans la vie. Puisse Dieu faire en sorte que ce travail porte son fruit. Merci pour les valeurs nobles, l'éducation et le soutien permanent venu de toi.

Ma mère, qui a œuvrée pour ma réussite, de par son amour, son soutien, tous les sacrifices consentis et ses précieuses conseils, pour toute son assistance et sa présence dans ma vie, reçois à travers ce travail aussi modeste soit-il, l'expression de mes sentiments et de mon éternelle gratitude.

A mes très chères frères : Nadir et Amayasse.

Je dédie ce travail aussi à ma famille, mes grands-parents, mes cousins, cousines, oncles, tantes à mes meilleurs ami(e)s sans les citer

Et à tous ceux qui me sont chers.

Feriel

DEDICACES

*Je dédie ce modeste travail à tous ceux qui me sont chères,
en particulier :*

-mes très chers parents ;

➤ *A Mon père : qui m'a soutenu et encouragé durant ces
années d'études.*

➤ *A ma mère ; Souviens-toi seulement du bien que je t'ai
voulu. - Ta mort inattendue et rapide laisse un grand
vide parmi tous ceux qui t'ont aimé. - L'amour de la
famille, la joie du travail, le culte de l'honnêteté étaient
des réalités lumineuses de sa vie. - Son exemple rend sa
mémoire plus chère et vénérée*

*A mon chère frère tous les moments d'enfance passés avec
toi mon frère, en gage de ma profonde estime pour l'aide que
tu m'as apporté. Tu m'as soutenu, réconforté et encouragé.
Puissent nos liens fraternels se consolider et se pérenniser
encore plus.*

*-A Ma Chère Sœurs SARAH qui m'a soutenu et encouragé
durant ces années d'études. Qu'elle trouve ici le témoignage
de ma profonde.*

-A toute la famille ; BEN ALI

JUBA

Liste des abréviations

Liste des abréviations

BDL: Banque de Développement Local:

PE : Petite entreprise

ME : Moyennes entreprise

GE : Grandes entreprise

BFR: Besoin en Fonds de Roulement

CA: Chiffre d'Affaires

Q.V : Quantité vendus

MATIF : Marché a terme des instruments financière

BN : Bénéfice net

CAHT: Chiffre d'Affaires Hors Taxe

DGE: Direction des Groupes d'exploitation:

DCT: Dettes à Court Terme

IBS: Impôt sur le Bénéfice des Sociétés :

IRG: Impôts sur le Revenu Global:

VAN : Valeur actuelle nette

IP : L'indice profitable

DR : Délai récupération

I : Investissement

BIA : Basic indicateur approche

NFR: Nantissement en Fonds de Commerce;

SARL: Société à Responsabilité Limitée;

SCF: Système Comptable Financier;

TVA: Taxe sur la Valeur Ajouté:

TAP: Taxe sur l'Activité Professionnelle

Liste des abréviations

TCR: Tableau des Comptes de Résultats

VA: Valeur Ajoutée.

ACE: Actif circulant d'exploitation

ACHE: Actif circulant hors exploitation

BC: Banque Centrale

BDC: Bons de caisse

CAF: Capacité d'autonomie financière

CDS: Crédit Default Swaps

DAB: Distributeurs automatique de billet

GAB: Guichet automatique de billet

DAT: Dépôt à terme

DCT: Dette à court terme

DLMT: Dette à long et moyen terme

EBE: Excédent brut d'exploitation,

ETI: Entreprises de taille intermédiaire

FGAR: le fonds de garantie

FR: Le fonds de roulement

PCE: Passif circulant d'exploitation

PCHE: Passif circulant hors exploitation

PEL: Prêt épargne logement

PME: Petites et moyennes entreprises

REG: Le ratio d'endettement général

RLG: Ratio de liquidité générale

Liste des tableaux et Figures

Liste des tableaux et Figures

❖ Liste des Tableaux

Tableau 01 : Pondération des engagements du bilan.....	53
Tableau 02 : Pondération des éléments du hors bilan.....	53
Tableau 03 : La chronologie des travaux du Bâle 1 (1988-1999)	54
Tableau 04 : Les caractéristiques du Bâle II.....	56
Tableau 05 : La pondération des risques sous Bâle II.....	57
Tableau 06 : Les coefficients du risque opérationnel.....	59
Tableau 07 : Calcul de DRS	88
Tableau 08 : Calcul de CAF.....	90

❖ Liste des figures

Figure 01 : Illustration de la définition de la banque.....	13
Figure 02 : Organigramme de la banque nationale	22
Figure 03 : Organigramme de la Direction générale de la BDL.....	80
Figure 04 : organigramme de la direction régionale d'exploitation (DRE)	81
Figure 05 : Organigramme de l'agence.....	82
Figure N°06 : Suivi du dossier (utilisation du crédit)	84

Sommaire

Sommaire

Introduction générale..... 01

Chapitre I : l'entreprise et le financement bancaire.

Introduction..... 03

Section 01 : La notion de l'entreprise..... 04

Section 02 : La notion de base sur les banques..... 09

Section 03 : Les déterminants de la relation banque –Entreprise..... 23

Conclusion. 28

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

Introduction..... 29

Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires..... 30

Section 02 : Généralités sur l'investissement..... 35

Section 03 : Les types de financement bancaire 41

Conclusion..... 44

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Introduction : 45

Section 01 : Les risques liés à l'octroi du crédit 46

Section 02 : La réglementation prudentielle..... 50

Section 03 : La gestion des risques et garanties bancaire..... 65

Conclusion..... 70

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Introduction 71

Section 01 : Description et historique de la banque BDL..... 73

Sommaire

Section 03 : Etude d'une opération de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL.....	85
Conclusion.....	92
<i>Conclusion générale.</i>	93
<i>Bibliographie.</i>	

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale :

Le crédit bancaire est l'un des moyens le plus important pour le financement de l'économie. Il joue un grand rôle dans le développement de l'activité économique en suivant le particulier et les entreprises.

Les établissements de crédits assurent ainsi la stabilité et la croissance économique du financement tout ou partie les investissements des acteurs économiques qui sont en général soumis aux risques.

En effet, le risque touche toutes les activités de l'économie, ces risques couvrent essentiellement des risque de crédit aussi appelle risque de contrepartie. Le risque de crédit peut aussi être défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance de la contrepartie on appelle aussi parfois risque de signature.

Le risque de crédit a donné un poids important au sien des banques, aussi sa gestion est aujourd'hui un phénomène majeur dans la sphère bancaire. Le but qui est recherché au niveau des risques n'est pas d'enter le risque nais de la mesurer et de l'évaluer pour arriver à ce qu'il soit minimiser grâce à des outils de gestion qui peuvent varies d'une banque à une autre (la scoring, la notation...).

L'étude du risque ne peut être dissociée de la réglementation bancaire qui a faire but d'imposer aux banquiers un comportement de prudence car le métier bancaire est le métier économique le plus risqué, car la banque travaille avec l'argent qui ne leur appartient pas et qui prouvent de la collecte des dépôts et qui est une dette qu'elle doit rembourser avec taux d'intérêt.

Le banquier prend donc des risques nous se couvrent d'un certain nombre de garanties comme l'hypothèque et c'est dans ce cadre que la réglementation prudentielle joue rôle important dans la promotion de la solidité du système bancaire.

Est donc cette optique qui s'assurent les travaux du comité de Bale,(Bâle I, Bâle II , Bâle III) et qui s'intéressant principalement à la gestion des risques et assurer aussi la solvabilité des banques.

*La problématique que nous posant dans ce travail de recherche, re pose sur la question principale suivante : « quel sont les moyens de gestion des risque de crédits d'investissement au niveau d'une banque »?

Introduction générale

Il s'agit donc d'analyser le processus d'octroi de crédit ainsi que les outils qui sont utilisés dans la gestion des risques de crédit bancaire. Pour appréhender cette problématique deux sous-questions s'imposent :

- ❖ Quel sont les différents types de risque de crédit bancaire ?
- ❖ Quel sont les moyens et les instruments utilisés sur la gestion du risque de crédit d'investissement ?

Objet de l'étude :

L'objet de cette étude est d'identifier et analyser la gestion du risque de crédit d'investissement et de présenter la banque sur son activité, ses produits et son environnement et se pencher sur les risques des crédits d'investissement.

Plan de travail :

Pour parvenir à notre objectif, nous avons réparti notre travail en (04) chapitres.

- ❖ Le premier chapitre, portera sur quelques notions de base sur l'entreprise et le financement bancaire.
- ❖ Le deuxième chapitre, quant à lui traitera sur le cadre théorique sur les crédits bancaires et l'investissement et différents types de financement bancaire.
- ❖ Le troisième chapitre, traitera sur les techniques de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle.
- ❖ Le quatrième chapitre, portera sur le traitement d'étude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sein de la banque BDL.

Chapitre I :

L'entreprise et le financement bancaire

Introduction

Le développement économique nécessite l'évolution de ses agents en particulier l'entreprise qui est une structure productive qui crée des biens et services marchands et qui a comme mission de satisfaire les besoins des consommateurs.

L'évolution des celles-ci et le changement des désirs obligent l'entreprise à modifier rapidement les produit et les services qu'elle offre.

L'entreprise considérée comme étant une organisation qui interagit avec son environnement qui a connu de récentes modifications qui rendent l'entreprise plus incertaine, plus complexe sous le double effet de l'instabilité des marches et de la plus forte pression de la concurrence.

Pour que l'entreprise réponde à l'instabilité de l'environnement et les désirs des consommateurs elle a besoin de faire face à l'investissement qui constitue le facteur clé de la survie et de la croissance de l'entreprise.

L'investissement est une priorité fondamentale à toute économie pour la simple raison qu'il est créateur des richesses et d'emploi, il est aussi une nécessité pour l'entreprise qui désire conserver ou améliorer son potentiel économique.

La décision d'investir est né de la nécessité ou de l'intérêt à améliorer le prudentiel de l'entreprise. Les causes de ce dernier sont multiples car il peut s'agir de la création d'une activité nouvelle, de remplacer un équipement défectueux ou même d'augmenter la capacité de production et de répondre aussi à l'augmentation de la demande.

La décision d'investissement est la décision la plus importante que pourrait prendre un opérateur économique ; c'est une décision irréversible car elle engage l'opérateur sur une Large période. Elle ne peut cependant envisager n'importe quel investissement nécessite un financement adéquat.

L'entreprise a besoin de fonds importants pour pouvoir suivre l'évolution technique et faire face à la concurrence industrielle, commerciale, et réaliser un équilibre financier. Pour financer ses investissement l'entreprise peut faire appel aux différents sources de financement à savoir propres moyens, ou par le marché financier, ou bien les institutions financiers tel que la banque.

A partir de ce travail nous nous intéressons essentiellement à l'investissement et ses différents modalités de financement qui peut être interne assuré par l'entreprise elle-même ou externe assuré par la banque dans le cadre de crédit elle doit apprécier à la fois la situation générale et la situation financières de l'entreprise, comme on étudiera les risques que les

banquier peut avoir malgré ses études spécifiques de l'état d'entreprise et les différentes précautions qu'il doit saisir pour limiter ces risques et enfin on désigne les garanties et les conditions exigées au entreprises.

Section 01 : La notion de l'entreprise

L'entreprise apparait comme le cœur de l'économie, c'est elle qui crée des biens et services destinés à la satisfaction des besoins des consommateurs ou d'elle-même.

L'entreprise est confrontée à un environnement riche par sa diversité, mais aussi turbulent et menaçant la complexité des relations qu'elle entretien avec son environnement et la diversité de ses fonction font qu'il est difficile d'en donner une définition exhaustive à - l'entreprise.

1-1 /Définition de l'entreprise

1-1-1/Selon BERNARD MARTORY :

« L'entreprise est une cellule de production intégrée dans une organisation social, elle combine des facteurs en vue de réaliser une production de qu'elle vendra sur le marché des biens et services, en outre pour survivre, elle doit créer un surplus qui servira à rémunérer le propriétaire et a financier sa croissance. »¹

1-1-2/Selon L'aspect MACRO-ECONOMIQUE :

« L'entreprise est considérée comme un agent économique dont la fonction principale est la production de richesse, c'est une cellule de production d'un organisme plus vaste, comme l'entreprise peut être définie comme un lieu de création et de distribution de richesses en vue de la satisfaction des besoins. »²

1-1-3/Selon la nature :

« L'entreprise regroupe un certain nombre de facteur économique (travail, capital, énergie, information), les agence et les utilisé en vue de produire des biens et des services, cette production doit être vendue sur un marché .en échange des biens et services produits, l'entreprise se procure de la monnaie qui lui permettra d'acquérir de nouveaux facteurs de production à fin de survivre et se développer ». ³

¹ BERNARD MARTORY ,edition, Fernando nathan,1981,P8

² J.M.ALLRIACEDITIONS TECHNIQUES ,1992 ,P12

³ JANINE MAYER, éditions, 1985, P4

D'après ces différentes définitions, on constate que l'entreprise est une organisation qui combine les différents facteurs de production en vue de réaliser une production qui a pour but de satisfaire les besoins des consommateurs et de réaliser un profit.

1-2/ Les types d'entreprise :

La diversité des entreprises rend nécessaire d'élaboration d'une classification qu'on peut regrouper en deux types de critères.

1-2-1/ Classification selon les critères économique :

L'entreprise pour atteindre ses objectifs, doit combiner un ensemble de fonctions afin de réaliser ses activités économiques, Selon ce critère, les entreprises sont classifiées à la base de deux critères, tailles et domaine d'activité

1-2-1-1/Classification selon le domaine d'activité :

On classifie les entreprises selon l'orientation donnée à leur production, les entreprises sont classifiées par l'économiste australien « **GOLINCLARCK** » en trois secteurs, représentant le groupement des entreprises qui ont la même activité principale.

A/ Classement par secteur :

- **Secteur primaire** : il regroupe les entreprises dont l'activité principale consiste à extraire des produits bruts.
- **Secteur secondaire** : il regroupe les entreprises dont l'activité principale est la transformation des produits bruts
- **Secteur tertiaire** : ce secteur regroupe toutes les entreprises dont l'activité principale consiste à mettre à la disposition des consommateurs le produit de deux secteurs, Malgré cette classification, il existe toujours une partie de l'information sur la production des entreprises qui risque d'échapper à la comptabilité nationale, c'est la raison sous laquelle la notion de branche apparaît plus intéressante.

B/ Classement par branche :

La branche comptabilisé la production concernant un même bien, ou même produit, les entreprises d'une même branche ont des structures et des méthodes à peu près similaire ce qui permet une comparaison plus homogène des performances.

C/ Classement par filières : Une filière constitue une chaîne d'entreprise d'activité qui se complètent est liées par des opérations d'achat vente.

1-2-1-2/Classement selon la taille de l'entreprise :

A / Effectif employé : Les entreprises peuvent se grouper sous trois catégories, d'après leur nombre d'emploi

- **Les petites entreprises (PE):** Il d'agit souvent des entreprise artisanales, des petit commerce, entreprises agricoles, elle se constitue au moins de 10 employés.
- **Les moyennes entreprises (ME) :** Ces entreprises sont souvent des entreprises familiales, le nombre de ses employés varie entre dix et cinquante.
- **Les grandes entreprises (GE) :** plus de 50 employés, ces entreprises sont présentées dans les secteurs de haute technologie.

B/ Valeur Ajoutée (VA):

La richesse générée par une entreprise ou un agent économique au cours d'un exercice, elle est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires et la valeur des biens consommés (consommation intermédiaires).

C/ Chiffre d'affaires (CA) :

Est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante. Sa formule :

$$\boxed{\text{Chiffre d'affaire} = \text{prix de ventes} * \text{quantité vendues}}$$

Le chiffre d'affaire peut se calculer pour n'importe quelle période, cela dit il est souvent calculé de façon mensuelle, trimestrielle et annuelle. Cette notion est le premier indicateur de performance des ventes d'une entreprise.

D/ Bénéfice net :

Il s'apprécie grâce au bilan publié chaque année dans certains journaux et revues économiques sous forme de classement.

1-2-2/ Classification selon les critères juridiques : L'entreprise pour exister et se développer à choisir un juridique correspondant le mieux à ses besoins, trois grands types d'organisation de l'entreprise peuvent être dégagés : les entreprises privées, coopératives et publiques.

1-2-2-1/ L'entreprise publique : est une entreprise sur laquelle l'état peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital. Soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

1-2-2-2/L'entreprise coopérative : Les coopératives sont des entreprises centrées sur les personnes, qui sont détenues et contrôlées par leurs membres pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs... Les bénéfices générés sont soit réinvestis dans l'entreprise, soit reversés aux membres.

1-2-2-3/ Les entreprises privées : est une entreprise qui appartient en totalité ou majoritairement à des personnes physiques ou morales. La distinction entre entreprise privée et entreprise publique est principalement juridique. Si le capital appartient majoritairement à une personne physique, état, collectivités locales, etc....

1-3/ Les différentes fonctions de l'entreprise :

Selon FAYOL les fonctions de l'entreprise sont ;

- **La fonction de production :** cette fonction s'analyse en différentes tâches qui sont la mise en place des moyens de production, la gestion et la surveillance de la production, les opérations d'approvisionnements.
- **La fonction commerciale :** A pour rôle de créer, développer et entretenir les relations de l'entreprise avec les clients, à côté des opérations de vente.
- **La fonction financière :** Visant le financement de tous les processus ayant relation avec le bien à produire.
- **La fonction de sécurité :** Visant la protection des personnes et des biens.
- **La fonction comptable :** Visant à dresser des comptes de l'entreprise.
- **La fonction administrative :** Visant à assurer la bonne gestion, organisation et coordination de l'entreprise en entier.

1-4/Relation entreprise-Environnement :

Selon **FRANCOIS PERROUX**, l'entreprise ne se borne pas à ses limites apparentes qu'il s'agisse de son cadre juridique ou de ses biens matériels elle tisse et crée par son existence et son pouvoir décisionnel tout un réseau de relation flux et de forces qui s'opposent ou s'accordent à autant de relation, de flux et de force émis par d'autres centres de décision, l'entreprise est aussi interdépendante de ce réseau, c'est à dire de son environnement.

- **politique** : quels changements ont eu lieu ou vont venir d'un point de vue politique ? soit dans le pays de l'entreprise, soit dans les pays des fournisseurs et clients (crises gouvernementales, changement de pouvoir,)
- **économique** : Quels sont les événements économiques qui peuvent influencer sur les entreprises ? (crise économique, prix des matières premières, pénurie de ressources,...)
- **Juridique** : Quels est l'environnement réglementaire de l'entreprise ? l'évolution du cadre législatif dans le pays de l'entreprise ou elle travaille doit être prise en considération.
- **Social** : Des changements sociaux peuvent-ils influencer sur les objectifs et les missions de l'entreprise ?

Cela implique des changements de valeurs, l'apport de nouvelles compétences (exemple : telle entreprise de formation pour adulte qui du fait de la croissance du nombre de chômeurs, évolue vers l'aide à la réinsertion).

- **Technologique** : Quelles sont les opportunités engendrées par l'apparition de nouvelles technologies ?

L'utilisation des tablettes tactiles engendre des changements de méthodes de travail pour des commerciaux.

- **Ecologique** : Quelle entreprise n'a pas dans ses projets des actions dans le domaine de l'écologie ou du développement durable ? il en va en tout cas de l'image de l'entreprise
- **Analyser les évolutions** : en fonction des évolutions identifiées ou anticipées, fixer des objectifs.

Section 02 : La notion de base sur les banques

La banque dans son fonctionnement d'intermédiaire financier, joue un rôle capital dans la promotion et le développement de toute activité économique ; c'est en exerçant son double rôle de collecteur de ressources, et de distributeur de crédits que la banque accomplit sa véritable tâche dans le circuit économique.

2/Historique de la banque :

Les premières opérations des banques apparaissant en Mésopotamie au XVII^{ème} siècle. Les banques reçoivent alors des dépôts, soit en assurant une fonction de garde (location de coffre), soit à titre de placement à l'intérêt. Mais la véritable naissance des banques était en **Grèce et Rome** avec l'apparition de la monnaie frappée et le développement du commerce Méditerranéen favorise l'émergence d'une nouvelle coopération bancaire : le change entre différentes monnaie qui sont assuré par les trapézistes.

L'écriture permet également un développement de leurs fonctions, elles détiennent les comptes de leurs clients et leurs permettent d'effectuer des règlements par virement de compte, même par chèque. Les trapézistes sont donc des véritables banquiers au sens actuel du terme puis viennent la spécialisation bancaire au moyen âge et l'essor des échanges entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud et la poursuite du commerce méditerranéen entraîne le développement des banques et l'apparition de la lettre de change.

La lettre de change par définition est la lettre de change est un écrit par lequel une personne (le tireur = le créancier) donne à une autre personne (le tiré le débiteur) l'ordre de payer une certaine somme à une troisième personne (le bénéficiaire) à une certaine échéance (le bénéficiaire peut être le tireur lui-même ou bien une tierce personne). La lettre de change est généralement établi par le tireur lui-même ; il transmet éventuellement ce document à son client débiteur (le tiré) s'il souhaite que cet effet de commerce soit accepté ou avalisé, ou bien il le remet directement à sa banque pour encaissement ou escompte. La banque peut se charger elle-même de faire accepter ce document au tiré.

Aux XVIII^{ème}, les temps modernes viennent avec le développement des places financières e le début de la monnaie papier au XIX et XX^{ème} siècle était marqué par le développement de banques et de l'interventionnisme public.

La conception du rôle traditionnel de la banque en tant que fournisseur de crédit a longtemps fait la taille totale du portefeuille comme une donnée exogène permettant

d'expliquer les relations soit avec les prêteurs (gestion du passif), soit avec les emprunteurs (gestion de l'actif). Les modèles actuels se penchent sur les interactions (gestion actif-passif) dans une perspective de position monopoliste des banques. Il en ressort que, les rendements des crédits étant une fonction décroissante des volumes accordés, les banques monopolistes vont accorder des crédits jusqu'à ce que le taux marginal des crédits soit égal au rendement de l'actif sans risque. Cependant les caractéristiques de cette activité traditionnelle ont considérablement changé au cours des dernières années. On est passé d'une situation dans laquelle les coûts de production de la liquidité étaient négligeables au regard des rendements, à une situation dans laquelle les rendements (les taux des crédits) ont considérablement baissé alors que les coûts augmentaient. En effet, les ressources bancaires autrefois essentiellement constituées de dépôts non rémunérés, sont maintenant, la plupart du temps rémunérées, soit au taux de marché (coût des ressources sur le marché monétaire ou sur le marché obligataire), soit à des taux administrés assez élevés. La pression concurrentielle a, en revanche fortement diminué les taux débiteurs.

La révolution financière des années quatre-vingt et l'accélération de la mondialisation de l'économie des années quatre-vingt-dix ont entraîné une modification structurelle des activités bancaires par l'application de la règle dite des «< 3 D»:

- décloisonnement des marchés :
- déréglementation des activités
- désintermédiation des financements.

La sélection des dossiers et le contrôle deviennent des éléments déterminants, les rendements des crédits doivent être proportionnés au risque qu'ils représentent, dans la mesure où la marge représente la rémunération du risque. Les modèles de Stiglitz et Weiss ont mis en évidence en 1981, que, dans un tel contexte, la banque a intérêt à rationner les crédits plutôt que d'augmenter son risque."⁴

2-1/ Définition de la banque

Les banques sont considérées comme des entreprises ou des établissements qui commercialisent la monnaie et y font profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôt, autrement dit des fonds qu'ils envoient par leurs propre compte en opération d'escompte, en opération de crédit ou en opération financière.

⁴ Algeria-Educ.com/forum « comptabilité et Audit bancaire », 2 édition Dunod, page 10.

Selon le dictionnaire économique: « la banque est une institution financière qui collecte des ressources monétaires et des ressources d'épargne et qui participe au financement de l'économie par le crédit et par l'acquisition des titres ». La banque comme toutes entreprises a un statut juridique, une organisation, un tableau de bord et une stratégie. Mais à leur différence: elle crée de la monnaie, collecte l'épargne, octroie des crédits et elle gère les moyens de paiements.

Le concept « banque » revêt plusieurs dimensions, ainsi, nous allons prendre l'explication de cette notion selon plusieurs aspects étymologique, juridique et économique qui s'imbriquent entre eux.

2-1-1/ Aspect étymologique :

L'origine du terme « banque » dérive du concept Italien Banco, et le mot BANQUE n'apparaît dans la langue française qu'au milieu du XV^{ème} siècle, les premiers banquiers de l'époque sont ceux qui activent derrière la table sur laquelle s'installe les spécialistes du change de billets qui achètent et vendent les différentes pièces de monnaie qui circulent en Italie à cette époque⁵.

2-1-2/ Aspect juridique

Aux termes des articles 66, 67, 68 et 69, de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003. Complétant et modifiant la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque, ces intermédiaires peuvent effectuer certaines opérations connexes à leurs activités. Les opérations de banque sont⁶:

- La collecte des fonds du public: L'octroi des crédits:
- La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiements et la gestion de ceux-ci.

2-1-3/Aspect économique⁷ :

« La banque est une entreprise qui reçoit des fonds du public, sous forme de dépôts ou épargne, elle réemploie l'argent des déposants en distribuant des crédits et en effectuant diverses opérations financières. Elle gère et met à la disposition de ses clients des moyens de paiement (chèque, compte bancaire, virement ...).

⁵ P. Garsnaul et S. pariani la banque fonctionnement et stratégie édition: economica, Paris, 1997

⁶ :. Chabha BOUZAR, Systèmes financiers mutations financières et bancaires et crises », éd El-Amel, 2010 page 93.

⁷, Bezbakh.p Sophie Gherardi, « dictionnaire de l'économie », Larousse /HER/2000, P82.

Elle sert aussi d'intermédiaire sur le marché financier, entre les émetteurs d'actions et d'obligations (entreprise, état,) et les investisseurs (épargnants, fonds commun, SICAV, compagnies d'assurances...). elle crée de la monnaie par les crédits qu'elle octroie et en « sachant » ceux que s'accordent entre eux les agents non financiers (effet de commerce...).

***Selon le GOLVAN :** « sont considérées comme banques les établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte en opération d'escompte, de crédit ou en opérations financières. Cette définition est essentiellement basée sur le commerce de l'argent, vision traditionnelle et technique de l'activité bancaire ». ⁸

2-2/Le rôle économique de la banque :

Le rôle des banques dans l'économie est fondamental en ce sens qu'elle met en rapport les offreurs et les demandeurs de capitaux. Certes les modes d'intervention de la banque en ce domaine ont connu de nombreuses et puissantes évolutions, il en demeure pas moins que leurs activités restent encore aujourd'hui à la base de tous les mécanismes monétaires ou financiers.

Dans cette optique la banque se définit comme: « un intermédiaire entre offreur et demandeur de capitaux et ceux-ci à partir de deux processus distincts:

- ✓ En intercalant son bilan entre offreur et demandeur de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- ✓ En mettant en relation direct offreur et demandeur de capitaux sur le marché de capitaux (marché financier, monétaire...) c'est le phénomène de désintermédiation.

Intermédiation:

*Les offreurs de capitaux confient leur dépôt et leur épargne.

*Les demandeurs de capitaux sollicitent des financements.

Marché direct (désintermédiation):

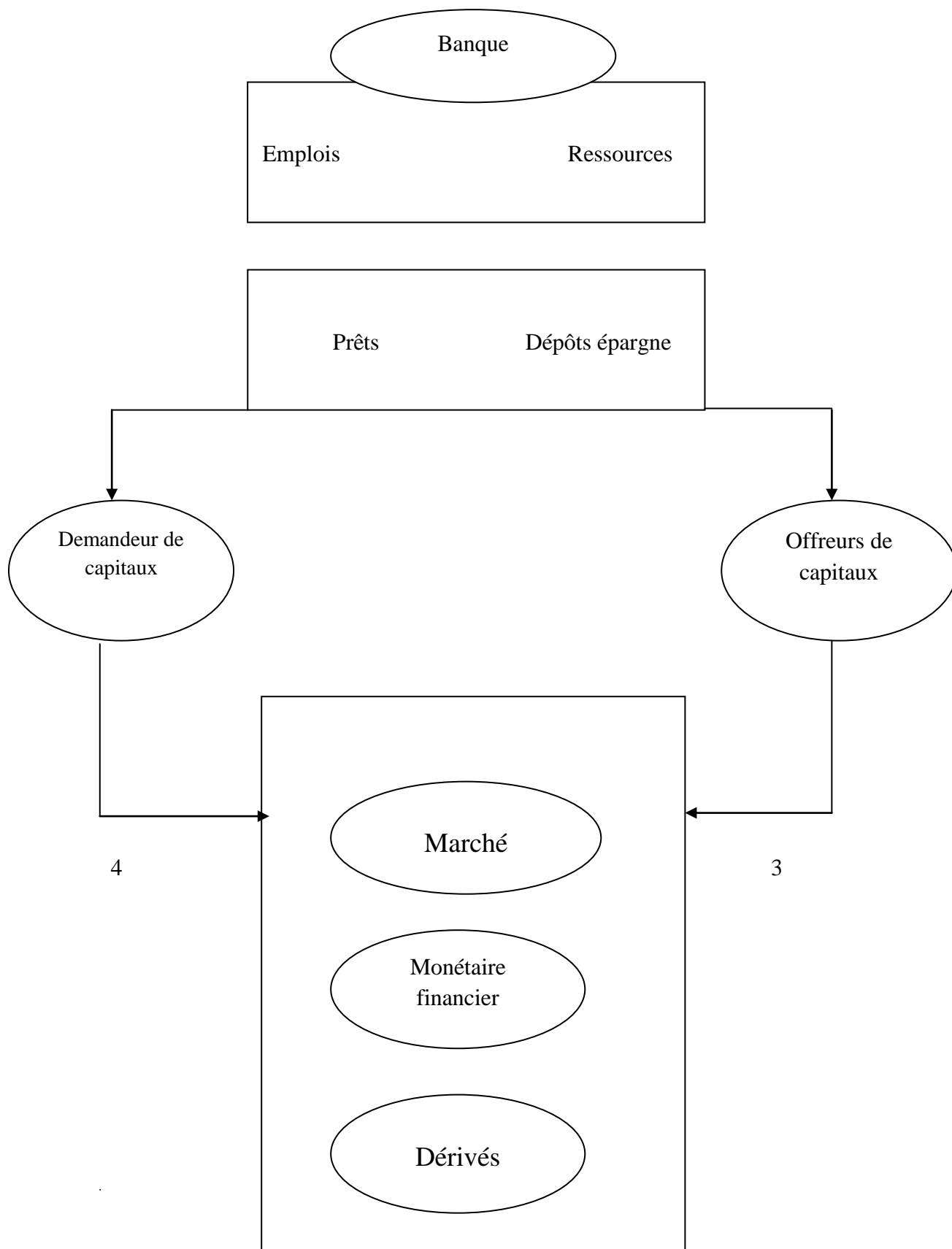
*Les offreurs de capitaux investissent directement sur le marché

*Les demandeurs de capitaux se financent auprès des marchés.

Le rôle des établissements financiers est de mettre en relation les offreurs et demandeurs de capitaux.

⁸ Le GOLVAN.Y, « banque assurance », éd DUNOD, bordas, paris 1988, P19.

Figure 01: Illustration de la définition de la banque



Source : Philippe Garsuault et Stéphane Priame « La banque fonctionnement et stratégies »

Chapitre I : L'entreprise et le financement bancaire

Cette définition met en avant l'importance des phénomènes dans le fonctionnement et⁹ la compréhension de l'activité bancaire.

2-2-1/L'intermédiation bancaire :

Il s'agit du métier de base du Banquier, à savoir pour son propre compte des fonds auprès des offreurs de capitaux et prendre le risque de prêter aux demandeurs. Dans le schéma précédent, la banque est économiquement et juridiquement la seule contrepartie de ses clients (offreurs ou demandeurs), ce qui justifie la définition suivante de l'intermédiation déjà partiellement donnée précédemment : L'intermédiation bancaire est l'activité par laquelle une Banque met en rapport Offreurs et Demandeurs de capitaux en intercalant son bilan entre eux. La difficulté de trouver les contres parties entraîne un transfert des ressources vers un intermédiaire dont la profession est mettre en liaison. Ils sont des emprunteurs/prêteurs intermédiaires ou indirects) qui font circuler les fonds des prêteurs ultimes jusqu'aux emprunteurs ultimes.

Ainsi, les banques collectent des ressources auprès des offreurs et financent les demandeurs par l'intermédiaire notamment des prêts. Les développements suivants seront illustrés de schémas comptable, d'où la nécessité de se référer à l'introduction de la comptabilité bancaire.¹⁰

✓ **Le banquier est un intermédiaire financier qui pratique la finance indirecte.**

Prestataire de service, il collecte les dépôts des détenteurs de capitaux et les utilise pour son propre compte en opération de prêts aux emprunteurs ultimes. Ils transforment les caractéristiques intrinsèques des actifs qu'ils acquièrent tant au niveau des échéances qu'au niveau des risques.

Lorsque l'intermédiation bancaire est privilégiée et que les agents ont recours au crédit pour se financer, on parle « **d'économie d'endettement** ». Lorsque la finance directe est privilégiée et que les agents ont davantage recours au marché financier, il y a désintermédiation financière et on parle a « **d'économie de marché financier** ».

Le principe de l'intermédiation bancaire s'exerce à la fois dans le temps et dans l'espace de façon habituelle:

⁹ Philippe Garsuault et Stéphane Priame « La banque fonctionnement et stratégies » 2ème édition CFPB ,page 08.

¹⁰ Algeria-Educ.com firum comptabilite et Audit bancaire », édition Dunod, page 9-12

- **dans le temps:** c'est la fourniture de moyens de financement (crédits) à leurs Clients, à un moment où ceux-ci en sont dépourvus. Il y a alors création monétaire soit totalement soit partiellement;
- **dans l'espace:** c'est le transfert de moyens de paiement (chèques, virements, cartes de crédit...) d'une place commerciale à une autre. Pour les échanges qui mettent en relation des agents non financiers de taille modeste, les coûts de recherche d'un prêteur potentiel par un emprunteur potentiel aux meilleures conditions possibles seront inévitablement prohibitifs.

La banque se trouve au centre de l'activité financière et détient une réelle compétence dans le traitement de l'information sur la solvabilité des emprunteurs. Elle assume de plus le risque de défaut et le gère en développant la méthode de division des risques. Par ailleurs, les durées des besoins de financement ne coïncident pas nécessaires avec la durée de placement des agents excédentaires. La banque assumera donc le risque de liquidité, par exemple en empruntant à court terme et en prêtant à long terme. L'activité traditionnelle des banques consiste à :

- collecter l'épargne des détenteurs de capitaux:
- La collecte des dépôts est une mission essentielle des banques elle représente un enjeu considérable pour chaque établissement, car elle détermine pour chaque banque sa part de marché, sa capacité à distribuer des crédits, sa trésorerie, son rôle sur marché en tant que prêteur ou emprunteur.¹¹
- Accorder des crédits aux agents économiques déficitaires:
- Bien évidemment, pour être efficace dans ce rôle d'intermédiaire, un établissement de crédit doit réaliser les opérations de collecte, de prêt et de gestion listées par la loi bancaire, ce qui rattache entre elle les deux définitions juridique et économique précitées.
- Cette présentation des phénomènes bancaire paraît simple. En réalité, elle est la base de toute compréhension du rôle, de l'environnement et du fonctionnement des banques.

2-2-2/La collecte de fonds (les ressources des banques)

Les ressources principales des banques sont les dépôts à vue, les dépôts à terme ainsi que les fonds propres :

¹¹ Philippe NARASSIGUIN « monnaie, banques et banque centrales dans la zone EURO » éd de boeck, 1ère éd man 64 p 85-86-87-88

***Les dépôts à vue:** Ce sont des fonds qui sont confiés par la clientèle à la banque Avec cette possibilité de pouvoir les retirer, à tout moment, sans préavis. Ces fonds ne sont pas rémunérés par la banque¹².

* **Les dépôts à terme :** Ce sont des fonds qui sont placés par la clientèle auprès des banques en contrepartie d'une rémunération. Le taux de rémunération de ces fonds par la banque varie

- Les fonds propres : Les fonds propres sont la première ressource de la banque, ils sont constitués par les apports des associés ainsi que les bénéfices conservés sous forme de réserves ou de report à nouveau.

2-2-3/ Les emplois de la banque (les financements) :

Parmi les principaux emplois de la banque, nous trouvons les financements à court terme, à moyen terme, à long terme et les prises de participation.

- **Les financements à court terme:** Ils représentent des concours accordés aux clients de la banque (entreprises et particuliers) en vue de solutionner un problème de trésorerie.
- **Les financements à moyen et long terme:** On peut dire que ce sont des prêts destinés notamment au financement des investissements des entreprises et des biens durables: des particuliers.
- Parmi aussi les emplois, la participation des banques au financement des entreprises par le biais de prises de participations directes dans le capital de celles-ci. On peut ajouter, le financement indirect des entreprises et des professionnels par la création et la dotation en capital des filiales spécialisées (le crédit-bail).

En général, nous pouvons dire qu'à la différence des autres activités réalisées par les banques, à savoir, les prestations de services et la fonction d'intermédiaire sur les marchés, et qui génèrent pour les banques des commissions, l'activité d'intermédiation produit une marge financière qui est la différence entre les produits perçus sur les emplois et le coût des ressources collectées,¹³

Il est à noter aussi que l'octroi de prêts par la banque représente l'origine essentielle de la création monétaire.

¹² GRASUAULT.P et PRIANIS : La banque ; fonctionnement et stratégie; édition Economique, Paris, 1997, p.22

¹³ DESMICHET François, pratique de l'activité bancaire-2^e édition DUNOD, Paris, 2007,

De plus, nous pouvons ajouter que la fonction d'intermédiation est liée à la transformation des caractéristiques des dépôts reçus, cette transformation est relative aux caractéristiques des actifs transformés à savoir.

➤ **Les échéances**

C'est à dire le financement des projets d'investissements des entreprises par l'épargne collectée (généralement auprès des ménages) représente une transformation des ressources à court terme en créances à plus long terme.

➤ **La taille ou volume**

C'est à dire que les banques peuvent assurer le financement de projets lourds. Mobilisant un capital plus important ou plus grand que l'épargne moyenne collectée auprès des déposants.

➤ **Le risque**

C'est à dire que les dépôts des épargnants subissent au niveau des banques un accroissement de risques, à partir de leur transformation en crédits, mais malgré cela, l'investissement des ressources collectées dans des portefeuilles très diversifiés d'entreprise et de projets conduit les banques à bénéficier des avantages de la diversification, et ainsi minimiser le risque de défaillance. Donc, les banques doivent acquérir une certaine expertise et une efficacité importante dans la gestion et le contrôle des crédits consentis et des risques que peuvent engendrer ces crédits.

Le banquier est un intermédiaire financier qui pratique de la finance directe

Le financement de marché, ou finance directe, amène les agents à besoin de financement à offrir, en contrepartie des capitaux qu'ils demandent, des titres au bénéfice des agents qui sont à la recherche de placements longs et risqués pour leur capacité de financement. L'intermédiation peut être passive en ce sens que le rôle de l'intermédiaire financier se limite à aider les agents à besoin de financement à trouver les agents à capacité de financement pour écouler les titres que les premiers désirent offrir à long ou court terme aux seconds. C'est « l'intermédiation de marché ».¹⁴

Dans une économie de marché où prédomine la finance directe, les banques jouent un rôle de courtier pour faciliter l'émission des dettes sur le marché primaire (qui est le véritable

¹⁴ [www.memoireonline.com/l'intermediation bancaire](http://www.memoireonline.com/l'intermediation_bancaire)

Chapitre I : L'entreprise et le financement bancaire

mécanisme de la finance directe, c'est à dire d'approvisionnement des entreprises en capitaux nouveaux par le biais d'émission des titres) et les reclassements des portefeuilles des investisseurs sur le marché secondaire (marché qui permet aux propriétaires des titres cotés et uniquement à eux d'échanger ces titres contre de la monnaie donc d'assurer leurs liquidités).

Deux principales modalités de la finance directe sont présentées pour lever les fonds sur le marché financier à savoir les actions et les obligations. Ces dernières sont des titres différents, souvent négociables (achat, vente).

* **Les actions:** Elles représentent une fraction du capital d'une société, ce sont des titres à revenu variable. Le prix d'une action diffère de la valeur nominale du titre et se fixe sur le marché selon la loi d'offre et de la demande.

***Les obligations:** Ce sont des titres de créance provenant d'un emprunt à long terme réalisé par une société non financière, une institution financière ou une administration publique. Elles peuvent être à taux fixe ou à taux variable et d'une durée de 7 à 15 ans généralement. Ces nouveaux titres sont disponibles auprès des banques et des établissements financiers et directement vendus par eux. On y distingue les obligations à plus de 5 ans émises par l'entreprise, les emprunts de collectivités publiques, les bons du trésor.

Outre les actifs financiers traditionnels c'est à dire les actions et les obligations, il existe d'autres modalités de la finance directe à savoir les actifs dérivés admis dans le MONEP (marché des options négociables) ou le MATIF (marché à terme des instruments financiers). Cette nouvelle forme d'intermédiation ou désintermédiation (finance directe) représente un avantage majeur, celui de transfert du risque de l'intermédiation vers les marchés, remplissant de ce fait, une fonction voisine de l'intermédiation. Par conséquent, les institutions financières deviennent de simples prestataires de services, les risques étant assurés par le fonctionnement de marché. Après avoir présenté les deux types d'intermédiation, on peut les récapituler comme ainsi :

- Fonction de négociation L'intermédiaire financier est un simple courtier: il est de titres un acteur auxiliaire de la finance directe.

2-3/Les principales fonctions de la banque :

La banque exerce ces fonctions suivantes :

2-3-1/La fonction de liquidité :

La fonction de liquidité est assurée par la banque, qui est dans l'obligation d'assurer aux déposants les facilités de liquidité et de transfert de fonds. Cela peut s'expliquer par la

transformation des ressources collectées par la banque, pour créer l'utilité ou le rendement approprié pour le client et pour la banque aussi, et à un niveau de risque acceptable. A cet effet, la banque doit allouer des crédits en favorisant ceux de moindre risque, afin qu'elle puisse honorer ses engagements vis-à-vis des déposants qui désirent toujours la sécurité et aussi le libre accès à leurs fonds.

Nous pouvons ajouter aussi que les prêts bancaires sont par nature liquidés, et c'est à la banque de transformer ces actifs liquidés en dépôts bancaire qui constituent une assurance contre le risque d'liquidité.

En général, les banques assurent à l'économie une liquidité à travers les crédits consentis.

2-3-2/La fonction d'offre de service :

La banque offre un ensemble de services à ses clients qui donnent à facturation. Ces services portent sur les moyens de paiements, le change et les relations avec l'étranger, la gestion des titres et la location des coffres.

A. Les services sur les moyens de paiements :

Le service le plus important concerne la distribution de carte bancaire et les autres services sont liés aux opérations sur chèques.

***Les cartes bancaires :** ce sont un moyen de paiement qui permet au client:

-Le retrait d'espèce aux distributeurs automatiques (DAB: Distributeurs.

Automatique de Billet) et aux guichets automatique (GAB: Guichet Automatique de Billet),

-Le paiement des biens et services chez les commerçants et les fournisseurs.

*** Les services sur chèques:** ils comportent à leurs tours trois services:

- Les oppositions sur chèques qui en raison de perte de ce dernier, le client demande à la banque de faire opposition à ces formules lors de leur présentation via la compensation.

-La recherche de chèque émis ou la banque peut également fournir la photocopie de chèque émis par un client, à sa demande..

-L'émission de chèques de banque qui est mis à l'ordre d'un bénéficiaire désigné par le client, ce chèque sera débité sur le compte du client.

B. Les services sur comptes de dépôt

Il est fourni à la demande et il est également inclut dans chaque chéquier. Ce service est gratuit.

C.L'échange

La banque assure le change manuel pour les clients (vente ou achat de devise) et réalise les transferts internationaux (par chèque ou par virement, en provenance ou à destination de l'étranger).

D. La gestion personnalisée de portefeuille titres

Certains clients souhaitent se constituer leur propre portefeuille de titres et autres valeurs mobilières, en choisissant la banque comme intermédiaire financier.

E. La location de coffres

C'est l'un des services les plus anciens, la banque loue à ses clients des coffres de différent tailles pour l'entrepôt de valeurs, bijoux, documents importants,... etc.

F. Services d'offre de conseil

La fonction de conseil est une mission large et valorisée pour les banques, cela s'explique par la complexité des opérations financières surtout dans la gestion des risques et l'avis d'experts financiers de la banque pour les entreprises qui désirent créer des directions financières pour les centres de profit. La fonction de conseil peut toucher aussi les domaines de fiscalité, de gestion de patrimoine, gestion de la trésorerie, les opérations d'assurance, les opérations d'ingénierie financière et autres. En général, cette fonction est très importante surtout pour les entreprises qui peuvent exploiter et bénéficier des expériences et de l'expertise des banques dans plusieurs domaines, et qui lui seront utiles dans leur prise de décision.

2-4/Les différents types de la banque :

Nous distinguons essentiellement :

➤ Banque centrale

La banque centrale est une institution qui gère la monnaie d'un pays. Elle met des billets de banque (d'où leurs noms d'institutions d'émissions), met en œuvre la politique Monétaire, conserve les réserves de change d'un pays et surveille le système financier¹⁵.

¹⁵ MIKDASHI Z: les banques à l'ère de la mondialisation, éd. ECONOMICA, Paris 1998.

➤ **Banque universelle**

La banque universelle est l'envergure de la gamme des produits et services offerts. En effet, un établissement bancaire universel ambitionne d'être le principal interlocuteur d'une large clientèle en répondant à leurs divers besoins financiers, souvent ces clients sont attirés par l'avantage de sécurité et confrontés par le fait que la banque concernée a les moyens appropriés (expérience, ressources matérielles, management) pour obtenir les avantages de diversifier ses activités.

➤ **Banques primaires (banques commerciales)**

Elles comprennent trois catégories de banques qui se présentent comme suit:

❖ **Banques de dépôts**

Elles se définissent aussi par le terme "banques de crédit" puisque leur rôle est de collecter l'épargne des déposants sous forme de dépôt à vue et de les redistribuer sous forme de crédit à court terme. Ces banques jouent un rôle important dans le circuit des capitaux (financement).

❖ **Banques d'affaires**

Les banques d'affaires sont des banques qui s'engagent sur le long terme par le biais de participations dans des entreprises. Elles financent sur leurs fonds propres ou sur des emprunts à long terme des projets économiques (création, développement des sociétés) leurs rôles sont essentiels dans la mesure où leurs participations leur permettent d'avoir des sièges aux conseils d'administration des plus grandes entreprises et donc intervenir dans la gestion de celles-ci.

❖ **Banque de crédit à moyen et long terme**

Sont celles dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont l'échéance est égale ou inférieure à deux ans, elles ne peuvent pas recevoir des dépôts sauf autorisation pour une échéance inférieure à cette durée,

❖ **Les Banques islamiques**

« Le système bancaire islamique qui possède des préceptes de l'islam, s'organisé autour de trois principes fondamentaux à savoir:

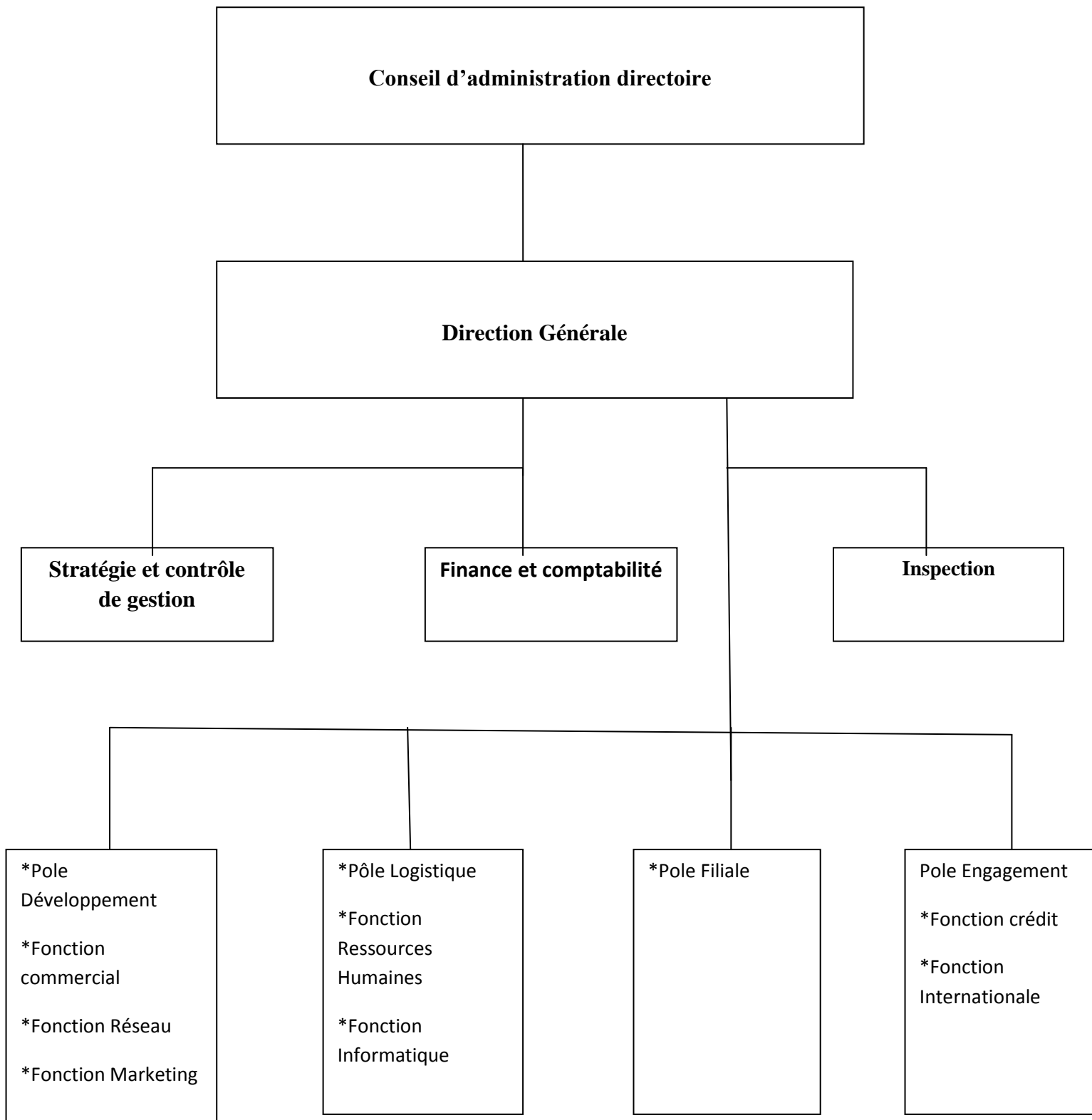
*Interdiction de fixation de taux d'intérêt;

Chapitre I : L'entreprise et le financement bancaire

*Partage du profit ou des pertes résultant d'investissements;

*Promotion des investissements productifs, créateurs de richesse et d'emploi¹⁶

Figure02 : Représente une illustration de l'organigramme d'une banque



¹⁶ BOUYAKOUB F: l'entreprise et le financement bancaire, d. CASBAH, Alger, 2003, PP.271-272

A cet effet, nous remarquons que la banque est elle-même une entreprise constituée de plusieurs départements structurés et coordonnés entre eux dans le but de son bon fonctionnement et de la réalisation de différents objectifs définis par la direction générale.

Section 03 : Les déterminants de la relation banque –Entreprise

3-1/Relation banque -Entreprise

De nombreuses sociétés ne considèrent pas leurs banquiers comme des partenaires, mais dans les faits, ils le sont (Vince De Luca¹⁷).

L'existence à la fois d'un processus de financement direct, qui relie les prêteurs et les emprunteurs sur le marché de capitaux et d'un processus indirect, caractérisé par la relation de financement intermédiaire, soulève la problématique traitant la justification de l'existence et du rôle des banques dans le financement des entreprises. Néanmoins, l'intérêt de la relation banque-entreprise s'inscrit dans un débat plus large que celui de l'existence des banques elles-mêmes.

La relation entre la banque et l'entreprise s'établit sur la base d'un ensemble d'opérations et de liens plus ou moins standardisés. L'objectif est de construire un flux informationnel en vue d'associer deux principales notions : la confiance et le temps. L'une des plus importantes facettes de la relation banque-entreprise est le contrat de prêt. Cet engagement permet de croiser les intérêts distincts des deux parties contractantes. D'une part, le banquier qui s'intéresse à la rentabilité et à la solvabilité de l'entreprise et d'autre part, l'entreprise qui cherche à rentabiliser les fonds empruntés.

Il y a lieu alors de définir les principales mesures permettant d'évaluer la force de la relation banque-entreprise, dans le cadre de ce contrat de prêt, ainsi que les mesures permettant aux deux parties de la maintenir et de la pérenniser. Pour ce faire, nous présentons d'abord un aperçu sur la relation banque-entreprise. Par la suite, nous détaillons, les mesures de force de cette relation, ses déterminants transactionnels et ceux qui garantissent son maintien.

¹⁷ Ancien Directeur Général du Groupe Financement d'Entreprises de PricewaterhouseCoopers.

3-2/ Les mesures de force de la relation banque – entreprise

La relation bancaire peut être mesurée et approchée par plusieurs variables, les réputées dans la littérature sont : la capacité d'acquérir un avantage informationnel, l'étendue, et l'exclusivité de la relation.

3-2-1 : La capacité d'acquérir un avantage informationnel :

La supériorité de la banque comme intermédiaire financier repose sur sa capacité d'établir des relations avec ses clients, notamment dans un contexte informationnel opaque. La théorie bancaire souligne que la relation de long terme permet de réduire les inefficiences associées aux imperfections informationnelles entre prêteurs et emprunteurs.

3-2-2 : L'étendue de la relation :

L'un des plus importants indicateurs mesurant la force et le degré de l'intensité du lien entre la banque et l'entreprise est la durée de la relation. Les différentes études traitant cet indicateur ont montré l'importance de son rôle, mais en aboutissant à des divergences concernant la durée moyenne de la relation bancaire d'un pays à l'autre.

Cet indicateur permet également de mesurer l'intensité de la relation bancaire en se basant sur les prestations de services fournies par la banque et utilisées par l'entreprise.

La durée de la relation bancaire est également considérée comme un facteur favorable à la disponibilité du crédit dans la mesure où la réitération des relations de prêt donne à la banque une meilleure information sur la capacité et la volonté de remboursement de l'entreprise.

3-2-3 : La multibancarité :

Le choix de la banque est également une décision importante pour déterminer les conditions de financements¹⁸.

La monobancarité peut s'avérer le choix optimal en termes de coûts d'intermédiation, mais tout en présentant certains inconvénients dans la durée. Pratique et simple, cette situation pourrait être ingérable et critique en cas de difficultés financières. Si la relation est interrompue d'un seul coup, l'entreprise se verra privée de toute marge de manœuvre, car le banquier, par mesure de prudence, refuse toute relation d'affaires avec une entreprise qui rencontre des difficultés financières. Pour le banquier, la relation exclusive lui permet de disposer des flux informationnels privilégiés, mais, elle pourra par la suite, l'inciter à

¹⁸ Le coût de financement, en particulier.

développer un comportement opportuniste envers ses clients, même les plus rentables, et ce, par leur imposer un taux d'intérêt plus important que celui proposé par les concurrents dans le cas où ces derniers bénéficieraient du même niveau d'information.

3-3/Les déterminants transactionnels de la relation

Une large revue de la littérature sur l'approche transactionnelle a permis de mettre en évidence l'incertitude de l'environnement, les coûts de transfert et la dépendance vis-à-vis de la banque, comme facteurs expliquant la volonté d'une entreprise de faire perdurer relation avec sa banque principale. Ces déterminants sont dits transactionnels, car issus des principaux champs théoriques du paradigme transactionnel.

3-3-1 L'incertitude de l'environnement :

L'analyse de l'environnement¹⁹ est considérée, par l'approche transactionnelle, comme étant un aspect central dans l'analyse des relations interentreprises.

3-3-2 : Les coûts de transfert

Lorsque la banque et l'entreprise s'engagent dans une relation, chacune des deux parties procède à des adaptations aux requêtes de l'autre. Un sentiment de confort relationnel peut en découler. La rupture de la relation ou le changement de partenaire entraîne des coûts supplémentaires pour l'entreprise, appelés coûts de transfert ou également coûts de mobilité.

3-3-3 : La dépendance

Le désir d'une entreprise d'acquérir les ressources nécessaires à son développement entraîne le déploiement de relations de dépendance avec d'autres organisations, les banques en particulier. Cette dépendance reflète le besoin d'une entreprise d'entretenir une relation pour atteindre des objectifs spécifiques.

3-4/Les déterminants du maintien de la relation :

Une fois la relation est établie, les deux parties contractantes doivent veiller au maintien de sa stabilité, et ce, en identifiant les déterminants permettant une gestion relationnelle interactive. Une large revue de la littérature sur les échanges nous a permis de classer les déterminants du maintien de la relation en deux grandes familles d'approches,

¹⁹ L'environnement est défini comme étant un espace plus ou moins complexe,

qu'on suppose qu'elles sont plutôt complémentaires qu'antagonistes. Il s'agit bien de l'approche transactionnelle et l'approche relationnelle²⁰

Trois déterminants peuvent être considérés comme communs pour la littérature du marketing relationnel: la confiance, les relations interpersonnelles et la satisfaction des expériences précédentes.

3-4-1 : La confiance :

Malgré sa complexité, la confiance²¹ est au cœur des problématiques des relations interentreprises. Elle est considérée comme un construit polysémique. La confiance est considérée comme un facteur critique dans le développement de toute relation entre une banque et l'entreprise. C'est aussi la seule variable permettant d'expliquer le comportement des organisations.

La relation de confiance existe lorsqu'une partie croit en la fiabilité et l'intégrité de son partenaire dans l'échange. De ce fait, nous considérons que l'intention comportementale et le comportement sont des conséquences plutôt qu'une partie intégrante de la conceptualisation de la confiance.

3-4-2 : Les relations interpersonnelles :

Si la relation de crédit est un lien professionnel pour certaines entreprises, il n'en demeure pas moins qu'il faut avoir le banquier comme un allié pouvant faire confiance à la viabilité économique de l'entreprise. Or, cette relation personnelle avec le banquier n'est pas une donnée, mais elle se construit. Quand le banquier et l'entreprise se connaissent depuis longtemps, une véritable relation personnelle de confiance se bâtit. Dans ce cas, la prise de décision ne sera pas uniquement basée sur l'information hard, mais entachée d'une complaisance personnelle.

²⁰ L'apport de l'approche relationnelle par rapport à celle transactionnelle est la mise en évidence des structures informelles pour la gestion des relations interentreprises. Globalement, cette approche peut être vue comme étant une stratégie Win-Win pour les deux parties désirant s'engager dans une relation d'échange. Elle repose sur des interactions continues et personnalisées qui permettent la création de liens sociaux entre les deux parties contractantes (Benamour et Prime, 2000).

²¹ Une définition plus étroite est attribuée à la confiance comme étant une croyance ou une présomption (Anderson et Narus, 1990), une volonté (Moorman et al., 1992), une attente et une intention de comportement, voir même un sentiment.

3-4-3 : La satisfaction :

La satisfaction est une variable déterminante au même titre que la confiance dans le développement d'une relation banque-entreprise à long terme.

Globalement, la satisfaction est définie comme une évaluation a posteriori d'un achat que le consommateur a effectué. Cette évaluation se fonde normalement sur plusieurs critères importants aux yeux du consommateur. Des auteurs ont relié les notions de la satisfaction, de continuité et de stabilité des relations

Pour l'entreprise, la satisfaction joue un rôle déterminant dans le développement des relations de long terme. En effet, si elle est satisfaite de l'offre de sa banque et de son expertise, ceci peut augmenter sa confiance et par conséquent sa volonté de maintenir et de pérenniser sa relation bancaire, La fidélité peut être alors un indicateur de satisfaction.

Conclusion :

Au terme de ce chapitre, nous pouvons affirmer que l'entreprise dispose de diverses sources de financement lui permettant de faire faces à ses besoins permanents de capitaux. Loin d'être arbitraire, le choix d'un tel ou tel moyen de financement repose sur un certain nombre de paramètres tel que le coût de la source de financement.

Le choix d'un tel ou tel moyen de financement est fonction du besoin à financer, qui peut être un besoin immédiat qui répond à une dépense d'exploitation, comme il peut concerner une longue période qui répond à une dépense d'investissement. Mais aussi, il peut faire l'objet d'une décision stratégique, puisque les conditions qui accompagnent les apports de capitaux dont bénéficie l'entreprise la placent dans une situation de dépendance financière vis-à-vis des bailleurs de fonds. Ainsi, les relations de financement font office de support de relations de pouvoir ou d'influence. La négociation d'apport de fonds nouveaux dans des conditions de crise ou d'urgence peut être l'occasion d'une perte d'autonomie des dirigeants de l'entreprise vis-à-vis des prêteurs, ou d'une perte de contrôle des propriétaires actuels vis-à-vis de nouveaux bailleurs de fonds.

Au total, les problèmes de financements comportent des enjeux vitaux puisque leur résolution conditionne la survie de l'entreprise, ses perspectives de développement, ses performances présentes et futures, l'autonomie de ses propriétaires et de ses dirigeants.

Cette dernière, analyse la problématique du choix de financement en s'appuyant sur le rapport entre les différentes parties prenantes de l'entreprise (actionnaires, dirigeants et créanciers) dans un environnement marqué par une asymétrie informationnelle entre ces différentes parties. Elle montre que le choix entre les différents moyens de financement vise à viabiliser ces relations en réduisant les coûts émanant des conflits d'intérêt entre les acteurs composant l'entreprise.

Chapitre II :

*Cadre théorique sur les crédits et
l'investissement*

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

Introduction

Faire crédit, c'est prendre un risque, et l'étude méticuleuse de la situation d'une entreprise qui sollicite son aide financière est le moyen le plus efficace dont dispose le banquier pour évaluer ce risque, cette étude est basée sur une analyse financière et lorsqu'il s'agit d'un dossier d'investissement, l'analyse est orientée vers l'appréciation de la rentabilité du projet juger viable tout en mettant l'accent sur les documents juger utile par le banquier.

Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires

Le crédit bancaire est l'un des moyens les plus importants du financement de l'économie, il joue un rôle important dans le développement de l'activité économique. Nous essayerons à travers ce premier chapitre, de définir la notion du crédit, de mettre en évidence son rôle, de présenter les différents types de crédits accordés par la banque et les risques inhérents à l'activité bancaire.

1-1/Définition des crédits bancaires

Le mot crédit vient du verbe latin « **crédere** », qui signifie « **croire** », faire confiance. Et effectivement, celui qui consent un crédit «**croit** » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

Le crédit est défini comme étant «...tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations du crédit, les opérations de location assorties d'options d'achat notamment, le crédit-bail »¹.

D'une façon générale, le crédit résulte de la combinaison de trois caractéristiques: Le temps le délai pendant lequel le bénéficiaire dispose des fonds prêtés, la confiance faite par le créancier au débiteur, la promesse de restitution des fonds prêtés.

La première caractéristique du crédit est la notion du temps, c'est-à-dire l'incertitude. Ainsi, il est possible qu'une société ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit moyen ou long terme, mais ce dernier peut se révéler dans l'avenir.

La deuxième caractéristique du crédit est la confiance entre créanciers et débiteurs et se renforce grâce à la parfaite connaissance qu'elle acquière mutuellement les unes et les autres.

La troisième caractéristique du crédit est la promesse de restitution des fonds prêtés. Les risques inhérents à ce point découlent des deux points précédents. Si, une évolution défavorable se produit dans le temps ou que le débiteur ne respecte pas la confiance du créancier, le risque de non remboursement peut se réaliser.

¹ L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

Généralement, une opération du crédit considérée, du point de vue du prêteur, est une opération risquée qui suppose du crédit totalement exempt de risque, quelles que soient les garanties dont il est assorti. Le risque est, pratiquement, inespérable du crédit.

1-2/ Les caractéristique du crédit bancaire :

Le crédit est « toute obligation (présente ou futur) de remboursement de sommes d'argent résultat d'emprunts ou non, qu'elles soient ou non représentées par une valeur mobilière, un titre, un certificat ou un effet. »

Le crédit peut être défini comme : « une assistance financière du banquier à l'égard de son client ».

« faire un crédit, c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien ou un bien équivalent vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger de perte partielle ou totale que comporte la même de service. »

La confiance, l'élément temps, le risque et la rémunération sont autant d'élément qui concrétisent le crédit.

❖ La confiance :

Faire crédit signifie faire confiance et la pratique sur une longue période de la relation de crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes. Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle.

Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas appui au moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement.

❖ Le temps :

Il n'y a crédit, en effet, que dans la mesure où se constitue la rémunération de la prestation : l'une, celle du créancier, est actuelle, l'autre, celle du retardé dans le temps, différé.

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui ou se constitue la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser.²

❖ La rémunération :

La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus.

Les crédits qui comportent des décaissements sont rémunérés par des intérêts proportionnels au montant des capitaux avancés, par contre les crédits qui n'ont pas des décaissements (crédits par signature), sont rémunérés par une commission.

❖ Le risque :

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier, c'est le risque de défaut auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie, il désigne le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations. Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement.

Le risque de non remboursement qui est appelé d'insolvabilité de l'emprunteur est inhérent à toute opération de crédit. La maîtrise de ce risque suppose une double compétence.

*la première concerne une parfaite connaissance des procédés d'analyse des dossiers de crédit.

*la seconde en matière de gestion, oblige à une surveillance attentive des concours à la clientèle.

1-3/Le rôle du crédit bancaire :

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quelques soit leurs origine. Le crédit joue un rôle considérable dans une économie, il permet l'échange, stimule la production, amplifie le développement et enfin le crédit est un moyen de création de la monnaie.³

² MICHEL GAUDIN, « le crédit aux particuliers » édition SEFI, Québec, 1996, p9

³ Petit-Dutallis G.: « Le risque du crédit bancaire » Edition Dunod: Paris: 1999; P.20.

1-3-1/ Le crédit permet l'échange:

Le concours bancaire sous forme de crédit donne la possibilité d'anticiper sur des créances ainsi de bénéficier à l'avance d'un pouvoir d'achat ou d'échanges aux entreprises. Cette anticipation assure la continuité du processus de production et de commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs.

1-3-2/ Le crédit stimule la production:

La croissance de la production et sa modernisation dépendent généralement de l'innovation et renouvellement des équipements.

1-3-3/Le crédit amplifie le développement :

En plus de l'agent économique bénéficiaire du crédit, les effets de celui-ci s'étendent indirectement à d'autres agents économiques.

1-3-4/ Le crédit est un moyen de création monétaire:

Quand une banque accorde un crédit, en utilisant des ressources provenant de dépôts, elle crée des flux monétaires sans priver les déposants des possibilités de retirer leurs dépôts.

1-4/Classification des crédits bancaires :

Il y a des nombreux critères qui ont pris en compte pour classer les crédits. Les principaux sont la durée (un critère le plus utilisé), le bénéficiaire et la destination:

1-4-1/ La durée

La banque distribue des crédits généralement en prend compte de la durée. Ce dernier va dépendre du type d'opération pour laquelle le crédit est utilisé. Il existe principalement : Le crédit spot, le crédit à court terme, le crédit à moyen terme, et le crédit à long terme.

- **Le crédit spot :**

Un crédit spot est un financement à très court terme destiné à régler les problèmes de trésorerie ponctuels des entreprises. Il est octroyé sur des périodes très courtes pouvant aller de 15 jours à trois mois.⁴

⁴ <https://banque.ooreka.fr.com>

- **Le crédit à court terme :**

Il concerne le prêt dont la durée maximum est de deux ans. Il peut être destiné aux particuliers, pour acquérir un véhicule par exemple, ou comme complément de capital pour acheter un bien immobilier. Le plus souvent, il s'adresse aux entreprises, qui disposent ainsi d'une marge de trésorerie leur permettant de couvrir leurs coûts d'exploitation.

- **Le crédit à moyen terme :**

Le crédit à moyen terme est la mise à disposition de fonds, auprès de particuliers ou d'entreprises, pour une durée s'étalant de deux à sept ans. C'est-à-dire que les remboursements commenceront le mois suivant l'octroi du crédit, et ne cesseront qu'au bout de sept ans. Pour les particuliers, il peut servir à acheter un véhicule, ou à entreprendre des travaux de mise aux normes d'une habitation. Pour les entreprises, il peut être utilisé pour la construction d'un bâtiment, l'acquisition de matériel ou de véhicules, ou encore pour financer un investissement.

- **Le crédit à long terme :**

Un prêt à long terme est un crédit provenant d'une banque ou d'un établissement financier dont la principale caractéristique réside dans une durée de remboursement longue, c'est-à-dire supérieure à 7 ans. Pour les particuliers, le recours à un crédit à long terme sert le plus souvent à acquérir un bien immobilier. Pour les entreprises, ces crédits servent à financer de gros investissements, ou des restructurations en profondeur⁵.

1-4-2/Les bénéficiaires :

Les bénéficiaires des crédits accordés par les banques sont essentiellement les ménages, les entreprises et les administrations publiques.

1-4-3/La destination :

Il s'agit de l'utilisation qui va être faite des sommes mises à disposition: Les ménages peuvent emprunter pour acheter des logements (crédit immobilier) ou bien pour l'achat du bien, d'un service ou pour subvenir à des dépenses privées (crédit à la consommation).

Les entreprises peuvent avoir besoin des capitaux pour financer leurs investissements (crédit d'investissement) ou leurs exploitations (crédit d'exploitation...).

⁵ <https://www.bourse-des-credits.com>

Section 02 : Généralités sur l'investissement

De nos jours, l'investissement constitue le facteur clé de survie et de développement de l'entreprise, car il permet à celle-ci de rester compétitive sur le marché, facilitant l'accroissement de son appareil productif et l'amélioration de la qualité de ses produits.

2-1/Notion sur l'investissement :

La décision d'investissement naît de la nécessité ou de l'intérêt à réaliser un investissement. Les causes de l'investissement dans l'entreprise sont multiples, il peut s'agir de remplacer un équipement défectueux; d'accroître la capacité de production afin de répondre à l'augmentation de la demande ; réduire les coûts en modernisant les installations; de prendre le contrôle d'une entreprise à travers l'acquisition de parts en capital, etc. Faire un investissement consiste pour une entreprise à engager durablement des capitaux sous diverses formes dans l'espoir de maintenir ou d'améliorer sa situation économique et sa valeur. Investir, c'est donc nécessairement faire un pas vers l'inconnu. C'est une démarche qui implique des risques.

Il est ce fait important de préciser que toute initiative d'investissement mérite d'être au préalable étudiée dans ses moindres contours pour éviter les risques d'erreurs souvent coûteux et ruineux. Coûteux parce que souvent les investissements supposent des sommes importantes, ruineux car un investissement est irréversible: quand il est réalisé, il devient impossible de revenir en arrière.

2-1-1/Les différentes définitions de l'investissement :

Faire un investissement, consiste pour une firme à engager durablement des capitaux sous diverses formes dans l'espoir de maintenir ou d'améliorer sa situation économique. Cette définition nous paraît refléter assez fidèlement la caractéristique de la notion de l'investissement et celle de l'engagement durable de fond.

Pour réaliser une activité, l'entreprise utilise des moyens qu'elle finance. Ces moyens recouvrent les moyens humains, et les moyens matériels. D'une manière générale, la décision d'investissement concerne l'acquisition de l'ensemble de ces moyens en vue de réaliser une activité.

A/ La définition comptable de l'investissement

La notion d'investissement est appréhendée à travers le double critère de la consommation immédiate et de la propriété juridique. Si un bien ou un service est consommé sur plusieurs exercices et si l'entreprise en est propriétaire, il s'agit alors d'un investissement. C'est pourquoi, en comptabilité, les éléments d'actif circulant consommés dans l'année et les biens acquis par crédit-bail ne sont pas considérés comme des investissements.

B/ La définition économique de l'investissement :

L'investissement est essentiellement un flux de capital destiné à modifier le stock existant qui constitue, avec le facteur travail notamment, l'un des facteurs principaux de la fonction de production. Le capital étant soumis à l'usure et à l'obsolescence, l'investissement désigne aussi bien les dépenses de renouvellement du capital que celles qui accroissent les capacités de production.

C/ La définition financière de l'investissement :

Pour la finance, un investissement est un engagement durable de capitaux réalisé en vue de dégager des flux financiers que l'on espère positifs dans le temps.

L'investissement est un ensemble de dépenses générant sur longue période des revenus tels que le remboursement de la dépense initiale sont assurés.

2-2/ Les méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement :

Pour mesurer la rentabilité d'un projet d'investissement il existe plusieurs méthodes :

2-2-1 La valeur actuelle nette (VAN) :

La valeur actuelle nette mesure la création nette de valeur après le remboursement de l'investissement initial et la rémunération des porteurs de fonds et égale à la différence entre le flux net de trésorerie actualisé dégagé durant la période d'exploitation et le capital d'investissement.

$$VAN = \sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+k)^t} - I_0$$

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

Selon la présence d'un seul ou plusieurs projets; aucun projet sera rentable ou accepte sa VAN sera réalisé :

***VAN<0** \implies **Ce projet est rentable**

***VAN>0** \implies **Ce projet est écarté.**

***VAN=0** \implies **Est indifférente au projet.**

2-2-2 /L'indice de profitabilité d'investissement (IP)

L'indice de profitabilité est une simple reformulation de leur valeur actuelle nette (VAN) permettant d'apprécier la rentabilité du projet par Dinar (IDA) investi. En d'autres termes, alors que la VAN mesure l'avantage absolu susceptible d'être retiré d'un projet, l'IP mesure l'avantage relatif, c'est dire la création de valeur par (IDA) du capital investi. Pour cela, on divise la somme des cash-flows actualisés par le montant de l'investissement.

$$IP = 1 + \frac{VAN}{IO}$$

Pour qu'un projet soit acceptable, il faut que son (IP) soit supérieur à 1, comme suit :

$IP \geq 1 \implies VAN \geq 0$; Le projet doit être accepté.

$IP < 1 \implies VAN < 0$; Le projet doit être rejeté.

Un indice de profitabilité supérieure à 1 indique que le capitaux investis sont récupérés et rémunérés au taux d'actualisation et qu'un excédent de liquidité est dégagé.

2-2-3 Le délai de récupération du capital (DR)

Ce critère est également appelé, période de remboursement, il peut être simple ou actualisé.

A- Le délai de récupération simple:

Il correspond à la durée au bout du montant cumulé (la somme) des flux nets du projet est égal au montant du capital investi.

$$\text{Somme des flux nets} = \text{investissement } (I_0)$$

B- Le délai de récupération actualisé

Il s'inspire du précédent, mais il part des flux actualisés. En d'autres termes, le délai de récupération actualisé est la durée au bout de laquelle le montant cumulé des flux nets actualisés est égal au montant du capital investi. Le taux d'actualisation est toujours le taux de rentabilité minimum exigé par l'entreprise.

$$\text{Somme des flux nets actualisés} = \text{capital investi } (I_0)$$

Le service crédit occupe une place privilégiée dans une agence bancaire car il constitue l'organe qui contribue le plus à la formation du produit de la banque en général et de l'agence en particulier de par son rôle prépondérant qui consiste à développer le portefeuille clientèle et fructifier les ressources de la banque en ayant un volume satisfaisant d'engagements sains,

Il est de même centre très sensible dans l'organisation de la banque puisqu'il est chargé de gérer les risques liés à toute leur variété et pour que une banque réponde à une demande de crédit d'investissement elle doit mesurer la rentabilité de projet et pour cela il utilise plusieurs méthodes d'évaluation à savoir la VAN, IP et le DR simple et actualisé.

2-3/Typologie de l'investissement⁶ :

Le plan comptable national définit l'investissement comme étant l'ensemble des biens et valeurs durables acquis ou créés par l'entreprise". Le nouveau système comptable financier définit l'investissement (immobilisation) comme étant "un actif corporel détenue par une entité pour la production, la fourniture de service, la location, l'utilisation à des fins.

2-3-1/ L'investissement matériel

Un investissement matériel consiste à acheter des biens durables pour une entreprise donnée (machines, outils, immeubles, usines...).

L'agent économique acquiert ainsi des équipements pour améliorer sa production, sa productivité, booster son chiffre d'affaires et dans l'espoir d'optimiser sa marge.

A/ L'investissement de remplacement :

Un investissement n'aboutit pas forcément à une augmentation du potentiel productif; ainsi, l'investissement de remplacement correspond à la notion économique d'amortissement. Il permet de remplacer le capital devenu obsolète.

B/ L'investissement de productivité

L'investissement de productivité est défini par la politique de l'entreprise à maintenir un même niveau de Production mais en réduisant les couts du personnel et le remplaçant par des machines.

C/ L'investissement de capacité

L'investissement de capacité a pour objectif d'accroître les capacités de production de l'entreprise par l'acquisition des nouvelles machines.

2-3-2/L'investissement immatériel

L'investissement immatériel correspond à des opérations, autres que des acquisitions en capital fixe, qui doivent permettre la production future.

En effet, aujourd'hui "pour faire, il faut de plus en plus de savoir, de savoir-faire, et de faire savoir.⁷Ce sont ces dépenses qui correspondent à l'investissement immatériel. Concrètement, les investissements immatériels sont constitués des dépenses de formation et

⁶ Nathalie TaverdetPopiolek, maitre de conférences, guide de choix d'investissement, Edition d'organisation, 2006, pages 2

⁷ (Jean Marie Albertin - Science et Vie Economie - sept 1986).

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

de recherche- développement pour le savoir: des dépenses de logiciels et de formation pour le savoir-faire; des dépenses de publicité, marketing, communication pour le faire-savoir.

Ils sont qualifiés, d'immatériels (on ne peut pas les toucher) pour les distinguer de ceux qui augmentent le stock de capital fixe (Matériel comme les machines), ces "choses" (qu'on peut toucher) qui permettent de produire des biens et des services. Ils font plus appel à la matière grise qu'à la matière proprement dite.

A/Recherche développement et innovation

Elle représente l'ensemble des travaux entrepris systématiquement dans le but d'accroître la somme de connaissances scientifiques et techniques dont dispose une organisation humaine donnée ainsi que l'utilisation des résultats de ses travaux pour amener au stade de l'exploitation des nouveaux produits matériels dispositifs systèmes et procédés.

B/ Les dépenses en formation

Celle-ci concerne les dépenses de formations. Elles suivent les progrès technologiques des entreprises et permettent aux salariés d'acquérir des qualifications indispensables à l'utilisation de nouvelles technologies. Il s'agit de formation continue.

C/ les achats de logiciels :

Les entreprises doivent faire un gros effort d'investissement en matériel informatique mais aussi en logiciels de façon à suivre le mouvement toujours rapide des modifications liées aux applications informatiques.

2-4/ : Les effets de l'investissement⁸ :

Les effets de l'investissement' On distingue deux formes

2-4-1 Les effets positifs.

- De rester compétitif en ayant un appareil de production moderne.
- D'utiliser les nouvelles technologies.
- D'améliorer les conditions des productions et de diminuer les coûts.
- D'améliorer les conditions de travail et de la productivité ainsi que le climat social.

⁸Carole Bolluset, op. p16

2-4-2 Les effets négatifs

- L'accroissement des amortissements qui peuvent entraîner une augmentation du coût de production
- Les risques d'obsolescence très rapide des nouveaux investissements faisant appel aux technologies de pointe⁹.

Section 03 : Les types de financement bancaire

Le financement est l'une des conditions clés de la réussite d'un projet ou d'un investissement.

Afin d'éviter ou limiter les risques financiers pouvant conduire à la disparition prématurée de l'entreprise, l'entrepreneur doit déterminer à l'avance le type et la source de financement adapté à ses besoins en étant attentif :

- au cycle de vie de l'entreprise ;
- au type de projet à financer : création ou reprise d'entreprise, investissement, financement du besoin en fonds de roulement.

Pour financer un projet ou un investissement, l'entreprise peut recourir :

- *au **financement interne**, c'est-à-dire aux ressources disponibles à l'intérieur de l'entreprise ;
- *au **financement externe**, c'est-à-dire aux ressources tierces (actions, participations, emprunts, etc.).

3-1 : Financement interne :

On parle de financement interne ou d'autofinancement lorsque l'entreprise peut satisfaire son besoin de financement grâce aux ressources disponibles à l'intérieur de l'entreprise.

Dans le cadre du financement interne, les capitaux propres sont composés :

- *des fonds propres, c'est-à-dire les apports venant de l'entrepreneur ou des associés à savoir principalement :
- *le capital minimum défini par la forme juridique ou par les statuts ;
- *les apports supplémentaires (par ex. un apport personnel en numéraire ou en nature) ;

⁹Marie Noëlle Ambert, Jacqueline Delahaye : Economie d'entreprise p185.

Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement

*des bénéfices de l'entreprise (de l'exercice et des reports des années précédentes) ;

*des réserves des années précédentes.

Bien qu'il s'agisse souvent du moyen de financement préféré par les entrepreneurs, les capitaux propres restent limités pour les jeunes entreprises qui ne réalisent pas encore de bénéfices et de réserves et pour lesquelles les entrepreneurs ont déjà mis à disposition leur capital personnel.

3-2/Financement externe :

On parle de financement externe lorsque l'entreprise fait appel aux apports de capitaux provenant de tiers.

3-2-1/Capitaux propres :

L'entreprise peut faire appel à des tiers pour obtenir des capitaux propres en recourant :

*au marché financier : l'émission d'actions convient aux entreprises en phase de croissance ou de développement mais n'est possible que pour une minorité d'entreprises et nécessite une assistance professionnelle.

*au capital-risque qui consiste en une prise de participation minoritaire et temporaire (court-terme) par des investisseurs professionnels rémunérés par la plus-value réalisée entre le prix de vente et le prix d'achat de leurs actions. En plus des fonds propres, le capital-risque permet à l'entreprise de profiter de l'accès aux réseaux et aux connaissances des investisseurs professionnels. Ce moyen de financement est adapté aux entreprises hautement innovantes à très forte rentabilité en phases de création et de développement.

*à un Business Angel, à savoir une personne ayant fait fortune dans un secteur particulier et désirant faire profiter des tiers de son expérience et de ses connaissances. Contrairement au capital-risque, il s'agit normalement d'une personne physique dont les objectifs de rendement sont à plus long-terme.

Sa contribution se traduit souvent par une augmentation du capital et par une participation à la prise de décision.

Il s'agit d'un moyen de financement beaucoup plus accessible que le capital risque pour toutes entreprises en phases d'amorçage ou de création.

3-2-2/Capitaux empruntés :

Pour financer ses projets, l'entreprise peut emprunter des capitaux en faisant appel :

*aux **établissements de crédit** ; l'emprunt bancaire est le type de financement le plus utilisé par les petites et moyennes entreprises en Europe. Il existe différents types de crédits adaptés aux besoins des entreprises et aux projets à financer. Les banques ne souhaitent généralement pas participer à la gestion de l'entreprise mais demandent, en contrepartie, des garanties pour assurer le remboursement de leurs créances ;

***institution de micro finance** ; le recours aux institutions de micro finance est adapté pour toute personne avec un projet de création et/ou développement d'entreprise qui n'a pas accès au crédit bancaire. Le montant maximal des microcrédits s'élève à 25.000 euros. De plus, à côtés des services financiers, des services d'accompagnement adaptés aux besoins des entrepreneurs sont mis à disposition à titre gratuit.

*au **marché financier** ; l'émission d'obligations est limitée aux entreprises de grande taille ;

*aux **aides publiques** ; l'Etat luxembourgeois a mis en place toute une série d'aides publiques aux jeunes entreprises et investisseurs pour le financement de projets. Ces aides peuvent varier en fonction de l'activité et du projet et se traduire par :

- des subventions en capital ;
- des bonifications d'intérêts ;
- des exonérations fiscales.

La décision d'investissement ne doit en aucun cas dépendre de l'obtention d'une aide publique.

Conclusion

L'évaluation du risque liée à l'octroi d'un crédit d'investissement s'est fondée sur la base du dossier fourni par le client, ce dossier a conduit le banquier à une étude technico économique, qui assure que le projet est techniquement viable, et l'évaluation financière du projet escompté par le demandeur du crédit, confirme que l'affaire est financièrement rentable. Ce qui mènera donc le banquier à traduire l'évaluation en accord sur l'octroi du crédit.

Enfin, s'il n'est pas possible d'octroyer un crédit sans prendre des risques, il est tout aussi évident que cette prise de risque doit être entourée de « contre risques » destinés à prévenir, minimiser et limiter ce risque, ces contre risques existent dans le prochain chapitre.

Chapitre III :

*Technologie de gestion des risques des crédits
et la réglementation prudentielle*

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Introduction :

Le risque est présent dans toutes les activités de l'économie. Il peut être important ou néglige, selon l'activité.

Contrairement aux entreprises, les banques sont confrontées à des risques divers. L'étude de ces risques ne peut d'ailleurs être dissociée de celle de réglementation bancaire qui, pour une large part, a comme objet d'imposer aux banques un comportement de prudence.

Dans ce chapitre, nous allons dans un premier lieu définir le risque de crédit, ensuite énumérer les différents types de risque de crédit et la relation qu'il y a entre le risque de crédit et d'autres risques principaux dans l'activité bancaire,

Enfin, terminer en présentant les moyens de les limiter et chercher par conséquent à démontrer que le risque de crédit est fonction du crédit accordé et l'analyse de celui-ci un rôle primordial dans la gestion du risque de crédit.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Section 01 : Les risques liés à l'octroi du crédit

Le risque de crédit sous les différentes formes qu'il révèle se situe au cœur des préoccupations bancaires, c'est pour cela, et pour une meilleure gestion de cet aléa qu'une réglementation pertinente a été mise en place.

L'objectif de cette deuxième section est de présenter de façon générale le risque de crédit ainsi que les différents instruments de gestion de ce dernier.

1-1/ Le risque de crédit

Depuis que la banque moderne a commencé à évoluer, la plus importante des défaillances bancaires trouvent leur origine dans l'incapacité de faire face aux différents risques qu'elles encourent et l'un de ces risques est le risque de crédit. On pourra dire qu'un risque est une situation (ensemble d'évènements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entreprise qui le subit¹. Le risque de crédit est le risque le plus important et le plus dangereux auquel est exposée une banque. Cette dernière doit accorder une attention particulière à sa gestion afin de ne pas être en proie à ses conséquences. Il prend diverses formes ou appellations, risque de contrepartie dans les transactions sur les marchés financiers et inter bancaires, et risque de faillite ou risque de crédit au sens propre.

Il est relatif au non remboursement à l'échéance par un particulier, une entreprise ou un emprunteur institutionnelle des intérêts et ou du principale. Le fait que l'activité principale de la banque est de distribuer de crédit, le risque de non remboursement est alors inévitable et il est au cœur du métier de la banque. Afin de mieux appréhender les instruments utilisés pour gérer le risque de crédit, nous allons commencer par définir le risque de crédit, ensuite nous présenterons les facteurs de risque de crédit, ses composantes et conséquences, et nous terminerons en expliquant les instruments de gestion et les méthodes d'évaluation de ce dernier.

1-1-1/ Définition du risque de crédit :

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est-à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut

¹ BARTHELEMY B. « Gestion des risques », Les éditions d'organisation, Paris, 2001, Page 13

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

d'un emprunteur face à ses obligations »². Il représente aussi, la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements. Cet engagement peut être de rembourser des fonds empruntés, cas le plus classique et le plus courant; risque enregistré dans le bilan. Cet engagement peut être aussi de livrer des fonds ou des titres à l'occasion d'une opération à terme ou d'une caution ou garantie donnée; risque enregistré dans le hors bilan.

Dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit.

Une opération de crédit consiste pour un créancier à consentir un prêt à un débiteur. Le prêt peut être financier (prêt générant un plan de remboursement), lié à une opération commerciale ou encore correspondre à un simple délai pour effectuer un règlement. Dans tous ces cas, l'emprunteur s'engage à payer une somme convenue à une échéance déterminée (la maturité). Le montant à régler peut correspondre au simple capital ou être, dans le cas des prêts financiers, majoré d'intérêts.

A priori, en termes de gravité, le risque de crédit renvoie à deux situations différentes. Dans le cas où le débiteur ne peut tenir son engagement, il peut s'agir soit d'une incapacité temporaire due à des difficultés ponctuelles, soit d'une incapacité définitive liée à des problèmes structurels pouvant amener la disparition de l'emprunteur. Si on généralise, ce risque peut être considéré comme l'incertitude affectant les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués. Il est lié aux aléas qui pèsent sur l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie.

On appréhende alors le risque de crédit comme une possibilité de pertes consécutives à cette évolution du débiteur, ce qui renvoie à deux états de la nature:

- La dégradation de la situation de l'emprunteur : Le rendement espéré ne rémunère pas l'incertitude grandissante à laquelle le créancier est exposé, c'est une forme de perte d'opportunité.

² Bessis. J. *Gestion des risques et gestion Actif Passif*», édition Dalloz, Paris, 1995, p.15.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

- La cessation des paiements du débiteur: S'il ne peut payer, son créancier constate un défaut de paiement dont les conséquences seront plus ou moins graves selon qu'il y a, ou non, faillite de la contrepartie.

1-2/Les différents types de risque du crédit

Le risque du crédit bancaire est la résultante de la combinaison de trois (03) facteurs, à savoir³:

1-2-1/ Le risque de la contrepartie

Le risque de la contrepartie est caractérisé par la probabilité de défaillance du client relative, principalement, à deux facteurs qui sont la qualité du débiteur (classe du risque ou notation) et la maturité du crédit.

1-2-2/ Le risque d'exposition

Le risque d'exposition est l'évaluation du montant des engagements au jour de la défaillance. Ce montant dépend du type d'engagement accordé (facilité de caisse, prêt moyen à terme, caution, opérations de marché,....etc.), du niveau confirmé ou non, de la durée de l'engagement et de sa forme d'amortissement (linéaire, dégressif....etc.).

1-2-3/ Le risque de récupération

Le risque de récupération est la valeur attendue de la réalisation des garanties (sûretés réelles et personnelles) et de la liquidation des actifs non gagée de la contrepartie. La valorisation des garanties détenues vient en déduction de l'exposition. Elle est fonction de la valeur initiale du bien, du caractère nécessaire ou non pour la poursuite de l'activité, de sa durée de la vie, du marché d'occasion et de la décote, en cas de vente forcée.

1-3/ Evaluation du système bancaire en Algérie

En 2003, le secteur financier en Algérie a fait l'objet d'une évaluation conjointe par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale dite " programme d'évaluation du secteur financier (P.E.S.F.) ", tout comme les autres pays membres.

Le programme d'évaluation du secteur financier qu'entreprend les missions conjointes du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale a pour objectif le renforcement de

³ Boussoubel L : « La notation interne nouvel outil de gestion du risque du crédit Edition ESB: Alger: 2007: P.04

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

la surveillance des systèmes financiers des pays membres, dont l'Algérie. Ce programme vise à aider les autorités nationales à identifier les points forts et les vulnérabilités potentielles de leurs systèmes financiers pouvant entraîner des conséquences macroéconomiques de nature à retarder le développement des systèmes financiers et donc de peser sur la croissance économique.

Selon cette évaluation, le système financier algérien paraît stable bien que cette stabilité ait engendré un coût budgétaire lié à l'assainissement et à la recapitalisation des banques publiques.

De plus, l'évaluation a débouché sur les recommandations suivantes pour l'horizon moyen et long terme :

- renforcer les procédures d'agrément ;
- améliorer le cadre opérationnel de l'activité bancaire ;
- moduler les cycles de liquidité et de crédits d'origine pétrolière ;
- entreprendre des réformes de longue durée, et privatiser progressivement les banques publiques.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Section 02 : La réglementation prudentielle

La profession bancaire est une activité très particulière et très spécifique. Cette caractéristique fait qu'elle est régie par une réglementation rigoureuse qui a touché à tous les compartiments de la banque.

En effet les banques sont les institutions les plus régulées du fait de leurs activités d'intermédiation et des crises bancaires. Des accords de Bâle de 1988 à Bale III, nous avons constaté l'existence de plusieurs tentatives du comité de Bâle pour harmoniser et unifier les normes prudentielles à l'échelle Internationale. Alors pour gérer ces difficultés, le comite de Bâle a proposé un accord prudentiel international en matière de fonds propres, cet accord de Bâle I connu sous le nom de ratio Cooke ce ratio est calculé en rapportant les capitaux propres des intermédiaires financiers à un encours d'engagement calculé à partir des pondérations des risques.

Mais cet accord a été critiqué au fil de temps il ne prend pas en considération le risque opérationnel et pour limité les risques de faillite le comité de Bâle a décidé en 1998 à rapprocher une nouvelle norme qui comporte les trois risque cette norme est ratio qui faire face aux risque crédit, risque du marché et risque opérationnel et à pour objectif de limiter le problème de la prise de risque excessif par les établissements de crédit. Or, la récente crise de subprimes illustre l'échec de la régulation prudentielle qui s'est révélée être inefficace dans plusieurs domaines.

Elle est incapable de gérer à la fois le risque individuel et le risque systémique, dans ce cadre le groupe des gouverneurs ont réalisé de nombreuses propositions pour réformer la surveillance du système financier mondial. Donc sont proposé une réforme qui s'appelé Bâle III qui intervient donc en réponse à une crise financière plus sévère depuis la crise de 1929.

2-1/ Les accords du Bâle 1: Ratio Cook

En 1988, le comité de Bâle a instauré des obligations réglementaires en matière de fonds propres de la banque, sous le nom de ratio de solvabilité ou ratio Cooke⁴ Cette recommandation prudentielle exige l'adéquation des fonds propres aux engagements pris par tous établissements de crédit le ratio Cook impose aux banques de renommées internationales.

⁴ On appelle le ratio Cooke du nom du président de comité de Bale, Peter Cooke, entre 1977 et 1988, et ancien gouverneur de la Bank of England

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Le ratio Cooke définit un calcul précis de fonds propre fixé à 8% par rapport à l'ensemble des engagements risque pris par la banque. Et qui sont regroupées à deux catégories: les fonds propres de base et fonds propres complémentaires. Il s'agit des fonds propres de base et, des fonds propres complémentaires.

$$\text{Ratio Cook} = \text{Fonds} \frac{\text{propre}}{\text{Risques}} \text{encourus pondère } 8$$

A/ Fonds propre de base :

Les fonds propres de base sont constitués des éléments:

-Des actions ordinaires émises par la banque :

- Les primes liées au capital résultant de l'émission des actions ordinaires et assimilées.
- Les bénéfices non distribués.
- Les encours assimilés d'autres revenus généraux et d'autres réserves publiques.
- Les actions ordinaires émises par les filiales consolidées de la banque.
- Les ajustements réglementaires appliqués au calcul des actions ordinaires et assimilées.
- Les fonds propres de base ont une maturité indéfinie, sont stables, et ont une capacité à discipliner la prise excessive de risque par la banque. Ils permettent d'éviter une panique des déposants dans le cas d'un choc exogène et imprévisible.⁵

B/ Les Fonds Propres complémentaires :

comprennent quatre types d'éléments:

-Les réserves de réévaluation,

- Les éléments qui sont librement utilisables par l'établissement pour couvrir des risques.
- Normalement liés à l'exercice de l'activité bancaire, lorsque les pertes ou moins-values n'ont pas encore été identifiées, qui figurent dans la comptabilité de l'établissement et dont le montant est fixé par les dirigeants responsables et vérifié par les commissaires aux comptes. Peuvent notamment figurer parmi ces éléments les fonds de garantie intégralement mutualisés, les autres fonds de garantie à caractère mutuel, les subventions

⁵ MOUSSOUNLH, les accords de Bale et règles prudentielles des banques défaits et contraintes pour le système bancaire Algérien Univerité ADOU BAKAR BELKAID-Tlemcen, 2013/2014 p12

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

publiques ou privées non remboursables et la réserve latente apparaissant dans la comptabilité financière des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

- Les fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts qui ne peuvent être remboursés qu'à l'initiative de l'emprunteur avec l'accord préalable du secrétariat général de la commission bancaire. dont le contrat d'émission ou d'emprunt donne à l'établissement la faculté de différer le paiement des intérêts non versée permettent d'absorber des pertes, l'établissement tant alors en mesure de poursuivre son activité.
- Les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés qui, sans satisfaire aux conditions ci-dessus, ont une durée initial d'au moins cinq ans ou ne peuvent être remboursés que moyennant un préavis de cinq ans, dont le contrat de prêt ne comporte pas de clause aux autres dettes. Les fonds propres complémentaires ne peuvent être inclus dans le calcul des fonds propres que dans la limite du montant des fonds propres de base. En outre, ceux qui ont le caractère de titres ou d'emprunts subordonnés visés ci-dessus ne peuvent être inclus que dans la limite du montant des fonds propres de base. En outre, ceux qui ont le caractère de titres ou d'emprunts subordonnés visés ci-dessus ne peuvent être inclus que dans la limite de 50% de ces mêmes fonds propres de base,⁶

Dénominateur ratio de Cook on trouve la totalité des éléments d'actifs, plus précisément est crédits consentis, et les éléments du hors bilan d'établissements Ces actifs sont pondérés, selon certains critères, comme, par exemple, la nature du crédit accordé, la nature de la contrepartie et la zone géographique de cette dernière. Les actifs sur le bilan sont repartis en quatre catégories de risques, on retrouve les actifs pondérés à 0%, 20% 50% et 100% alors que les actifs doivent être d'abord convertis en équivalent crédit, puis classifié dans les catégories de risque adéquat. Limite du montant des fonds propres de base. En outre, ceux qui ont le caractère de titres ou d'emprunts subordonnés visés ci-dessus ne peuvent être inclus que dans la limite de 50% de ces mêmes fonds propres de base. Le tableau ci-dessus précis a la fois le nombre d'actifs défini par la réglementation Bale I et les pondérations qu'il convient d'affecter à chaque classe.

⁶ Pascal DUMONTIER et Denis DUPRE. Pilotage bancaire les normes IAS et la réglementation Bale II. Ed REVLE Banque, France

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

***Tableau 01** : De pondération des engagements du bilan ⁷

Contrepartie ou type de transaction	pondération
Créances sur les Etas de l'OCDE	0%
Créances sur les banques et collectivités locales des pays de l'OCDE	20%
Engagement garantis par une hypothèse ou crédit-bail immobilier	50%
Autre élément d'actif notamment les crédits aux particuliers	100%

Source : BENAMGAR M «< la réglementation prudentiel des banques et établissement financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards bales I et II »mémoire de magistère en science économique, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 24/06/2012, page 67".

Pour les éléments du hors bilan les pondérations sont les suivantes⁸ :

Tableau 02: Pondération des éléments du hors bilan

Contrepartie	Pondération
Engagement classique non liés au cours de change et aux taux d'intérêt	Convertis en équivalent crédit par un facteur allant de 0 à 100% en fonction de leur nature, pondérés en fonction de la contrepartie.
Engagement liés au cours de change et aux taux d'intérêts.	L'équivalent risque = Cout de remplacement total l'évaluation aux prix de marché de contrats présentant un gain+ risque de crédit potentiel produit des nominal par un coefficient de majoration dépendant de la durée résiduelle et la nature du contrat

Source: BENAMGAR M, Op.cit. p6s

⁷ BENAMGAR M «< la réglementation prudentiel des banques et établissement financiers en Algérie et son degré d'adéquation aux standards bales I et II »mémoire de magistère en science économique, université Mouloud Mammeri Tizi-Ouzou, 24/06/2012, page 67".

⁸ BENAMGAR M. Op.cit, p68

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Le succès de ce ratio (Cooke) s'explique, en grande partie pour sa complicité méthodologique et une mise en œuvre aisée d'une manière générale.

Le résumé des travaux du Bâle est présenté dans le tableau suivant :⁹

Tableau 03: La chronologie des travaux du Bâle 1 (1988-1999)

1988	Le comité a formulé des recommandations visant à établir un lien entre les risques de crédits encourus par les banques et le montant de leur fonds propres, cette recommandation est connue sous le nom « Ratio Cooke »
1989	La communauté Européenne, se basant sur les recommandations du comité de Bâle, a émis une directive concernant un ratio de solvabilité Européenne identique au ratio Cooke. Pratiquement identification au ratio cooke.
1991	Amendement relatif à l'inclusion des provisions générales ou réserves générales pour créances douteuse dans les fonds propres.
1992	Mise en application du ratio Cooke.
1996	Publication du texte « amendement to the capital accord to incorporâtes market risk >>> qui élargit l'assiette des risques du ration Cook aux risques de marché.

L'accord du Bâle 1 a atteint ses objectifs dans l'ensemble. En effet, la structure relativement simple du ratio Cooke a fait qu'il a été adapté dans un certain pays, aussi le

⁹ AIT YAHIA SORAYA et DIAIDER FAIZA mémoire Le rôle de la réglementation bancaire dans le développement du Système bancaire algérien 2017, page26

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

niveau général des fonds propres a connu une augmentation considérable, ce qui a renforcé l'égalité des conditions de concurrence entre les banques internationales. Sa publication permet de couvrir plus particulièrement le risque de crédit, certains lacunes ont été vite constatées de ce document et notamment les critiques et les propositions que le comité a reçu afin d'intégrer le risque de marché et établir une nouvelle exigence de fonds propre correspondant à l'exposition de la banque à cette catégorie de risque, et c'est en effet ce que le comité a fait modifiant l'accords de 1988 essentiellement en intégrant le risque de marché dans le calcul des exigences de fond propre, pour que l'assiette de risque comprend outre le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel¹⁰.

2-2/ Les accords du Bâle II et le ratio Mc Donough

A partir de l'été 1998 un travail de refonte a débouché en janvier 2000 sur la publication d'un nouveau dispositif appelé « accord Bale II » ou « ratio Mc Donough» du nom du président du fédéral réserve Bank of New York. La réforme vise à uniformes l'information financière pour garantir la solidité du système bancaire international.

Les objectifs de la refonte de l'accord de Bale II sont ¹¹:

- ✓ La prise en compte l'ensemble des risques.
- ✓ Le renforcement de la surveillance prudentielle et une plus grande transparence financière.
- ✓ La convergence entre l'exigence en fonds propres réglementaire.

Les principales innovations des nouveaux accords de Bâle II sont l'introduction des exigences de fonds propres pour la couverture de risque opérationnel, la possibilité d'utiliser des modèles interne pour la mesure de risque de crédit, ainsi que l'introduction d'un deuxième pilier définissant les principes de base de la surveillance prudentielle et d'un troisième pilier favorise la mise en place d'une discipline de marché. Les accords de Bâle II concernent les banques et les institutions financières mais aussi les compagnies financières

$$\text{Ratio} = \frac{\text{fonds propre}}{\text{risque de crédit} + \text{risque de marché} + \text{risque opérationnel}}$$

¹⁰ SAIDANI ZAHIR analyse du processus de gestion du risque opérationnel par les banques» master magister en science économique, Université Mouloud Mammeri tizi ousou, 2011/2012.P24

¹¹ DOVOGIEN, Op. cité, p391

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Cette réforme se base sur la complémentarité du contrôle interne et le contrôle externe des établissements de crédit.¹²

Depuis l'entrée en vigueur de Bâle I, les marchés financiers ont subi une profonde transformation surtout en matière de gestion des risques. Le développement de certaines techniques financières, la sophistication des pratiques développées par les banques pour mesurer les risques rendaient nécessaire une révision des fondements de l'ancien accord. Tenant compte de ces mutations, Bâle II propose un dispositif d'adéquation des fonds propres mieux adapté au contexte des marchés internationaux et qui prend d'avantage en considération les risques liés aux crédits.¹³ La réglementation du Bâle II est fondée sur trois(3) piliers qui sont :

- L'exigence minimale en fonds propres, processus de surveillance et par discipline du marché.

Tableau 04: Les caractéristiques du Bâle II

• Pilier 1 : Exigences minimales en fonds propres	• Pilier 2 : Processus de surveillance	• Pilier 3 : Discipline du marché
<p>Il définit les modalités de calcul du montant des fonds propres requis pour couvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le risque de crédit, • - Le risque de marché, • - Le risque opérationnel. 	<p>Il définit les modalités de contrôle exercé par la surveillance bancaire en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respect des exigences minimales de fonds propres, • Méthodes d'évaluation de gestion de risques. 	<p>Il définit l'information à publier en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dotation en fonds propres. • risque de crédit. • risque de marché. • risque opérationnels. • opération de titrisation • méthodes d'évaluation et de gestion des risques.

Source: DUMONTIER Pet DUPREP, Pilotage bancaire les normes IAS et | Réglementation Bale II », E Revue Banque, France.

¹²DUMONTIER .P et DUPRE.P, « Pilotage bancaire : les normes IAS et 1 Réglementation Bale II», Ed Revue Banque, France

¹³ BOUFELLAH Farida et FERROUK Thinhinene «< mémoire de master: L'application de la réglementation prudentielle en Algérie», 2017, page 37.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

- Dans le cadre de l'exigence de fonds propre (**pilier 1**), l'accord propose une pondération des risques auxquels les banque et établissements financiers se confrontent. Ce tableau est présenté comme suite:

Tableau 05 : La pondération des risques sous Bâle II

Type risque	Exigences de fonds propres	Répartition
Crédit	6,8 %	85 %
Marché	0,24 %	3 %
Opérationnel	0,96 %	12 %
Total	8 %	100 %

Source : Boufellah Farida et Ferrouk Thininene « mémoire de master :l'application de la réglementation prudentielle en Algérie ».

A/ Le risque de crédit

Le risque de crédit reste en « tête » en matière de consommation de capital, mais le risque opérationnel n'est pas pour autant à négliger. Le comité propose de donner le choix aux banques entre deux grandes méthodes de calcul des exigences de fonds propres relatives au risque de crédit. La première consiste à évaluer le risque selon une approche dite standard s'appuyant sur des évaluations externe du risque de crédit. La seconde méthode de calcul permettrait aux banques d'utiliser leur propres système de notation interne (IRB); sous réserve de l'approbation de l'autorité de contrôle.

❖ L'approche standard:

Le principe général de l'approche standard consiste à multiplier l'exposition par une pondération représentant le risque de crédit de débiteur. Elle introduit un changement par rapport aux accords de Bale I dans la manière de déterminer les pondérations et les fonds

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

propres sont déterminés en fonction de risque de crédit. Pour Bâle II le risque de crédit est une fonction à la fois de la nature de débiteur et de l'évaluation externe de ce risque.¹⁴

❖ L'approche de notation interne (IRB):

Cette méthode suggère de calculer le capital en fonction des risques des contreparties appréciés par la banque elle-même.

Elle constitue une réponse de comité de Bale pour les banques s'interrogeant sur la mise en place de système de notation interne, cette approche est composée de deux méthodes sont proposées pour le calcul des exigences de fonds propres au titre de risque de crédit.

C'est la deuxième façon d'évaluer le risque, cette méthode est réservée aux établissements disposant d'une savoir-faire reconnu par leurs autorités de contrôle en matière de mesure et de gestion des risques.

B/ Le risque de marché :

L'amendement de janvier 1996 avait fait prévoir des recommandations visant à intégrer la couverture du risque de marché dans le capital réglementaire des établissements bancaires. Bale II n'apporte pas de nouveautés dans l'appréciation du risque de marché.

❖ . Le risque opérationnel

Il est défini comme état « le risque de perte résultant des créances ou de défaillance attribuable à des procédures, personnes et système interne » le risque opérationnel constitue une des nouveautés apportées dans la réactualisation de dispositif réglementaire. Pour le calcul de ce ratio le comité de Bale repose trois méthodes de calcul des exigences au fonds propres au titre de risque opérationnel et qui sont :

- L'approche indicateur de base (BIA: Basic Indicator Approach):

C'est la méthode la plus simple, il n'existe aucun critère d'éligibilité pour cette approche, exigences en fonds propres 15% de produit net bancaire total.

- l'approche standard (SA: Standard Approach):

Cette méthode affine l'approche BIA, l'exigence est liée aux produits nets bancaires (le comité de Bale répartit les activités de banque en huit lignes de métier) et on pondération

¹⁴ BOUFELLAH Farida et FERROUK Thinhinene « mémoire de master: L'application de la réglementation prudentielle en Algérie », UMMTO.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

(données par le régulateur) variable suivant le métier. Ils prendront en compte la qualité du système de gestion du risque, et le suivi des données de pertes.

Tableau 06 : Les coefficients du risque opérationnel

Activités	Coefficients%
*Entreprises	18 %
*Activités de marché	18 %
*Banque de détail	12 %
*Banque commerciale	15 %
*Paiement et règlement	18 %
*Fonction d'agent	15 %
*Gestion d'actifs	12 %
*Courtage de détail	12 %

Source: Banques des Règlements Internationaux, convergence international de la mesure et des normes des fonds propres, juin 2004, page 123

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

- l'approche avancée (AMA: Advanced Mesurent Approach):

Pour cette approche la mesure du risque résulte de modèle interne de l'établissement. Et l'utilisation de cette approche nécessite l'approbation préalable du superviseur. Cette méthode impose les banques d'établir des statistiques par métier et type d'événement et de calculer une probabilité de survenance de l'événement.

Le processus de surveillance prudentielle (pilier2) consiste, pour les autorités de contrôle, à s'assurer que chaque établissement s'est doté de procédures internes saines pour évaluer l'adéquation de ses fonds propres sur la base d'une évaluation approfondie des risques qu'il encourt. Le nouveau dispositif souligne combien il est important, pour les directions des banques, d'élaborer un processus interne d'évaluation des capitaux économiques et de fixer en la matière des objectifs correspondant aux spécificités du profil de risque de leur établissement et de son cadre de contrôle. Les autorités seraient chargées de juger si les banques parviennent à évaluer correctement leurs besoins en fonds propres par rapport aux risques. Elles exerceraient ensuite une surveillance sur ce processus interne et pourraient, au besoin, le faire amender.¹⁵

Ce pilier aide à examiner les principes essentiels de la surveillance prudentielle et comporte des recommandations concernant la gestion des risques ainsi que la transparence et les responsabilités prudentielles.

2-3/ Les accords de Bâle III:

La crise bancaire et financière de 2008 et les faillites d'un certain nombre d'établissements financiers (new centrury, bear stearn, leshman brothers) vont mettre en relief les insuffisances de la réglementation prudentielle en termes de couverture des risques et de liquidité. Les façons de la crise tirées les responsables des banques centrales et autorités de supervision bancaire devront se réunir pour mettre en place des nouvelles mesures prudentielles plus strictes afin de limiter la probabilité d'événement d'une crise similaire dans le futur.

Les origines de cette crise se trouvent en 2002 quand le marché des « subprimes » (prêts immobiliers) aux Etats Unis commence une expansion importante durant laquelle le

¹⁵ Banques des Règlements Internationaux, convergence international de la mesure et des normes Des fonds propres, juin 2004, page 123

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

marché triple jusqu'en 2006. Cette expansion a été rendue possible par les autorités américaines qui, ayant pour but l'accroissement économique du pays, encouragement des prêts immobiliers avec des taux d'intérêt faible. Néanmoins, en 2006 la politique change et les autorités laissent le taux revenir à son niveau normal. Les emprunteurs commencent à avoir des difficultés pour rembourser les banques et les prochains acheteurs font attendre leur décision, la diminution de la demande fait baisser les prix de l'immobilier et les banques se trouvent en difficulté pour vendre leurs actifs et récupérer de la liquidité. Afin de se protéger, les banques décident de titriser les dettes subprimes c'est-à-dire, de constituer des portefeuilles de titres avec ces dettes et les vendre à des investisseurs dans le monde entier. De cette façon, elles réussissent à transformer leurs créances liquidées en titres liquides; mais, en contrepartie, elles ont poussé le monde entier à subir les effets de la crise.

Rapidement le non remboursement des dettes « subprimes », actifs sous-jacents, fait baisser le prix des titres sur le marché. Cette dévaluation est fortement ressentie par les banques qui, obligées de valoriser leurs actifs à la juste valeur, voient la valeur de leurs titres dans leur bilan se réduire.¹⁶

❖ A/ Les ratios du Bâle III

Le Bâle III pour assurer et améliorer la solvabilité des banques il a mis en place le ratio de solvabilité et le ratio de liquidité à moyen et à court terme.

▪ . Le ratio de solvabilité

Les banques pour éviter les crises, elles doivent être solvables pour pouvoir rembourser ses dettes, et ne pas être elles-mêmes mises en défaut, pour ce faire les banques doivent disposer des fonds propres importants qui permettront de rembourser ses propres créanciers malgré les défauts de ses débiteurs.

La crise de 2007-2008 a montré que la qualité et le niveau des fonds propres des banques sont des critères essentiels pour assurer la continuité de l'activité et garantir la solvabilité des banques c'est pour cela que l'un des axes majeurs des recommandations de Bâle III consiste à exiger des ratios de fonds propres plus élevés et composés de capital de meilleure qualité. Le

¹⁶ Natalia Estrada Lopez et Marie Davan mémoire de master: La réglementation Bâle III, est-elle en mesure de prévenir une prochaine crise bancaire ?, UNIVERSITE DE STRASBOURG, 2013, page28

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

ratio de solvabilité est le même avec le ratio Me Donough du deuxième accord de Bâle, le changement qui en fait est la redéfinition des composantes de fonds propres.

- Le ratio de liquidité

La crise financière de 2007 a montré que les systèmes bancaires n'ont pas de liquidité suffisante pour faire face aux crises, c'est pour cela que Bâle III a fait une grande importance pour le ratio de liquidité dans ses recommandations.

- Le ratio de liquidité à long terme

«Le ratio de liquidité à long terme requiert la détention d'un montant minimum de financements stables en rapport avec le profil de liquidité des actifs et avec les éventuels besoins de liquidité découlant des engagements de hors-bilan sur une période de lan. Il a pour but d'éviter un recours excessif aux financements de gras à court terme lorsque la liquidité de marché est abondante et d'encourager une meilleure évaluation du risque de liquidité sur l'ensembles des éléments de bilan et de hors-bilan »¹⁷.

Afin de prévenir ces effets graves sur les banques, le Comité développe le ratio de levier.

Ce ratio cherche à protéger les banques des effets issus de la diminution du levier en période de crise telles que l'amointrissement des fonds propres et la pression baissières sur les prix des actifs. En étant pas basé sur le risque, le ratio de levier est simple à utiliser et complète la mesure du niveau de fonds propres requis. Il vise à limiter le montant de dettes détenues par les banques pour financier leurs opérations de crédit par rapport à leurs fonds propres.¹⁸

Le ratio de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio: NSFR), est déterminé comme suite:

$$\text{NSFR} = \frac{\text{les ressources stables à un an}}{\text{besoin de 6 stable à un an}} \geq 100\%$$

¹⁷ Bale III: Dispositif réglementaire mondiale visant a renforcé résilience des établissements et système bancaire, banque des règlements internationaux, décembre 2010 (révise juin 2011).

¹⁸ Natalia Estrada Lopez et Marie Davan mémoire de master. La réglementation Bale III, est-elle en mesure de prevenir une prochaine crise bancaire" UNIVERSITE DE STRASBOURG, 2013, page33

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Les ressources stables sont composées par les éléments de fonds propres, des prêts supérieurs à un an et des dépôts stables de particuliers et de PME.

- Le ratio de liquidité à court terme

Le Bâle III a instauré un ratio de liquidité de courte terme (LCR, liquidity coverage ratio) dont l'objectif d'assurer aux banques la liquidité à court terme. « Le ratio de liquidité à court terme doit permettre aux établissements de faire face à un choc de liquidité majeur et soudain (augmentation inattendue des flux de paiement sortants). Une telle crise de liquidité peut résulter d'un choc individuel sur l'établissement, lié à une perte de confiance à son égard, et se traduit alors par des retraits de dépôt massifs. Elle peut également résulter d'un choc global lié, par exemple, à des difficultés sur le marché interbancaire »¹⁹.

La formule du ratio de liquidité à court terme devient comme suite.

$$\text{LCR} = \frac{\text{stock d'actifs liquide de haute qualité}}{\text{Sortie nettes de trésorerie sur 30 jours}} \geq 100\%$$

Le ratio de l'effet de levier

« Le levier financier se définit comme le recours à l'endettement dans le but d'acquérir des positions. L'effet de levier s'analyse comme la capacité d'acquérir des positions et des actifs par l'endettement, avec un minimum de fonds propres. En cela, l'effet de levier est un mode de fonctionnement normal des banques mais, utilisé de façon excessive, il augmente les risques en cas de retournement du marché ».

L'effet de levier est un risque qui menace la stabilité des banques parce qu'il a traité de la même manière que les activités risqué au niveau des banques, c'est pour ce fait que le comité de Bâle dans son troisième accord a défini un ratio de l'effet de levier²⁰.

¹⁹ ALLAQUA Ri et BALIT Boussid, mémoire: La réglementation prudentielle et la performance du système bancaire Algérien », UAM de Bejaia, 2014, page 39

²⁰ Idem

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Le ratio de l'effet de levier peut être formulé de la manière suivante:

$$\text{Le ratio de l'effet de levier} = \frac{\text{les fonds propres durs}}{\text{les actifs non pondérés par les risques}} \geq 3\%$$

Les objectifs de ce ratio peuvent être les suivants:

- *Il permet de limiter l'agrandissement du bilan des banques par l'effet de levier;
- *Il est considéré comme un moyen pour calculer les exigences de fonds propres :
- *Il permet de prévenir les leviers excessifs amenant à des rétrécissements du crédit dans des situations de crise.

- La pro cyclicité

«La pro cyclicité désigne le phénomène par lequel l'activité de prêt des banques tend à suivre le même cycle que celui de l'économie réelle, à savoir une forte croissance en période de reprise économique et une faible croissance, voire une contraction en période de ralentissement, ce qui a pour effet d'exacerber un tel cycle ».²¹

A Dans le cas où l'économie est en période de croissance économique soutenue les estimations de la probabilité de défaut sont susceptibles de s'inscrire en baisse, ce qui engendre une diminution des exigences minimale en fonds propres.²²

Les fonds propres libérés permettront aux banques d'accroître leur volume de prêt, ou d'acquiescer d'autres actifs à un stade de cycle où les conditions d'octroi du crédit tendent à être souples et les prix des actifs progressent rapidement. Le nouvel accord de comité de Bâle prévoit la mise en œuvre des mesures contre-cycliques pour fournir des liquidités aux banques en cas de crise. Le coussin contra-cyclique est composé d'actions ordinaires et d'autres formes de capital, il est estimé entre 0% à 2,5% du capital réservé. Le comité de Bâle met en place une série de mesures visant à traiter la pro cyclicité et à renforcer la résilience du secteur bancaire en période favorable.

²¹ "Miroslav. M, la pro cycliche et la constitution de provision bancaires » Juin 200

²² Les estimations de risque fluctuent au fil de temps et en fonction de la conjoncture économique et financière

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Ces mesures visent essentiellement à²³ :

*Réduire toute cyclicité excessive de l'exigence minimale de fonds propres : Favoriser un provisionnement plus prospectif:

*Conserver les fonds propres de façon a constitué, au niveau des établissements et du secteur bancaire, des volants pouvant être mobilisés en cas de difficultés.

* Réaliser l'objectif macro prudentiel plus large constituant à protéger le secteur bancaire lors des périodes de croissance excessive du crédit.

Section 03 : La gestion des risques et garanties bancaire

« Sans suretés, pas de crédit, sans crédit pas d'économie moderne. »²⁴

3-1/Définition de la garantie :

La garantie bancaire est l'engagement pris par l'emprunteur, ou c'est la promesse de payer faite au créancier par le débiteur sous la forme d'un engagement effectuant à son profit, selon divers procédés, soit un droit de préférence sur les biens de celui qui s'engage.

Dans la pratique bancaire, parler du risque n'implique pas uniquement celui de n'être pas remboursé. Allant plus loin, il intègre »l'évaluation de l'emprunteur de faire face au remboursement de crédit qu'il sollicite »²⁵. Pour se protéger contre ce risque de non-paiement, la banque ou l'établissement financier peuvent recourir à des suretés dont ils souhaitent ne pas se servir, mais qui, s'il le fallait, leur permettrait, de façon plus certaine, de retrouver la disposition des fonds prêtés. Alors le banquier recueille des garanties afin de se protéger en cas de défaillance de l'emprunteur et selon des modalités diverses

3-1-1/La prise des garanties :

Pour améliorer la sécurité de ces engagements, et surtout pour se couvrir du risque de non remboursement, il faut que le banquier recueille des garanties. On distingue les garanties réelles et les garanties personnelles.

²³ " Bale 111: dispositif réglementaire mondiale visant a renforcé la résilience des établissements et systhème bancaire, banque des règlements internationaux, décembre 2010 (revise juin 2011)

²⁴ Malaurie Philippe, ayneslaurent, cours de droit civil, les suretés, la publicité foncière, par L.AYNES, Cujas, 2000/2001, N°01

²⁵ M.de JUGLART et B.IPPOLITO, traité de droit commercial, banque et bourse, t.7, «3eme éd, 1991, p, 268 ;

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

❖ Les garanties réelles

La garantie réelle est un engagement qu'une entreprise met à la disposition de sa banque sous forme d'un bien mobilier. On distingue deux formes de garanties réelle :

a) Le nantissement :

Le nantissement est l'acte par lequel le débiteur remet au créancier un bien en débiteur remet à la créance. Si le bien remis en garantie est meuble, on parle de gage, s'il s'agit des revenus d'immeuble, on appelle cela l'antichrèse.

b) L'hypothèque ou sûreté réelle immobilière :

L'hypothèque est une garantie coûteuse comparativement au nantissement, elle est sollicitée en couverture de crédit d'investissement. L'hypothèque se définit comme étant l'acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité.

❖ Les garanties personnelles :

Appelé aussi « sûretés personnelles ». Ces financières, la méthode scoring, les systèmes experts, le Rankine et l'analyse neuronale sont toutes des méthodes ayant pour but de minimiser le risque, d'une manière ou d'une autre.

Ce risque restant toujours le carrefour où se croisent les idées principales, celle de l'allocation optimale des ressources financières afin de contribuer au développement économique d'une part, et celle qui est exprimée par l'expression naïve « le banquier est réticent en donnant l'argent des autres » d'autres part.

Suivant la même logique, et en sachant qu'avant de décider d'octroyer un crédit ou pas, le décideur doit obligatoirement s'appuyer sur plusieurs facteurs. Nous allons à travers ce qui suit, essayer de présenter une étude de cas basé sur l'approche classique dont l'aspect théorique a été précédemment suivi d'une application avec des données réelles.

Garanties sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes de rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur principal. Elles se réalisent sous les formes juridiques de cautionnement et de l'aval.

- Le cautionnement : le cautionnement est l'engagement pris par un tiers, appelé caution, de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur.

- L'aval : l'aval est l'engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement. L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal.

- L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

3-2/Les formes de garanties bancaire :

- **La garantie de paiement** : c'est la garantie bancaire la plus courante, qui couvre le cas où un vendeur demande une garantie à l'acheteur si ce dernier ne peut pas payer son dû.
- **Les garanties de soumission** : elles permettent à l'acheteur d'être indemnisé dans les cas où le fournisseur retire son offre, ne signe pas le contrat, ou encore ne donne pas les garanties escomptées.
- **La garantie de restitution d'acompte** : elle permet de rembourser les comptes versés si le fournisseur ne donne pas de suite à son engagement.
- **La garantie de bonne exécution ou de bonne fin** : elle permet de dédommager l'acheteur dans le cas où le fournisseur ne respecte pas les termes du contrat.
- **La dispense de retenue de garantie** : elle donne la possibilité au vendeur de percevoir le solde du paiement avant la fin de la période de garantie.
- **La garantie de paiement d'importation** : elle concerne les importateurs qui veulent rendre plus aisés leurs échanges commerciaux à l'international.
- **Les garanties obligatoires** : c'est surtout lors de l'acquisition d'un bien immobilier que les banques mettent en place des garanties obligatoires, Afin de garantir un prêt, il est possible d'avoir recours à
 - ❖ **L'hypothèque** :
 - garantie traditionnelle
 - coût élevé avec la taxe de publicité foncière et les frais d'enregistrement (anciennement dénommé bureau des hypothèques).
 - ❖ **L'inscription en privilège de prêteur de deniers (IPPD)**
 - garantie traditionnelle portant uniquement sur les biens anciens;
 - pas de frais d'enregistrement ni taxe de publicité foncière.
 - ❖ **La société de cautionnement**:
 - créées par les banques afin de réduire les frais de garantie pour les particuliers:
 - pas de frais d'inscription au service de publicité foncière (anciennement conservation des hypothèques, ces dernières ayant été supprimées à compter du 1er janvier 2013 par l'ordonnance n° 2010-638 du 10 juin 2010).

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

❖ **La caution solidaire d'un particulier:**

La personne qui se porte caution devra rembourser les échéances en cas de défaillance du cautionné.

❖ **. La caution mutuelle:**

-elle garantit le remboursement du créancier:

-la société gérant ce type de caution prend une marge sur la caution et verse le reste de l'argent dans un fonds de garantie.

➤ **Caution bancaire: simple ou solidaire**

Une caution bancaire peut être simple ou solidaire.

- **Caution simple :**

La caution simple ne s'engage à payer les dettes de l'emprunteur que lorsque la banque a mis en place tous les moyens à sa disposition pour que l'emprunteur paie ce qu'il doit

*saisie sur salaire:

*saisie mobilière, etc.

En cas de plusieurs cautions bancaires, la caution simple n'est tenue de régler la dette de l'emprunteur qu'à hauteur de son engagement (par exemple 1/3 de la dette). Cet engagement est clairement défini dans l'acte de cautionnement.

- **Caution solidaire**

La caution solidaire est plus engagée que la caution simple. Son engagement porte sur l'ensemble de ses biens. En cas de défaut de paiement de l'emprunteur, la banque peut demander à la caution solidaire de payer même si l'emprunteur dispose de ressource suffisante.

3-3/ Les techniques de couverture les risques bancaire

Chaque prêteur évalue le montant qu'il risque de perdre sur son portefeuille de crédits à un horizon donné. Ce montant de « pertes attendues » est couvert par des provisions. Ces dernières sont fixées pour chaque ligne de crédit.

Par ailleurs, les prêteurs disposent d'une large gamme de produits leur permettant de se couvrir contre le risque de défaut. Parmi eux on peut citer :

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

- **L'assurance-crédit** : Elle garantit les entreprises ou les banques contre le défaut de paiement d'emprunteurs, que la situation soit de leur fait ou qu'elle relève de contraintes externes.
- **L'affacturage** : Cette technique permet à une entreprise de laisser un tiers prendre en charge le risque de recouvrement des factures d'une entreprise moyennant le paiement d'une commission.
- **Les (Crédit Default Swaps) CDS**: ce sont des produits dérivés permettant de se prémunir contre le défaut d'un émetteur sur le marché obligataire.
- **La titrisation**. Cette méthode permet de transférer des créances et les risques afférents à des investisseurs qui les rachètent (moyennant rémunération) à travers les titres émis par Fonds Commun de Créances.

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Conclusion

Ce présent chapitre a traité les fondements de l'activité bancaire à savoir toutes les notions relatives à la banque et les différents risques que celle-ci peut encourir par ses opérations que ça soit dans le cadre d'intermédiation du bilan ou de marché. Les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent aux crédits. La notion de risque bancaire fait partie de notre paysage quotidien. La banque est une activité risquée, dans laquelle les pires catastrophes sont possibles avec plus de conséquences potentielles.

Et ou paradoxalement, la prudence ne va toujours de soi, ce qui explique d'ailleurs l'importance de la réglementation prudentielle du secteur bancaire. Qui plus c'est le risque bancaire le plus multiple, on distingue traditionnellement: le risque de taux d'intérêt, de change, de transformation, de contrepartie, de solvabilité de liquidité... Toutes fois il est difficile, de se retrouver face à certains de ses risques talque: faire la différence entre le risque de transformation et le risque de taux (le risque de transformation est souvent un risque de taux mais pas toujours) etc.

Enfin dans l'ensemble, le secteur bancaire souffre encore de quelques lacunes qui pourraient témoigner d'une certaine fragilité au niveau de leur structure de contrôle. Certes. Les efforts consentis jusqu'ici témoignent d'une volonté commune et sans équivoque visant à mieux cerner les risques bancaires.

Chapitre IV :

*Etude d'un cas pratique de financement d'un
crédit d'investissement au sien de la banque BDL*

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Introduction

L'action d'investir consiste à immobiliser des capitaux c'est-à-dire à engager une dépense immédiate, dans le but de retirer un gain sur plusieurs périodes successives. Le terme projet fait l'objet d'une utilisation fréquente partant d'une définition étymologique; du latin qui signifie un ensemble d'activités coordonnées interdépendantes qui vise à l'accomplissement d'une fin spécifique. L'investissement est présenté par des immobilisations nouvelles corporelles ou incorporelles.

Un projet d'investissement représente l'acquisition d'un ensemble d'immobilisation permettant de réaliser ou de développer une activité donnée.

La formulation des projets d'investissement implique des compétences techniques et stratégiques, leur évaluation fait aussi intervenir une compétence financière, quand à la décision final, elle est sans nul doute multicritère, mais pour la survie de l'entreprise, il est important d'accorder une attention toute particulière au critère financier ou critère de valeur, a priori, un investissement productif n'est souhaitable que s'il permet de créer une valeur économique du moins égale à la valeur des ressources qui nécessite sa réalisation.

Pour réaliser un projet d'investissement, il est nécessaire de faire appel à des ressources de financement qui s'avèrent indispensable pour assurer la couverture de ses dépenses, ainsi qu'à des méthodes et des outils d'aide à la décision fondée sur l'application des techniques quantitatives et qualitatives.

La fonction de financier est d'évaluer les projets d'investissement et de s'assurer que leurs rentabilités sont suffisantes, ce rôle lui est assigné dans la mesure où il a en charge de trouver les moyens de financement.

Toute entreprise est amenée investir pour se développer et d'avoir des bénéfices, Chaque investissement nécessite une gestion au plus près de ses aspects financiers de l'estimation des couts en passant par l'évaluation de la rentabilité qui est un critère de base et qui occupe une place centrale dans ce processus.

La rentabilité est un facteur commun de toutes les activités de production qui mesure le revenu et les ressources employées pour l'obtenir.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Un projet d'investissement ne sera approuvé et exécuté que si l'entreprise en profite. En d'autres termes, l'entreprise fera des investissements dès aujourd'hui si elle s'attend à recevoir plus d'argent.

Lors de la préparation d'une décision d'investissement, L'entreprise doit d'abord procéder à une analyse des dépenses d'investissements nécessaires et les revenus attendus dans le futur. Sur la base de cette analyse, il est alors possible de déterminer, sur la base d'une ou de plusieurs méthodes d'évaluation, si l'investissement sera rentable.

L'objet de notre recherche est de savoir comment s'effectue l'évaluation d'un projet d'investissement, au niveau de la banque de développement locale de Tizi-Ouzou (BDL).

Méthodologie de travail

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons adopté une démarche descriptive basée sur des notions théoriques et fondées sur des recherches bibliographiques.

Premièrement, notre démarche méthodologique s'appuie sur une recherche bibliographique et documentaire visant à exploiter les ouvrages et les documents, articles et sites web permettant de présenter notre étude.

Deuxièmement, le déplacement sur le terrain à travers un stage pratique pendant une durée d'un et demi au sein de la BDL de Tizi-Ouzou. Le stage a été effectué dans le service Crédit, qui nous avons permis de recueillir des données et des informations à propos de l'évaluation d'un projet d'investissement.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Section 01 : Description et historique de la banque BDL

La banque de développement local est une banque commerciale, et qui dit banque dit réseau d'agences pour accueillir et prendre en charge la clientèle. L'armature d'une banque est son réseau.

Créée en 1985, la BDL s'est fixée l'objectif de mettre en place un réseau digne d'une grande banque nationale. Pour se faire, elle a fourni de grands efforts pour consentir, construire et développer ce réseau.

Elle est issue de la reconstruction du «< crédit populaire algérien >>, la BDL ne disposait que de 39 agences que ce dernier lui a déléguées. Aujourd'hui, elle a en compte (147) agences couvrant tout le territoire national et (06) agences (Annassers, Annaba, Oran, Harrichel, Constantine et Ain Beida).

La BDL a simplifié le passage à l'économie de marché, grâce à ses capacités de réussir l'indispensable mise a niveau avec ses homologues étrangères.

1-1/ Présentation de la banque BDL :

La banque de développement local par abréviation BDL est un organisme financier, public, économique qui a été créé par décret n°86 /85¹ du 30 avril 1985 suite à la restructuration du Crédit Populaire Algérien (CPA) sous la forme de Société Nationale de Banque. Elle a été créée pour un objectif précis qui est la spécialisation dans le financement des entreprises publiques locales.

Son siège social est établi à Staouali (wilaya d'Alger). A sa création, la BDL a hérité d'une partie du CPA en restructuration, d'un siège social, de 39 agences et du transfert de 700 agents. Elle a également hérité, en 1986, des activités et des biens des caisses de crédit municipaux d'Alger, d'Oran, Constantine et Annaba (prêts sur gages).

En effet, elle est la seule banque qui prend en charge l'activité de prêt sur gages (OR), ainsi parmi les agences que compte la BDL, six (06) sont spécialisées dans cette activité.

¹ Journal officiel n°19, mai 1985

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

La BDL sera transformée dans le cadre de l'autonomie des entreprises publiques, en société par action le 20 Février 1989 avec un capital social détenu exclusivement par l'Etat. En tant qu'instrument de planification financière, les champs d'action de la BDL demeuraient restreints jusqu'à 1990 avec les changements que la loi sur la monnaie et le crédit a apportés au système financier algérien, cette loi lui ayant attribué l'autonomie financière.

1-1-1/Identification et aperçu historique de la banque BDL

Principaux élément d'identification

***Raison social:** banque de développement local-par abréviation BDL...

***Forme juridique :** société par action -EPE/SPA.

***Capitale social: 36.800.000.000**, le capital social de la banque subi plusieurs augmentations, passant de 500.000.000 00 à la création à DZD 15.800.000 000.00 en 2014 et à 36.800.000.000 DZD à la fin de septembre 2015.²

***Actionnaires :** L'état représenté par Ministère des Finances.

***Siège social:** 05, rue GACI Amar-STAOUELI Alger.

***Objet social:** Banque universelle versée dans le financement particulièrement de la PME /PMI, les particuliers et professions libérales.

***Création:** Décret n°85 /85du 30 avril 1985 sous forme de société Nationale de la destinée au financement du développement local.

La BDL est passé à l'autonomie et transformée en société par action-Spa-le 20 février 1989.

***Agrément Banque d'Algérie:** Décision Banque d'Algie N°2002/03 du 23 septembre 2002.

La banque de développement Local issue de la restructuration du CPA a été par le décret N°85/84du 30/04/1985 sous forme d'une société nationale de banque pour prendre en charge le portefeuille des entreprises publiques locales.

² 86 Règlement BA 2004/01 portant augmentation du capital minimum des banques et des succursales de banques de 2,5 milliards à 10 milliards de DA (100 millions d'euros).

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Jusqu'à 1995, ces entreprises ont participé pour 90% emplois de la BDL, le reste étant constitué d'une clientèle diversifiée formée de petites entreprises privées et des bénéficiaires de prêts sur gage.³

Avec l'avènement de la loi portant autonomie des entreprises⁴, la BDL s'est transformée le 20/04/1989 en société par actions avec un capital de 1440 Millions de Dinars Algériens.

Le processus d'assainissement et restauration du secteur public économique initié par les pouvoirs publics depuis 1994 s'est soldé par la dissolution d'environ 1360 entreprises publiques locales (EPL), ce qui a engendré de graves incidences sur la composition du portefeuille de la BDL ainsi que sur ses résultats.

Par ailleurs et suite à la transformation des créances détenues sur les entreprises publiques dissoutes en obligations du trésor rémunérées ainsi que la recapitalisation de la banque⁵ conjuguée aux action d'assainissement et de redressement engagées par la banque ont permis à la BDL de rétablir ses équilibres financiers et de renouer depuis 2001 avec la rentabilité.

La BDL qui a démarré son activité avec 39 agences héritées du CPA, a pu devenir une banque de proximité en développant progressivement son réseau pour atteindre 144 agences en 2010 réparties sur l'ensemble des wilayas du pays.

Son capital social a aussi subi des augmentations, la première en 2003 passant à 7140 millions de Dinars Algériens puis à 13390 millions de Dinars en 2006 et de 15800 Millions de Dinars Algériens puis à 13390 Millions de Dinars en 2006 et de 15800 Millions de Dinars en 2010 et enfin à 36800 millions de dinars en 2010.

³ Crédits hérités des ex caisses municipales françaises destinés aux ménages et garantis par des dépôts d'objet en or. La BDL détient l'exclusivité de ce produit en Algérie

⁴ Loi B8-01 de Janvier 1988, portant autonomie des Entreprises Publiques Algériennes.

⁵ Le rachat des créances en souffrance des entreprises publiques par l'Etat s'est fait soit par la recapitalisation des banques (l'injection de liquidité) ou par leur transformation en titres de créances (obligations de trésor rémunérées)

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

A l'instar des autres banques publiques algériennes; la BDL traite de toutes les opérations de la banque avec l'exclusivité des financements prêts sur gages avec 5 agences spécialisées.

*Son Activité :

Après avoir été banque des entreprises publiques locales, la BDL se distingue aujourd'hui en étant banque des PME/PMI, des professions libérales, des micros entreprises créées dans le cadre des différents dispositifs de soutien à l'emploi, des promoteurs immobiliers et des particuliers.

En outre, elle est la seule banque publique à prendre en charge l'activité des prêts sur gage héritée des ex-caisses du crédit municipal, et qu'elle continue de promouvoir au bénéfice des particuliers, des ménages qui trouvent dans ce crédit une réponse à leurs besoins de trésorerie en contrepartie de gage d'objets en or, en effet la BDL aujourd'hui dispose de 06 agences en charge du prêt sur gage.

Sa stratégie est orientée vers la participation active au développement de l'économie nationale et particuliers la relance de l'investissement à travers le financement des PME/PMI tous secteurs confondus, et la participation à tous les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics (ANSEJ, CNAC, ANGEM).

La BDL joue un rôle important dans le financement de l'habitat à travers différents produits notamment le crédit immobilier et la promotion immobilière.

Enfin, la BDL est adhérente à la monétique nationale (carte de retrait, de paiement, visa et au système de télé compensation ainsi que les nouveaux produits lancés récemment à savoir le e-paiement, la banque à distance 2m génération, la BDL a lancé aussi le mobile Banking (une application mobile+ SMS banking) et un service Moneygram pour le transfert d'argent de l'étranger vers l'Algérie.

1-2/ Stratégie et objectifs de la BDL :

L'objectif fondamental de la BDL est de conforter sa part de marché et d'améliorer sa marge d'intermédiation bancaire⁶ pour assurer une rentabilité soutenue et garantir sa pérennité et sa prospérité. L'accroissement et la diversification de son portefeuille clientèle industrielle

⁶ La marge d'intermédiation bancaire peut être définie comme étant une marge semblable à la marge brute des compagnies non financières. Cette marge appelée la marge d'intérêt net (NIM) est une mesure en pourcentage de la différence entre les intérêts produits par des banques ou des autres institutions financières et les intérêts payés à leurs prêteurs (par exemple : dépôts).

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

et commerciale constitue désormais une priorité pour son développement.

Pour cela, elle se soucie de fidéliser sa clientèle de petites et moyennes entreprises et chercher de nouvelles cibles pour développer sa part de marché.

Il est primordial pour une banque installée dans un paysage concurrentiel de moderniser aussi son réseau commercial, améliorer ses services et bien prendre en charge sa clientèle devenue de plus en plus exigeante. Les actions entreprises à cette fin sont les suivantes :

- Assurer une qualité de service en termes de conditions d'accueil de la clientèle, réfection et modernisation de ses locaux d'exploitation, construction de nouveaux sièges ,agences...
- Elargissement de son réseau et ouverture de nouvelles agences pour assurer la proximité.
- Prise en charge de la clientèle, bien cerner les besoins, maîtriser les délais de traitement, accompagner et assister les clients en leur assurant des services personnalisés.
- Un centre d'appel est mis en place pour toutes réclamations et informations.
- Des chaînes et pages publicitaires sur les réseaux sociaux.
- La BDL va se doter d'un nouveau système d'information annoncé pour février 2017.

1-3/ Les missions de la BDL :

Elle a pour mission l'exécution de toutes les opérations bancaires, et l'action des prêts et des crédits sous toutes leurs formes, la BDL est une banque polyvalente dans la mesure où elle assure une double mission: Banque de dépôt et banque de développement.

A- Banque de dépôt

Elle peut recevoir des dépôts à vue et à terme de toutes personnes physiques ou morales. Elle traite toutes les opérations de la banque de crédit et de change ainsi que celles de trésorerie.

B-Banque de développement

Elle finance des crédits à court moyen et long terme des divers projets planifiés, elle détient le monopole des prêts sur gages aux particuliers. Il faut signaler qu'elle fait une profession habituelle de recevoir des fonds du public et les verser pour leur propre compte. Cette banque joue le rôle d'intermédiaire financier entre les offreurs et demandeurs de capitaux.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Section 02 : La structures et organisation de la banque BDL

L'organigramme général de la BDL s'articule autour des structures centrales et de réseaux de succursales, agences et inspection. Agences et inspection. Elles entretiennent entre elles entretiennent entre elles des relations fonctionnelles et hiérarchiques en dotant chacune d'un ensemble de tâches pour assurer les millions fixés à la banque par les pouvoirs publics. La structure générale de la BDL se présente comme suit :

- ✓ La Direction générale DG : (PDG-Direction centrales).
- ✓ Les Direction Régionales d'Exploitation (DRE)
- ✓ Le réseau d'agences.

2-1/Structure et organisation :

2-1-1/ La Direction Générale :

Elle est chargée des tâches de conception, animation, soutien et contrôle des structures du réseau. Elle entretient des relations hiérarchiques et fonctionnelles avec le réseau des directions régionales et agences.

Elle est composé de :

- a).Président Directeur Général nommé par un décret sur proposition du ministre des finances pour assurer la responsabilité de gestion et de fonctionnement de la banque.
- b).Le Conseil d'Administration composé du Président Directeur Général, d'administrateurs, commissaires aux comptes et représentants de ministères du commerce, et des collectivités locales.
- c).Les Directions centrales placées sous l'autorité du PDG, qui assurent dans le cadre des orientations de la Direction Générale, des tâches de conception, de soutien, d'organisation et de contrôle des structures des réseaux.

2.1.2 Les Directions Régionales d'Exploitation :

Ce sont les organes intermédiaires entre les directions centrales et les agences. En effet, chaque groupe lui est rattaché un ensemble d'agences qu'il contrôle en leur assurant l'animation, l'assistance et la supervision de leur fonctionnement.

La direction régionale est organisée autour de quatre départements :

A- Le Département d'exploitation et animation commerciale qui coordonne les activités des services suivants :

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

- ✓ Le service Etudes et crédit
- ✓ Le service suivi des engagements.
- ✓ Le service animation commerciale.

B- Le département des affaires administratives et du personnel constitué de deux services :

- ✓ Le service des moyens généraux.
- ✓ Le service du personnel.

C- Le département des affaires juridiques et recouvrement des créances constitué de deux services :

- ✓ Le service des affaires juridiques.
- ✓ Le service de recouvrement des créances.

D- Le département contrôle constitué des services suivants :

- ✓ Le service contrôle comptable.
- ✓ La cellule de contrôle premier degré.

2.1.3 Le réseau d'agences :

L'agence constitue la cellule de base de l'organisation de la banque et sa première vitrine qui doit par conséquent être à la hauteur des attentes de la clientèle. Au niveau de la BDL, les agences sont classées en quatre catégories :

- ✓ Agence principale.
- ✓ Agence de 1ère catégorie.
- ✓ Agence de 2ème catégorie.
- ✓ Agence de 3ème catégorie. Sous l'autorité et le contrôle du chef d'agence, l'agence est organisée en différents services notamment :
 - ✚ Le service crédit et engagements.
 - ✚ Le service étranger et change.
 - ✚ Le service caisse.
 - ✚ Le service portefeuille et moyens de paiement.

2-2/L'organigramme de la banque BDL :

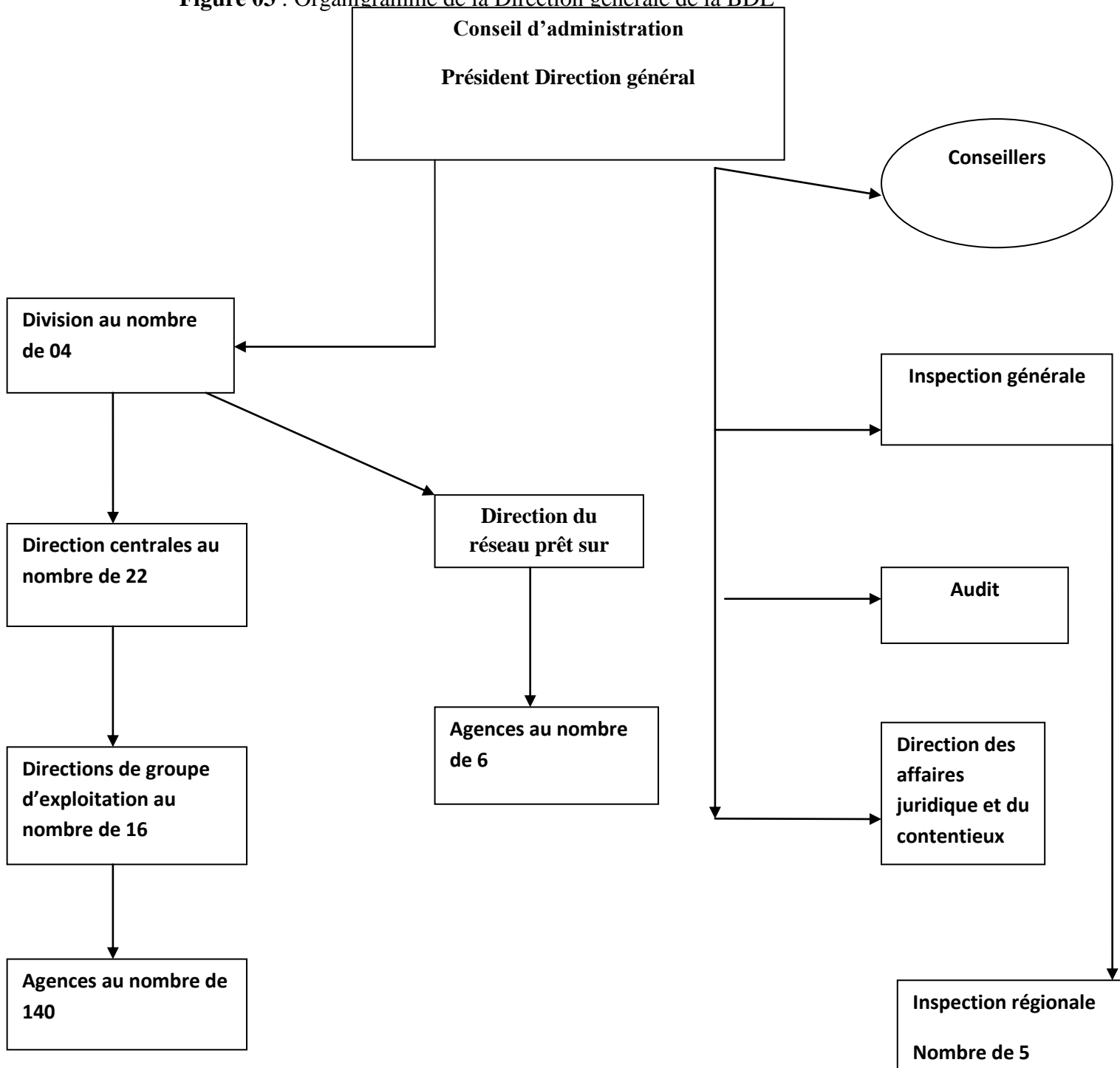
L'organigramme général de la BDL s'articule autour des structures centrales, des réseaux de groupes régionaux, des agences et des inspections. Elles entretiennent entre elles

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

des relations fonctionnelles et hiérarchiques en dotant chacune d'un ensemble de tâches pour assurer les missions fixées à la banque par les pouvoirs publics.

2-2-1/La direction générale :

Figure 03 : Organigramme de la Direction générale de la BDL

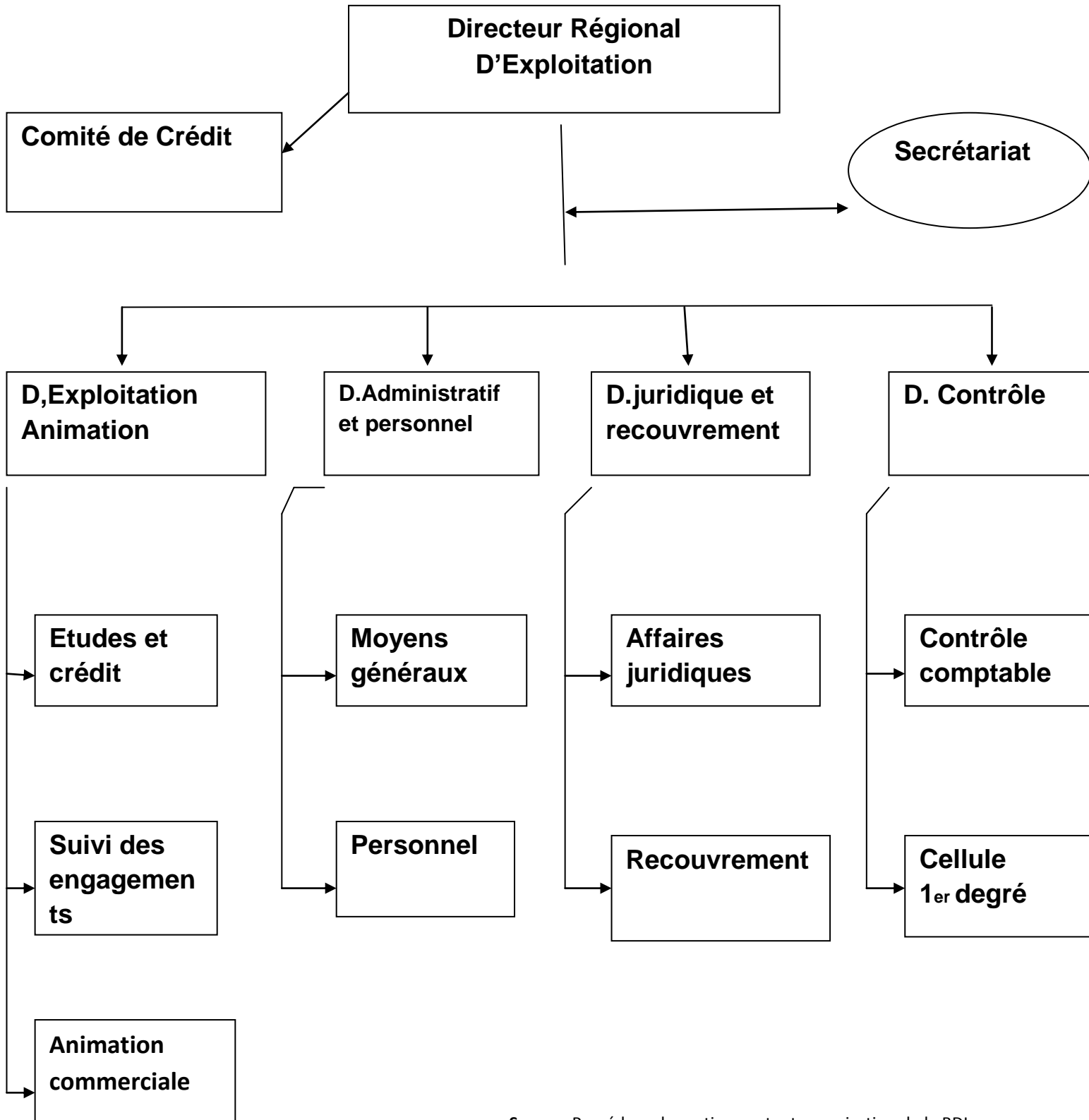


Source : Procédure de gestion portant organisation de la BDL

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

2-2-2/La Direction Régionale d'Exploitation

Figure 04 : Organigramme de la DRE

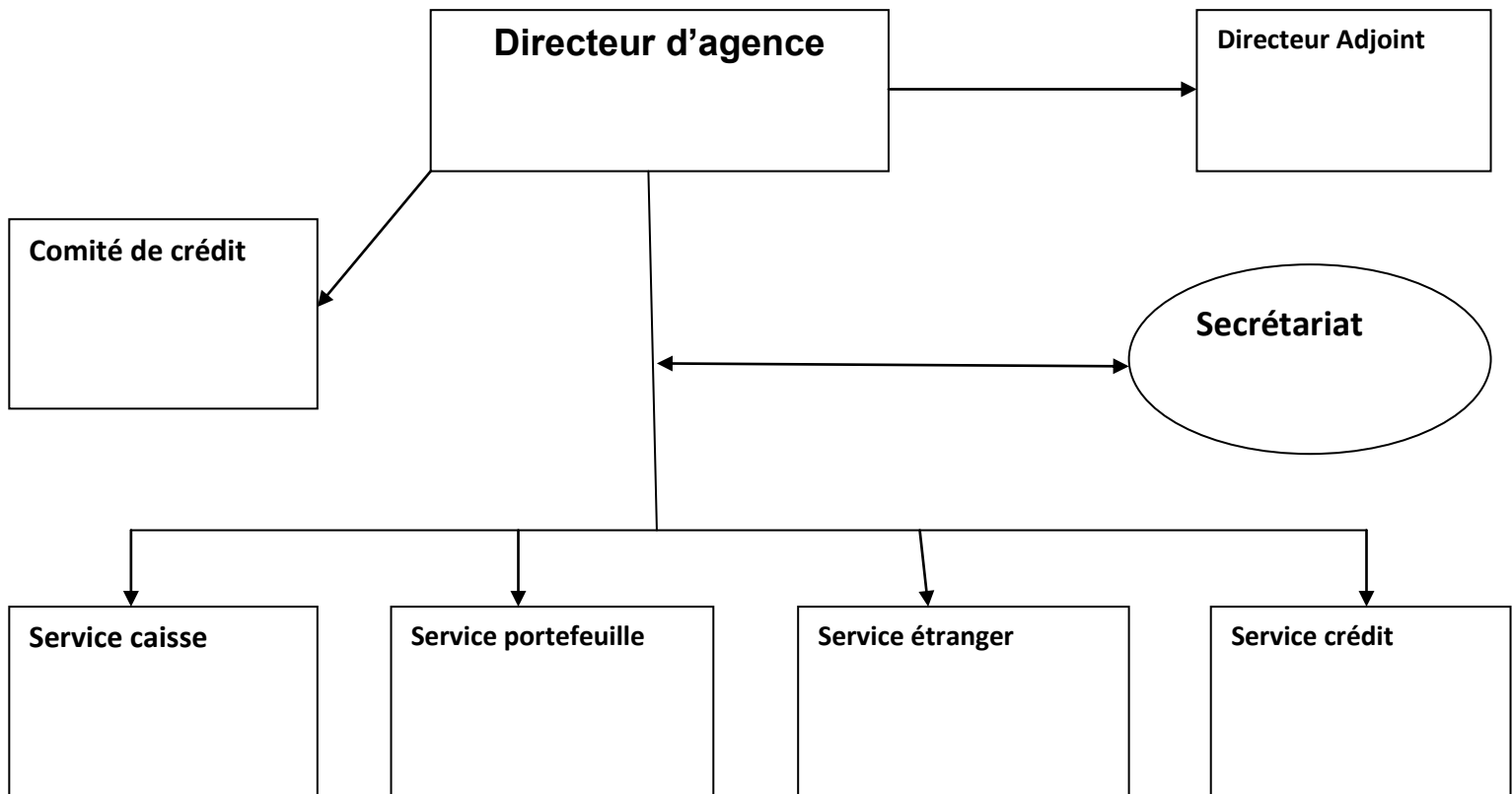


Source: Procédure de gestion portant organisation de la BDL

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

2-2-3/L'agence :

Figure 05 : Organigramme de l'agence



Source : Procédure de gestion portant organisation de la BDL

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

2-3/ Le service crédit au sein de la banque BDL :

Faire crédit c'est faire confiance, la mise à la disposition d'un client d'un certain montant pour une certaine durée moyennant une rémunération en contrepartie du risque pris concernant la perte partielle ou total de la somme prêtée.

Au niveau de l'agence, la fonction crédit est prise en charge par le service crédit dont – les missions sont :

A-Réception et montage du dossier de crédit :

*Validation : S'assure de la validation du dossier caisse.

*Montage : S'assure de la présence de tous les documents constitutifs exigés.

*Réception : Le dossier doit être complet pour accuser sa réception.

*Perception de commissions :

-Prélever la commission d'ouverture du dossier.

-Joindre la pièce comptable dans le dossier

*Consultation de la CRI :

-Renseignement de la demande

-Signature du client

B- Etude de dossier(les supports d'étude)

*Respecter sa forme et son contenu.

*Le bien renseigné (ne jamais exclure un champ pour indispensabilité de l'information) .

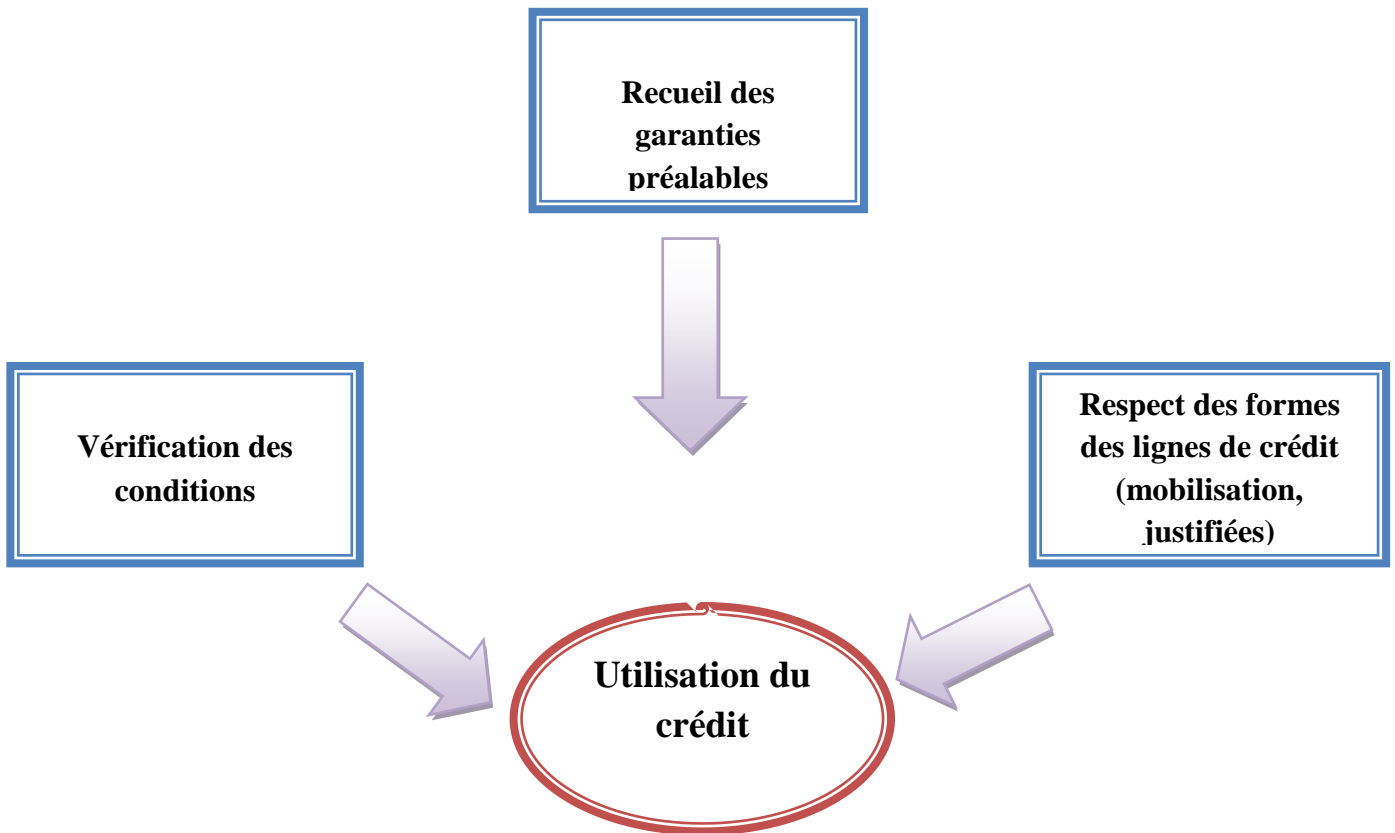
*Respecter la forme.

*Signature des membres prévus par la note PDG avec apposition des griffes.

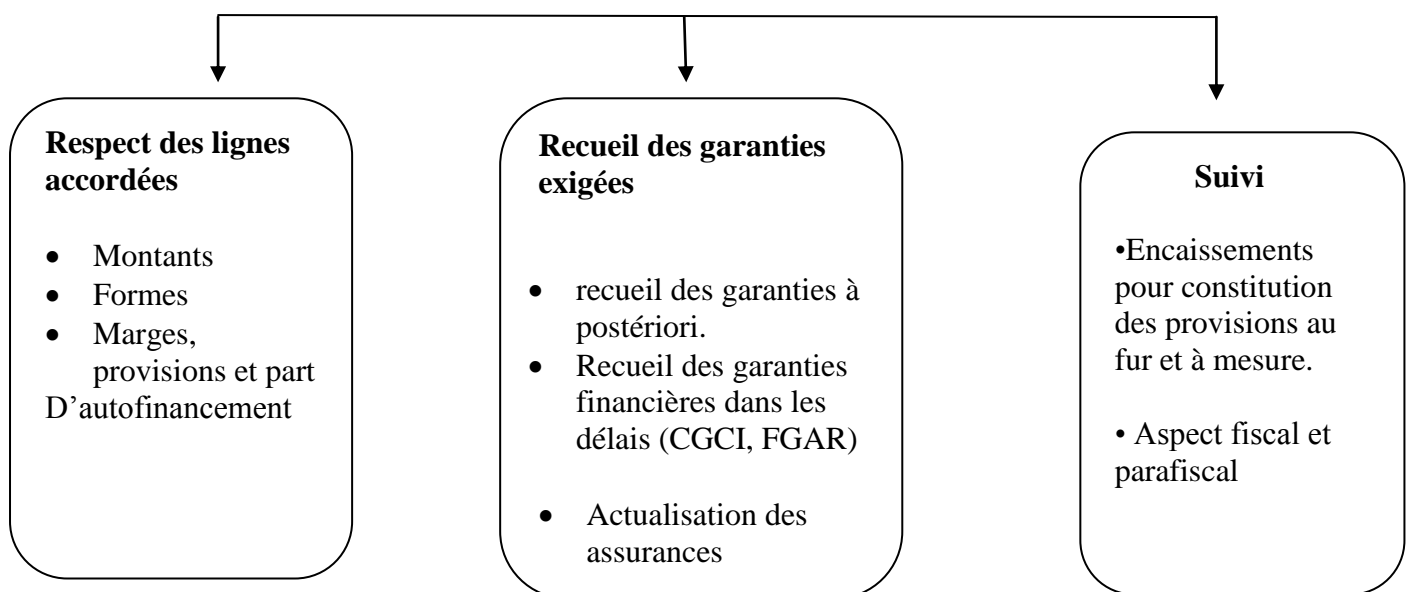
Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

C-Suivi du dossier (utilisation du crédit)

Figure N°06 : Suivi du dossier (utilisation du crédit)



D-Suivi du dossier (suivi de crédit jusqu'à échéance)



Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Conclusion

En conclusion quatre points à retenir:

- 1- Une bonne décision sur un dossier dépend de son étude;
- 2- Une bonne étude d'un dossier dépend de son montage.
- 3- La réussite du crédit accordé dépend de son suivi.
- 4- en fin l'aspect commercial et la prise en charge des clients est la clef de réussite de toutes les opérations bancaires.

Section 03 : Etude d'une opération de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Le crédit est le levier essentiel des affaires, sans lequel l'entreprise est incapable de se développer. Avec le crédit l'entreprise trouve le moyen de satisfaire ses besoins de financement à long et moyen terme pour ses investissements.

3-1/ Présentation de la nature d'investissement :

Le projet consiste à réaliser une unité de fabrication des produits à base de plastique en extrusion en PVC.

3-1-1 : Consistance du projet

***Promoteur:** Dania

***Projet :** Fabrication matière plastique en feuilles, plaques et granules.

***Zone de réalisation du projet :** TIZI-OUZOU

***Nature juridique de terrain:** Propriété privé appartenant à l'associé.

***Superficie totale :** 200m.

***Capacité production:** 200kg/jour

***Produits :** tous article de plastique et de PVC.

***Effectif:** 30 employés.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

3-1-2 : Localisation

Le projet est situé sur la route nationale numéro 70 qui relie Michelet et Ain-El-Hammam à 14 km du chef de la commune d'Akbil dans le village de Aourir Ouzemour il est limite par :

-**Est:** Route national n°70.

-**Nord:** domaine privé.

-**Ouest:** Terrain de l'associé

-**Sud:** Terrain de la famille.

3-1-3 : Identification du promoteur

***Dénomination sociale :** Fabrication de plastique.

***Capital social:** 10000000 DA.

***Registre de commerce:** N17/xx-0053258x56.

***Nis:** 0026xx51x458x45.

***Article d'imposition:** 1213x4728x8. -Nif: 0015xx07x4501x1.

***Adresse:** Akbil, Ain el hammam

***Gérant :** Kiran

***Tel:** 0758456x45.

***Code d'activité:** x01, fabrication de plastique.

3-2/ Etudes d'opportunité et de rentabilité du projet

3-2-1 : Opportunité du projet

A- Sur le plan économique

La région MICHLIT connu par son caractère montagnard sa situation géographique comme carre four lui donné des avantages pour toute implantation d'activité économique sa proximité au chef-lieu de la commune AKBIL la position dans les régions à forte traction commerciale. En effet, le passage obligatoire des touristes près du village permet de faire connaitre les produits de la région que ce soit culturel ou industrielle.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Autre part, l'existence de plusieurs entreprises de plastique dans notre région a encouragé le promoteur à réaliser ce projet avec ferveur, tout à fait conscient de l'opportunité du projet et de son apport dans le tissu industriel locale et même national.

Le produit plastique est importé dans sa majorité en Algérie, se lance dans ce créneau est une aventure sur et rentable.

Elle permet de réduire les importations et d'assurer la disponibilité aux producteurs de plastique et de PVC avec prix et qualité assurés la fabrication de plastique est une activité rentable et disposant d'une marche potentielle tant sur le plan national qu'à l'export, cette opportunité d'investissement va conférer une attractivité certaine à la willaya.

L'installation des entreprises dans la région va créer une dynamique de croissance et de développement à la région.

Il est espéré un effet d'entrainement qui va changer fondamentalement la situation du village et des environs.

B- Sur le plan technologique

Le travail de transformation de plastique et fabrication du concentré de Kiran l'introduction de machines de précision utilisant des technologies de pointe et un savoir très poussé des matériaux en plastique.

Pour ces raisons, l'entreprise est accompagnée par un expert en plasturgies avec une grande expérience dans le domaine. Un laboratoire est aussi prévu dans le projet pour garantir plus la qualité de ces produits.

L'entretien et la réparation des machines et des équipements aura comme effet d'attirer des entreprises spécialisés dans le domaine et maîtrisant les technologies nécessaires à cet effet.

Mais aussi l'existence de ce type de projet dans la région peut encourage les investisseurs pour se lancer dans la réalisation des unités de fabrication des pièces de rechanges et de composants automobile.

Cette situation pourra, à la longue, donner naissance à des entreprises qui seront spécialisées dans la fabrication des pièces d'usure.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

C-Sur le plan environnemental

Tout projet a des effets directs et indirects, positifs et négatifs pour les contourner et/ou les atténuer et de mettre en valeur les effets positifs pour leur donner plus de relief.

Dans le cas de fabrication et de manipulation des produits en plastique et chimique, il Ya pas d'effets négatifs majeurs, reste la gestion des risques et des dangers, ces derniers vont se faire de façon rigoureuse et organisée au sein de l'entreprise.

3-3/Etude de la rentabilité du projet :

3-3-1 : Tableau de flux de trésorerie :

$$\text{CAF} = \text{R.NET} + \text{Amortissement}$$

Année	1	2	3	4	5	6	7
R.NET	31160851	39534994.93	49739052.72	38204027.96	39469283.40	44743347.17	45350373.86
Amortissement	20040858.38	20040858.38	20040858.38	20040858.38	20040858.38	14335474.38	14335474.38
CAF	51201709.38	59575853.31	69779911.1	58244886.34	59510141.78	59078821.55	59685848.24

3-3-2 : Calculer de la VAN :

$$VAN = \sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+k)^t} - I_0$$

$$VAN = 51201709.38 (1.06)^{-1} + 59575853.31 (1.06)^{-2} + 69779911.1 (1.06)^{-3} + 58244886.34$$

$$(1.06)^{-4} + 59510141.78 (1.06)^{-5} + 59078821.55 (1.06)^{-6} + 59685848.24 (1.06)^{-7}$$

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

$= (48303499,42 + 53022297,36 + 158588558,93 + 46135405,39 + 44469439,81 + 41648237,97 + 39694497,95) - 177836664,74$.

$VAN = 331861936,83 - 177836664,74$

$VAN = 154025272,09$ DA.

Le résultat de la $VAN > 0$ \Rightarrow **Ce projet est rentable**

La VAN du projet étant positive, le projet est donc rentable et doit être réalisé. Cela signifie que le projet a permis de rembourser les fonds investis en tenant compte d'un taux de rémunération de 6% et qu'il a généré un surplus. Ce surplus représente la valeur créée par le projet.

3-3-3/Indice de profitabilité :

L'indice de profitabilité est une simple reformulation de la valeur actuelle nette (VAN) permettant d'apprécier la rentabilité du projet par Dinar (1 DA) investi. En d'autres termes, alors que la VAN mesure l'avantage relatif, c'est dire la création de la valeur par « 1 DA » du capital investi

$$IP = 1 + \frac{VAN}{I_0}$$

$$IP = 1 + \frac{154025272,09}{177836664,74} = 1 + 0,866$$

$$IP = 1,87$$

Cela veut dire que pour chaque dinar investi dans ce projet, l'entreprise dégage un bénéfice net égal à **0.87 DA**.

IP > 1 \Leftrightarrow VAN > 0. Le projet doit être accepté.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

3-4/Le délai de récupération du capital

3-4-1 : Le délai de récupération simple (DRS) :

	1	2	3	4	5	6	7
Flux net	51201709.38	59575853.31	69779911.1	58244886.34	59510141.78	59078821.55	59685848.24
Cumul des cash positif	51201709.38	110777562.7	180557473.8	238802360.1	244753401.9	303832223.5	363518071.7

A la lecture du tableau nous constatons que le délai de récupération est compris entre 2^{ème} année et la 3^{ème} année. Cette indication est le plus souvent suffisante, on peut néanmoins l'affiner en procédant à une interpolation linéaire :

DRS=2 ans +p. Année

$$\text{DRS}=2+\frac{177836664.74-110777562.7}{69779911.1}=2.96 \text{ année.}$$

DRS=2 ans +11 mois+16 jour

*3-4-2 /Le délai récupération actualisé(DRC) :

Année	1	2	3	4	5	6	7
Flux nets	51201709.38	59575853.31	69779911.1	5844886.34	59510141.78	59078821.55	59685848.24
Flux actualisés	48303499.42	53022297.36	58588558.93	46135405.39	44469439.81	41648237.97	39694497.95
Cumul cft actualisé	48303499.42	101325796.78	159914355.71	206049761.1	250519200.91	292167438.88	331861936.83

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Le délai de récupération actualisé est compris entre 3ans et 4ans et plus précisément égale à

$$DRC=3+\frac{177836664.74-159914355.75}{46135405.39}=3.39$$

DRC=3 ans +4 mois +21 jour.

Le résultat indique que le délai de récupération est court 3ans et 4 mois et 21jours, donc le projet est supposé intéressant. A fin de cette analyse financière le souci majeur du banquier consiste de la rentabilité du projet jugé viable, et même la capacité de l'entreprise à faire face au remboursement des crédits à mettre en place.

Au terme de l'étude, nous avons comparé le résultat avec ceux de la banque. Et c'est grâce à cette étude que nous avons remarqué que l'évolution d'un projet d'investissement fait sur la base d'un dossier de crédit venant appuyer la demande formulée par client. Elle se déroule en deux étapes: une étude de viabilité et une étude de rentabilité.

Celle vise à conférer le banquier et lui assurer que le projet est techniquement réalise et financièrement rentable, nous avons remarqué aussi l'indispensabilité de l'information et la difficulté qui éprouve le banquier pour accéder à cette dernière ainsi les données présentées par les clients comportant souvent des anomalies et des contradiction cet effet, il faudrait mettre à jour les supports au niveau des banques, en introduisant les méthode et les techniques d'analyse et notamment la pratique d'évolution de projet pour les crédit d'investissement.

Cette évolution s'appuie sur la détermination des ressources financières prévisionnelles et l'étude des critères de décision.

Une évaluation son prise en compte du schéma de financement permet de savoir si les ressources générées par la mise en compte en exploitation du projet sont suffisantes, tandis que l'évolution avec prise en compte schéma de financement cherchera à identifier. L'origine des ressources et les emplois que lui liés, ses lors, il sera possible au banquier de répondre aux questions de solvabilité et de rentabilité du projet.

Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL

Conclusion

Durant notre réalisation pour ce modeste travail, nous avons essayé de porter des réponses que nous jugeons essentielles pour répondre à notre problématique qui est la suivante : « La fabrication de L'investissement réalisé par « **DANIA** » dans Produits en plastique et PVC est-il économiquement justifié ? ». Nous avons essayé de présenter les différents concepts et notions d'un projet d'investissement, et étudier comment le choix de ce dernier s'effectue au sein d'une entreprise.

L'évaluation financière d'un projet d'investissement est un facteur indispensable pour aidés les décideurs à la prise de décision et de portée un jugement sur le degré de rentabilité de ce projet, et cela se fait par plusieurs méthodes et éléments qui sont la valeur actuelle nette (VAN), le délai de récupération(DR), l'indice de profitabilité(IP).aussi cette méthode d'évaluation nous a permis d'élucider l'importance et la complexité de la décision d'investir.

Le financement d'un projet d'investissement peut prendre plusieurs formes que ce soit par l'autofinancement ou par à l'endettement au prêt des banques ou des particuliers. Durant notre stage pratique au sein de la **Banque de développement local (BDL)**, nous avons pu apporter la solution à notre problématique, et cela grâce aux moyens pédagogiques qui ont été mis à notre disposition et le bon encadrement de notre encadreur. Nous avons opté pour le projet de la décision d'investissement de construire une unité de production, que nous jugeons bénéfique à l'entreprise DANIA, En fin cette étude que nous avons effectué nous a permis d'appliquer dans mesure du possible, les méthodes d'évaluation mentionnée dans notre travail de recherche, et il nous à donner la chance d'avoir une idée sur le domaine professionnel et d'accomplir nos acquis théoriques par une expérience pratique.

Ainsi, nous souhaitons que le travail que nous avons réalisé à apporter de nouvelles informations qui vont dans l'intérêt des études ultérieures sur le thème « évaluation de la rentabilité d'un projet d'investissement ».

Conclusion générale

Conclusion Générale

Conclusion générale

Durant les années 80, le secteur bancaire a été remarqué par la faillite de plusieurs banques dans le monde. La principale raison de ces faillites a été attribuée en premier lieu au risque de crédit, car l'activité d'octroi de crédit bancaire constitue l'activité principale au secteur bancaire qui a poussé les experts bancaires à présenter les différents modèles d'évaluation et outils de gestion, c'est dans ce contexte qu'interviennent les règles prudentielles et dont l'objectif est de veiller à la sécurité globale du système bancaire.

Cependant, la question de phénomène qui est au cœur des objectifs de la banque, la pousse à la prudence des risques et d'une stratégie de gestion de crédit très précise.

La gestion des risques de crédit occupe aussi une place essentielle sur le bon fonctionnement de la banque.

Bibliographie

Bibliographie

Bibliographie

❖ Ouvrage :

- *Le Rachat Des Créances En Souffrance Des Entreprises Publiques Par L'Etat S'est Fait Soit Par La Recapitalisation Des Banques (L'injection De Liquidité) Ou Par Leur Transformation En Titres De Créances (Obligations De Trésor Rémunérées).
- *M.De JUGLART Et B.IPPOLITO, Traité De Droit Commercial, Banque Et Bourse, T.7, «3eme Ed, 1991, P, 268 ;
- *P. Garsnaul Et S.Pariani La Banque Fonctionnement Et Stratégie Edition: Economica, Paris, 1997
- Algeria-Educ.Com Firum Comptabilite Et Audit Bancaire », Edition Dunod, Page 9-12
- Algeria-Educ.Com/Forum « Comptabilité Et Audit Bancaire », 2 Edition Dunod.
- Ancien Directeur Général Du Groupe Financement d'Entreprises De Pricewaterhousecooper
- Bale III: Dispositif Réglementaire Mondiale Visant A Renforcé Résilience Des Etablissements Et Système Bancaire, Banque Des Règlements Internationaux, Décembre 2010 (Révisé Juin 2011).
- Banques Des Règlements Internationaux, Convergence International De La Mesure Et Des Normes Des Fonds Propres, Juin 2004, Page 123
- BARTHELEMY B. « Gestion Des Risques », Les Editions D'organisation, Paris, 2001, Page 13
- BENAMGAR M. Op.Cit, P68
- BERNARD MARTORY, Edition, Fernando Nathan,1981,P8
- Bessis. J. Gestion Des Risques Et Gestion Actif Passif», Edition Dalloz, Paris, 1995, P.15.
- Bezbakh.P Sophie Gherardi, « Dictionnaire De L'économie », Larousse /HER/2000, P82.
- BOUFELLAH Farida Et FERROUK Thinhinene «< Mémoire De Master: L'application De La Réglementation Prudentielle En Algérie», 2017, Page 37.
- Boussoubel L : « La Notation Interne Nouvel Outil De Gestion Du Risque Du Crédit Edition ESB: Alger: 2007: P.04

Bibliographie

- BOUYAKOUB F: L'entreprise Et Le Financement Bancaire, D. CASBAH, Alger, 2003, PP.271-272
- Carole Bolluset, Op. P16
- Crédits Hérités Des Ex Caisses Municipales Françaises Destinés Aux Ménages Et Garantis Par Des Dépôts D'objet En Or. La BDL Détient L'exclusivité De Ce Produit En Algérie.
- DESMICHT François, Pratique De L'activi Tancais-2dition DUNOD, Paris, 2007
- DOVOGIEN, Op. Cité, P391
- DUMONTIER .P Et DUPRE.P, « Pilotage Bancaire : Les Normes IAS Et 1 Réglementation Bale II», Ed Revue Banque, France
- GRASUAULT.P Et PRIANIS : La Banque ; Fonctionnement Et Stratégie; Edition Economique, Paris, 1997, P.22
- J.M.ALLRIACEDITIONS TECHNIQUES ,1992 , P12
- JANINE MAYER, Editions, 1985, P4.
- Jean Marie Albertin - Science Et Vie Economie - Sept 1986).
- Le GOLVAN.Y, « Banque Assurance », Ed DUNOD, Bordas, Paris 1988, P19.
- Malaurie Philippe, Ayneslaurent, Cours De Droit Civil, Les Suretés, La Publicité Foncière, Par L.AYNES, Cujas, 2000/2001, N°01
- Marie Noëlle Ambert, Jacqueline Delahaye : Economie D'entreprise P185.
- MICHEL GAUDIN, « Le Crédit Aux Particuliers »Edition SEFI, Québec, 1996, P9
- MIKDASHI Z: Les Banques A L'ère De La Mondialisation, Ed. ECONOMICA, Paris 1998.
- Nathalie Taverdetpopiolek, Maitre De Conférences, Guide De Choix D'investissement, Edition D'organisation, 2006, Pages 2
- Pascal DUMONTIER Et Denis DUPRE. Pilotage Bancaire Les Normes IAS Et La Réglementation Bale II. Ed REVLE Banque, France
- Petit-Dutallis G.: « Le Risque Du Crédit Bancaire » Edition Dunod: Paris: 1999; P.20.
- Philippe NARASSIGUIN « Monnaie, Banques Et Banque Centrales Dans La Zone EURO» Ed De Boeck, Lère Ed Man 64 P 85-86-87-88
- Philippe Garsuault Et Stéphane Priame « La Banque Fonctionnement Et Stratégies »2éme Edition CFPB.

Bibliographie

❖ Code et lois :

- L'article 68 De L'ordonnance N° 03-11 Du 26/08/2003 Relative A La Monnaie Et Au Crédit
- Loi B8-01 De Janvier 1988, Portant Autonomie Des Entreprises Publiques Algériennes.
- 86 Règlement BA 2004/01 Portant Augmentation Du Capital Minimum Des Banques Et Des Succursales De Banques De 2,5 Milliards A 10 Milliards De DA (100 Millions D'euros).
- Journal Officiel N°19, Mai 1985

❖ Mémoires :

- AIT YAHIA SORAYA Et DIAIDER FAIZA Mémoire Le Rôle De La Réglementation Bancaire Dans Le Développement Du Système Bancaire Algérien 2017, Page26
- ALLAQUA Ri Et BALIT Boussid, Mémoire: La Réglementation Prudentielle Et La Performance Du Système Bancaire Algérien », UAM De Bejais, 2014.
- BOUFELLAH Farida Et FERROUK Thinhinene « Mémoire De Master: L'application De La Réglementation Prudentielle En Algérie», UMMTO.
- Chabha BOUZAR, Systèmes Financiers Mutations Financières Et Bancaires Et Crises », Ed
- El-Amel, 2010 Page 93.
- MOUSSOUNLH, Les Accords De Bale Et Règles Prudentielles Des Banques Défis Et Contraintes Pour Le Système Bancaire Algérien Université ADOU BAKAR BELKAID-Tlemcen, 2013/2014 P12.
- Natalia Estrada Lopez Et Marie Davan Mémoire De Master. La Réglementation Bale III, Est-Elle En Mesure De Prevenir Une Prochaine Crise Bancaire" UNIVERSITE DE STRASBOURG, 2013.
- Natalia Estrada Lopez Et Marie Davan Mémoire De Master: La Règlements Bale III, Mesure De Prévenir Une Prochaine Crise Bancaire ?, UNIVERSITE DE STRASBOURG, 2013, Page28.

Bibliographie

❖ Autre document :

- Document internes de la BDL service des crédits.
- Les mémoires de la banque.

❖ Sites :

- [Www. Mémoire Online.Com/L'intermédiation Bancaire](http://www.MemoireOnline.Com/LintermediationBancaire)
- [Https://Banque.Ooreka.Fr.Com](https://Banque.Ooreka.Fr.Com)
- [Https://Www.Bourse Des Crédits. Com.](https://Www.BourseDesCredits.Com)

Annexes

Annexe 1 : La structure d'investissement

Désignation	cout en devise	C/V DA 1USD=135 DA 1 EURO =165 DA	Cout en dinars
Machines de production et accessoires « novice N°KERKE 20200120701 »	804210.00 USD	1085680350.00 DA	108568350.00
Logiciel de formulation	19200.00 EURO	3110400.00 DA	3110400.00 DA
Spectrophotomètre CM-5	17000.00 EURO	2805000.00 DA	2805000.00 DA
Brillance mètre Rho point	6000.00 EURO	990000.00 DA	990000.00 DA
Kit de remplacement	200.00 EURO	33000.00 DA	33000.00 DA
Cabine lumineuse	1690.00 EURO	278850.00 DA	278850.00 DA
CM-A98cuvette en verre	700.000 EURO	115500.00 DA	115500.00 DA
CM-A124	315.00 EURO	51975.00 DA	51975.00 DA
CR-A502	320.00 EURO	52800.00 DA	52800.00 DA
CM-a519 bague	50.00 EURO	825.00 DA	8250.00 DA
CM-A196 MASQUE	570.00 EURO	94050.00 DA	94050.00 DA
CM-A195	750.00 ERUO	123750 DA	123750 DA
CM-A206	1140.00 ERUO	188100.00 DA	188100.00 DA
Frais de transport	3500.00 ERUO	57750.00 DA	57750.00 DA
Total des équipements import en euro	48285.00 EURO	7967025.00 DA	7967025.00 DA
Frais de douane 5%de l'import			5826768.75 DA

Total des équipements import			122362143.75 DA
Chariot élévateur Electric			6000000.00 DA
Logiciel de gestion			2400000.00 DA
Matériel roulant			20998000.00 DA
Matériel informatique			471020.00 DA
Matériel de pointage et de surveillance			1331500.00 DA
Fourniture d'un équipement d'un poste transformateur frais d'installation			4409000.00 DA
Construction charpente Métallique			13910000.00 DA
Frais préliminaire			5955000.99 DA
Total de l'investissement			177836664.74 DA

Annexe 2 : La structure de financement

Désignation	Montant
Apport de promoteur 10%	17783666.47 DA
Crédit bancaire 90%	160052998.27 DA
TOTAL 100%	177836664.74 DA

opérationnelles							
Dotât amorti, provis et pertes valeurs	-20040858.38	-20040858.38	-20040858.38	-20040858.38	-20040858.38	-14335474.38	-14335474.38
Reprise sur prêts de valeur et prévis							
5-résultat opérationnel	36362573.45	44736717.37	54550645.98	50936715.39	51458414.66	56929260.00	56638331.18
Produits financiers							
Charges financières	-5201722.44	-5201722.44	-4811593.26	-3771248.77	-2730904.28	-1690559.79	-650215.31
6-résultat financier	-5201722.44	-5201722.44	-4811593.26	-3771248.77	-2730904.28	-1690559.79	-650215.31
7-résultat ordinaire avant impôts	31160851.00	39534994.93	49739052.72	47165466.62	48727510.37	55238700.20	55988115.87
Impôts exigibles /résultats ordinaires				-8961438.66	-9258226.97	-10495353.04	-10637742.02
Impôts différés							
TOT produits activités ordinaires	317145219.8	320745122.88	356333119.14	356943459.42	356993126.06	356999077.82	356999889.97
TOT charges activités ordinaires	-285984368.86	-281210127.95	-306594066.41	-318739431.45	-317523842.66	-312255730.65	-311649512.11
Résultat Net activités ordinaires	31160851.00	39534994.93	49739052.72	38204027.96	39469283.40	44743347.17	45350373.86
Eléments extra ordinaires (produit)							

Annexe 3 : Tableau de compte de résultat

Bilan comptable de compte résultat 1

Intitule des produits	1	2	3	4	5	6	7
Ventes et produits annexes	283500000.00	316852941.18	352276816.61	356444331.37	356934627.22	356992309.08	356999095.19
Variât stocks produits finis et en cours	33645219.87	3892181.70	4056302.53	499128.05	58498.84	6768.73	794.78
1-Production de l'exercice	317145219.87	320745122.88	356333119.14	356943459.42	356993126.06	356999077.82	356999889.97
Achats consommés	-233774362.86	-233890712.86	-259337944.29	-259458964.29	-259582424.29	-259708354.29	-259836804.29
Services extérieurs et autres consommation	-10314204.67	-5342727.00	-5588252.50	-6403022.00	-5737492.00	-5822132.00	-5908452.00
2-consommation de l'exercice	-244088567.53	-239233439.86	-264926196.79	-265861986.29	-265319916.29	-265530486.29	-265745256.29
3-valeur ajoutée d'exploitation	73056652.34	81511683.02	91406922.35	91081473.13	91673209.77	91468591.53	91254633.69
Charges de personnel	-16562513.82	-16642086.38	-16722056.82	-16802427.10	-16883199.24	-16964375.23	-17045957.11
Impôts, taxes et versements assimilés	-90706.70	-92020.89	-93361.18	-3301472.26	-3290737.51	-3239481.92	-3234871.02
4-excédent brut d'exploitation	56403431.82	64777575.74	74591504.36	70977573.77	71499273.03	71264734.37	70973805.55
Autres produits opérationnels							
Autres charges							

Eléments extra ordinaires (charges)							
8-Résultat extra ordinaire							
9-Résultat Net de l'exercice	31160851.00	39543994.93	49739052.72	38204027.96	39469283.40	44743347.17	45350373.86



Tizi-Ouzou : 31/05/2020

Annexe 4: NOTIFICATION D'ACCORD BANCAIRE

Destinataire : Monsieur *****
 Gérant de *****
 Adresse : *****
 Agence : 147 Djurdjura
 N° de Compte : ***** ID : *****

Objet : A/S DE VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

En réponse à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre banque consent à vous accorder un crédit de ***** DA ci-dessous détaillé, sous réserve des garanties et des conditions qui suivent :

I. CREDIT OCTROYES

Nature des crédits	Montant	Echéance
CMT	***** DA	*****

II. GARANTI EXIGÉES

Nature des Garanties	Montant
Hypothèque	***** DA
NSM	***** DA
CSA	***** DA
DAMR	***** DA

III. CONDITIONS / COMMISSIONS

COMMISSIONS	CREDIT D'INVESTISSEMENT
Commissions ouverture :	*****
Commissions de gestion	*****
Commissions de notification	*****
TOTAL HT	*****
TVA 19%	*****
Commissions TTC	*****
TOTAL COMMISSION TTC	*****

IV. OBSERVATIONS ET CONDITION

- 1- Aucun dépassement en compte n'est toléré ;
- 2-Signature de la convention de crédit ;
- 3-Centralisation du chiffre d'affaires ;
- 4-Règlement des commissions selon les conditions de banque en vigueur ;
- 5-Taux d'intérêt : 06 % ;
- 6-Durée : 05 an , dont 12 mois de différé.

Veillez agréer, Monsieur, nos cordiales salutations.

LA DIRECTION

Pôle commercial de Tizi-Ouzou

Tizi-Ouzou le 14/07/2019

Annexe 5 :

AUTORISATION DE CREDIT N° *****

COMITE DE CREDIT : P.CDjurdjura147
DATE DE DECISION DE CREDIT : 14/07/2019

DESTINATAIRE

NOM OU RAISON SOCIALE : *****
ACTIVITE : *****
ADRESSE: *****
N° DE COMPTE : ***** **ID** *****

P.C DJURDJURA147
POLE OPERATIONNEL
DASC

CETTE AUTORISATION ANNULE ET REMPLACE LES PRECEDENTES. ELLE N'EST VALABLE QUE DANS LA MESURE OU LES GARANTIES PRESCRITES SONT PRISES ET LES CONDITIONS REUNIES.

N° LIGNE	FORME DU CREDIT	ROLE	CODE CREDIT	MONTANT EN DINARS	ECHEANCE
01	CMT	C	211	*****	
TOTAL				*****	

TOTAL EN LETTRE : *****

N° LIGNE	NATURE DES GARANTIES	ROLE	CODE GARANTIE	MONTANT EN MDA
01	HYPOTHEQUE	C	965 E	*****
02	NSM	C	958 E	*****
03	CSA	C	981 E	*****
04	CATNAT	C	979 E	*****
05	DAMR	C	980 E	*****

CONDITIONS :

Cette AC porte sur un CMT DE ***** DA soit 70% de cout d'acquisition de matériels d'exploitation.

Condition et Garanties :

- Durée : 05 ans dont 120 mois de différé.
- Taux d'intérêt 06% l'an
- Signature de la convention de crédit
- Règlement des commissions selon les conditions de banque en vigueur.
- Recueil des garanties exigés
- Centralisation de chiffre d'affaire a nos guichets.

RAPPEL DES CREDITS EN COURS

DATE	NATURE DES CREDITS	MONTANT EN DA	ECHEANCE

LE DIRECTEUR ADJOINT:

LA DIRECTRICE DU POLE

اتفاقية قرض متوسط المدى Annexe 68

هذه الاتفاقية تلغي وتعوض اتفاقية
قرض الاستثمار المسجلة لدى مصلحة
الضرائب في تاريخ 10 نوفمبر 2019 تحت
قسمة التسجيل 143829.

تم فيما بين الموقعين أدناه ،

بنك التنمية المحلية، شركة مساهمة برأسمال قدره 800.000.000,00 دج تلي تسميته
"البنك" الكائن مقره الرئيسي ب 05 شارع قاسي عمار سطاوالي المقيد في السجل التجاري
تحت رقم 054B0014 و الممثل من طرف السيدة : *****

المفوض للتصرف كما يلي :

من جهة ،

و شركة، ***** تلي تسميته "المقترض" الكائن
مقره ب * *****

المسجلة في السجل التجاري تحت رقم *****

الممثلة من طرف السيد ***** القاطن ب : تخصيص مالولي رقم 01 مدوحة
تيزي وزو صاحب رخصة السياقة رقم ***** المسلمة بتاريخ

***** من طرف *****

من جهة أخرى،

■ نظرا لطلب تمويل المؤرخ ب. ***** المقترض الذي يطلب قرض
من البنك ،

نظرا للموافقة بالقرض رقم ***** بتاريخ ***** الصادرة عن

تم الاتفاق و إقرار ما يلي :

المادة 1 : موضوع هذه الاتفاقية

بمقتضى هذه الاتفاقية و وفقا للشروط التي تنص عليها ،يوافق البنك على وضع لفائدة المقترض
الذي يوافق ،قرض متوسط المدى ، موجه لتمويل العملية التالية : شراء الاستغلال

المادة 2 : مبلغ القرض

يقدر مبلغ القرض موضوع هذه الاتفاقية ب ***** (بالحروف و
الأرقام

المادة 3 : شروط القرض

يمنح القرض وفقا لشروط المدة و الفوائد التالية :

1.3 مدة القرض : يمنح القرض لمدة 05.. سنوات بما فيها فترة مؤجلة الدفع بـ 12 شهر. و بإنقضاء الفترة المؤجلة هذه و إن لم يشرع في استهلاك القرض ،تصبح هذه الاتفاقية لاغية إلا في حالة ما يوافق البنك على تمديدھا.

2.3 شروط النسبة ، العمولات و الرسوم :

(أ) - نسبة الفائدة :

تحدد نسبة الفائدة المطبقة على هذا القرض بـ%06..... سنويا. و تراجع هذه النسبة بالارتفاع أو الانخفاض وفقا لتغير الشروط العامة للبنك.

في هذه الحالة ،تطبق النسبة الجديدة عند سريانها على الجزء من القرض المتبقي استعماله أو تسديده كما ستكون موضوع ملحق تعديلي على هذه الاتفاقية.

و يتم إعلام المقترض حول أي تغير في النسبة ،التي يوافق عليها دون تضييق أو تحفظ.

(ب) - العمولات :

يدفع المقترض للبنك العمولات التالية :

▪ **عمولة التسيير :** تدفع مرة واحدة على المبلغ الإجمالي للقرض و قبل الاستعمال الأول و تحدد بـ%01.....

▪ **عمولة الالتزام :** تحصل كل ثلاثة أشهر على المبلغ الغير مستعمل بسعر الفائدة...0.5..% سنويا.

(ج) - الرسوم :

يتحمل المقترض الرسم على القيمة المضافة حسب النسبة الرسمية و السارية المفعول حين الدفع ،مع أي رسم آخر قد يضاف وفقا للنصوص القانونية و التنظيمية.

المادة 4 : الشروط و الضمانات المطلوبة

لتغطية القرض الممنوح ،يلتزم المقترض بصفة لا رجعية بتسليم البنك الضمانات العينية و / أو الشخصية الحقيقية التالية :

- الرهن الرسمي من الدرجة الاولى
- الرهن الحيازي العتاد الاستغلال
- كفالة تضامنية الخاصة بالشركاء

- تفويض عقد تامين متعدد الاخطار الخاص بالنشاط و العتاد و الكواريث الطبيعية

مع الاستجابة للشروط التالية :

▪ **التعهد بالتسليم رقم الاعمال الخاص بالنشاط**

المادة 5 : تخصيص القرض

يلتزم المقترض بتخصيص القرض للموضوع المذكور في المادة الأولى من هذه الاتفاقية. و يمكن للبنك مراقبة في أي وقت ،استخدام و توجه المبالغ المعارة.

المادة 6 : كفيات استخدام القرض

1.6. لا يمكن استخدام القرض موضوع هذه الاتفاقية إلا بعد تحصيل الضمانات التي تنص عليها المادة 4 أعلاه مع أداء كافة الإجراءات القانونية (التسجيل و القيد) المتعلقة بذلك

2.6. يستخدم القرض بخصم من حساب الاستثمار المفتوح لهذا الغرض في حسابات البنك و ذلك ، عند تقديم الثبوتات المطلوبة.

يتم حساب الفوائد كل ثلاثة أشهر حسب النسبة الاتفاقية المشار إليها أعلاه وفقا لنظام الرسملة المحسوبة كل ثلاثة أشهر هو كذلك و المدرج في أصل الدين.

3.6. و بانتهاء فترة الاستخدام التي لا تفوق فترة تأجيل الدفع المحددة في المادة 3 ، يتم تسجيل من طرف البنك للمبالغ المستعملة من طرف المقترض ، و يعد جدول الاستحقاقات للمبلغ الأصلي للدين و الفوائد ، حيث يثبت بسلسلة لسندات أمر التي يكتبها المقترض.

المادة 7: كفيات التسديد

يتعهد السيد ***** بتسديد المبلغ الأصلي للدين ، الفوائد ، العمولات ، المصروفات ، و الملحقات كل ثلاثة ، ستة أشهر وفقا لجدول الاستحقاقات ، جزء ملحق من هذه الاتفاقية ، كما يتعهد بدفع عند الاقتضاء ، عقوبة التأخير التي تنص عليها المادة 13 من هذه الاتفاقية.

و تتم هذه التسديدات عبر خصم الحساب الجاري للمقترض ، رقم ***** مفتوح على دفاتر الوكالة الوطنية.

المادة 8: تخصيص التسديدات

تخصص كل التسديدات المدفوعة من طرف المقترض حسب الأولوية التالية :

(أ) - لدفع الفوائد المتطلبية و التي أصبحت واجبة الأداء.

(ب) - لدفع الضرائب القانونية.

(ج) - لدفع المبلغ الرئيسي للدين المستحق.

(د) - لدفع مسبق للقرض.

المادة 9: فوائد التأخير

في حالة عدم دفع أو عدم تسديد أي مبلغ مستحق بقيمته الأصلية ، الفوائد أو العمولات ، توضع المبالغ واجبة الأداء في حساب اللامدفعات ، منتج لفوائد بالنسبة المحددة في قرض الاستغلال و حيث تعلق بنقطتين.

هذا الاشتراط لا يعرقل وجوب الأداء الفوري للدين و لا يعتبر اتفاق على مهلة لأجال الدفع.

المادة 10: التسديد المسبق

يمكن للمقترض أن يقوم بالتسديد الجزئي أم الكلي للقرض بصفة مسبقة.

في هذا الاحتمال ، تخصص التسديدات الجزئية للاستحقاقات الأبعد ، و التي تطبق عليها بنسبة فائدة تبلغ 1 %.

المادة 11: التزامات أخرى للمقترض

كما يتعهد المقرض كذلك ب :

- تقديم كافة الوثائق و المستندات التي يجدها البنك ضرورية كما يرسل الحصيلات السنوية و جداول حسابات النتائج و هذا ، طول فترة عدم تسديد القروض الممنوحة.
- تسهيل كل الزيارات التي يقوم بها أعوان البنك على مستوى المحلات و التواجدات.
- يسهل للبنك كل زيارة يقوم بها أعوانه على مستوى الأماكن موضوع التمويل البنكي.
- أن يعلم البنك عن أي تغيير في القانون الأساسي للمقرض و / أو كل الأمور المهمة و التي يمكنها أن تؤثر على ماله و توسيع حجم التزامات البنك.
- يعلم البنك على مجموع رقم أعماله المنجز عن طريق المشروع الممول منذ دخوله حيز التنفيذ.

المادة 12 : شروط العدول

يمكن لأي طرف أن يعدل على هذه الاتفاقية في الحالات التالية :

1.12 العدول من طرف البنك :

- إذا استخدم القرض لغايات غير تلك التي تنص عليها هذه الاتفاقية.
 - في حالة عدم الدفع عند الاستحقاق للمبلغ الرئيسي للقرض ، الفوائد ، العمولات و أي لا مدفوع و هذا فيما يخص أي تسهيل تحصل عنه من البنك.
 - عند عدم تحصيل الضمانات المشترطة في الأجل المحددة و في حالة عدم احترام لشروط من شروط الاتفاقية.
 - عند ظهور أي طارئ يجعل البنك غير قادر على تعريض القروض الموضوعه للنهية الحسنة أو الإخلال بتوازن السعة المالية للمقرض (توقف النشاط ، الإفلاس ، التسوية القضائية).
 - في حالة التسوية الودية المصادقة و توقف الدفع أو أي حالة مشابهة لذلك.
 - في حالة البيع الودي أو القضائي ، هبة الدفع ، الهبة أو استبدال العقار ، المحل التجاري أو العتاد و الآلات الموضوعه كضمان.
 - في حالة نقص تغطية القرض بالتأمين المشترط و هذا ، دون إلغاء.
 - في حالة الوفاة ، يعتبر القرض بمبلغه الرئيسي ، الفوائد ، فوائد التأخير ، المصاريف و الملحقات واحد و غير قابل للتقييم و يمتن أن يطالب به لدى كل وريث بصفة فردية.
- في كافة الحالات التي يحددها القانون.

2.12 العدول من طرف المقرض :

- في حالة ما يقرر المقرض تسديد دينه بصفة مسبقة.

المادة 13 : شرط العقوبة

في حالة ما إذا باشر البنك في إجراءات قضائية أيا كانت ، بغية استرجاع دينه ، بمبلغه الرئيسي ، العمولات ، المصروفات و الملحقات ، يطبق بقوة القانون ب 0,5% من المبلغ الإجمالي للدين الذي لا يزال واجب الأداء.

المادة 14: اكتتاب و تجديد التأمينات

يتعهد المقترض بصفة لا رجعية باكتتاب وثيقة التأمين للأموال الموضوعة كضمان و / أو وثيقة تأمين على الحياة وفقا للحالة.

يجب أن تسلم وثيقة (وثائق) التأمين المكتتبه بصفة إجبارية إلى البنك بنسختها الأصلية، بعد حلولها أو تفويضها استثنائيا لصالح البنك.

كما يجب تسليم النسخ الأصلية لمحاقيات الحلول أو تفويض التأمين الحاليين و المستقبلين في صيغتها الأصلية.

و يجب أن يبلغ هذا الشرط إلى شركة التأمين المعنية.

يتعهد المقترض بصفة قطعية، على تجديد وثيقة / أو وثائق التأمين المحالة لصالح البنك، عند حلول الأجل.

المادة 15: وضعية الرهن العقاري.

يصرح المقترض تحت طائلة القانون:

بأنه غير خاضع لرهن قانوني على ممتلكاته.

■ بأنه غير خاضع لوصي قضائي.

■ بأن العقار موضوع الرهن، خالص، حر و برئ من كل دين، رهن، أو أي تكاليف فعلية أي كانت، بحيث أن التسجيل المتعلق بالرهن العقاري، المأخوذ وفقا للرهن القانوني مؤسس لصالح المقترض بموجب المادة 96 من القانون رقم 11/02 المؤرخ في 2002.12.24.

المادة 16: الوثائق التعاقدية.

تتمثل الوثائق التعاقدية فيمايلي:

■ الاتفاقية الحالية.

■ أي ملحق تعديلي موقع من الأطراف.

■ جدول الإهلاكات المرفق.

المادة 17: تسوية النزاعات.

ترفع كافة النزاعات الناتجة عن تنفيذ هذه الاتفاقية أو تفسيرها في حالة انعدام تسوية ودية، أمام القسم التجاري لمحكمة تيزي وزو.

المادة 18: اختيار الموطن.

يختار الطرفان لتنفيذ هذه الاتفاقية و ما يتبع الموطن التالي:

- البنك، *****

- الكائنة بـ: *****

- المقترض *****

- المقر أو العنوان :تحصيل توارس 02 ذراع بن خدة تيزي وزو

المادة 19: الإجراءات الشكلية.

لا يمكن تحقيق القرض موضوع هذه الاتفاقية إلا بعد أداء كافة إجراءات التسجيل و تلك المتعلقة بالقيود للضمانات الممنوحة لصالح المقرض تحت طائلة الاستحقاق الفوري (15) يوم بعد إرسال بقي بدون جدوى لإعذار يستدعي من خلاله، الزبون لتسوية وضعيته، خصوصا لغرض تسجيل من طرف البنك للمبالغ المستعملة من طرف المقرض أو تقديم الضمانات المتفق عليها.

يجب أن تكون هذه الاتفاقية المعدة 04 نسخ مدمغة وفقا للقانون ساري المفعول موضوع التسجيل.

حرر في 04 نسخ أصلية في.....ب-: تيزي وزو

البنك

المقرض (1)

(الختم و التوقيع)

(الختم و التوقيع)

1- يجب أن يكتب المقرض بيده العبارة التالية :

"تلي و صودق عليه، صالح للمبلغ المقدر ب.....(بالأرقام و الحروف) بالإضافة إلى الفوائد، العمولات، و المصروفات و الملحقات للتذكير".

Tables des matières.

Tables des matières.

<i>Remerciement</i>	<i>I</i>
<i>Dédicace</i>	<i>II</i>
<i>Liste des abréviations</i>	<i>III</i>
<i>Liste des tableaux et figures</i>	<i>IV</i>
<i>Sommaire</i>	<i>V</i>
<i>Introduction générale</i>	<i>01</i>

Chapitre I : l'entreprise et le financement bancaire.

Introduction	03
Section 01 : La notion de l'entreprise	04
1-1 /Définition de l'entreprise.....	04
1-1-1/Selon BERNARD MARTORY :	04
1-1-2/Selon L'aspect MACRO-ECONOMIQUE :	04
1-1-3/Selon la nature :	04
1-2/ Les types d'entreprise :	05
1-2-1/ Classification selon les critères économique :	05
1-2-1-1/Classification selon le domaine d'activité :	05
1-2-1-2/Classement selon la taille de l'entreprise :	06
1-2-2/ Classification selon les critères juridiques :	07
1-2-2-1/ L'entreprise publique :	07
1-2-2-2/L'entreprise coopérative	07
1-2-2-3/ Les entreprise privés :	07
1-3/Les différentes fonctions de l'entreprise :	07
1-4/Relation entreprise-Environnement :	08

Tables des matières

Section 02 : La notion de base sur les banques.....	09
2/Historique de la banque :	09
2-1/ Définition de la banque.....	10
2-1-1/ Aspect étymologique :	11
2-1-2/ Aspect juridique.....	11
2-1-3/Aspect économique :	11
2-2/Le rôle économique de la banque :	12
2-2-1/L'intermédiation bancaire :	14
2-2-2/La collecte de fonds (les ressources des banques)	15
2-2-3/ Les emplois de la banque (les financements) :	16
2-3/Les principales fonctions de la banque :	18
2-3-1/La fonction de liquidité	18
2-3-2/La fonction d'offre de service :	19
2-4/Les différents types de la banque :	20
Section 03 : Les déterminants de la relation banque –Entreprise.....	23
3-1/Relation banque -Entreprise	23
3-2/Les mesure de force de la relation banque –entreprise.....	24
3-2-1 : La capacité d'acquérir un avantage informationnel	24
3-2-2 :L'étendue de la relation	24
3-2-3 : La multibancarité :	24
3-3/Les déterminants transactionnels de la relation	25
3-3-1 L'incertitude de l'environnement :	25
3-3-2 : Les coûts de transfert.....	25
3-3-3 : La dépendance.....	25
3-4/Les déterminants du maintien de la relation :	25
3-4-1 : La confiance :	26
3-4-2 : Les relations interpersonnelles :	26

Tables des matières

3-4-3 : La satisfaction :	27
Conclusion.	28
 <i>Chapitre II : Cadre théorique sur les crédits et l'investissement</i>	
Introduction	29
Section 01 : Généralités sur les crédits bancaires	30
1-1/Définition des crédits bancaires.....	30
1-2/Les caractéristique du crédit bancaire :	31
1-3/Le rôle du crédit bancaire :	32
1-3-1/ Le crédit permet l'échange:	33
1-3-2/ Le crédit stimule la production:	33
1-3-3/Le crédit amplifie le développement :	33
1-3-4/ Le crédit est un moyen de création monétaire:	33
1-4/Classification des crédits bancaires :	33
1-4-1/ La durée.....	33
1-4-2/Les bénéficiaires :	34
1-4-3/La destination :	34
Section 02 : Généralités sur l'investissement	35
2-1/Notion sur l'investissement :	35
2-1-1/Les différentes définitions de l'investissement :	35
2-2/Les méthodes d'évaluation d'un projet d'investissement :	36
2-2-1 La valeur actuelle nette (VAN) :	36
2-2-2 /L'indice de profitabilité d'investissement (IP)	37
2-2-3 Le délai de récupération du capital (DR)	38
2-3/Typologie de l'investissement :	39
2-3-1/ L'investissement matériel	39
2-3-2/L'investissement immatériel.....	39
2-4/ : Les effets de l'investissement :	40

Tables des matières

2-4-1 Les effets positifs.	40
2-4-2 Les effets négatifs.....	41
Section 03 : Les types de financement bancaire	41
3-1 : Financement interne :	41
3-2/Financement externe :	42
3-2-1/Capitaux propres :	42
3-2-2/Capitaux empruntés :	43
Conclusion.....	44

Chapitre III : Technologie de gestion des risques des crédits et la réglementation prudentielle

Introduction :	45
Section 01 : Les risques liés à l’octroi du crédit	46
1-1/ Le risque de crédit.....	46
1-1-1/ Définition du risque de crédit :	46
1-2/Les différents types de risque du crédit	48
1-2-1/ Le risque de la contrepartie	48
1-2-2/ Le risque d'exposition.....	48
1-2-3/ Le risque de récupération	48
1-3/ Evaluation du système bancaire en Algérie.....	48
Section 02 : La réglementation prudentielle.....	50
2-1/ Les accords du Bâle 1: Ratio Cook.....	50
2-2/ Les accords du Bâle II et le ratio Mc Donough.....	55
2-3/ Les accords de Bâle III:	60
Section 03 : La gestion des risques et garanties bancaire.....	65
3-1/Définition de la garantie :	65
3-1-1/La prise des garanties :	65
3-2/Les formes de garanties bancaire :	67

Tables des matières

3-3/ Les techniques de couverture les risques bancaire	68
Conclusion.....	70
<i>Chapitre IV : Etude d'un cas pratique de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL</i>	
Introduction	71
Section 01 : Description et historique de la banque BDL.....	73
1-1/ Présentation de la banque BDL :	73
1-1-1/Identification et aperçu historique de la banque BDL.....	74
1-2/ Stratégie et objectifs de la BDL :	76
1-3/ Les missions de la BDL :	77
Section 02 : La structures et organisation de la banque BDL.....	78
2-1/Structure et organisation :	78
2-1-1/ La Direction Générale :	78
2.1.2 Les Directions Régionales d'Exploitation :	78
2.1.3 Le réseau d'agences :	79
2-2/L'organigramme de la banque BDL :	79
2-2-1/La direction générale :	80
2-2-2/La Direction Régionale d'Exploitation.....	81
2-2-3/L'agence :	82
2-3/ Le service crédit au sein de la banque BDL :	83
Section 03 : Etude d'une opération de financement d'un crédit d'investissement au sien de la banque BDL.....	85
3-1/ Présentation de la nature d'investissement :	85
3-1-1 : Consistance du projet	85
3-1-2 : Localisation	86
3-1-3 : Identification du promoteur.....	86
3-2/ Etudes d'opportunité et de rentabilité du projet	86

Tables des matières

3-2-1 : Opportunité du projet	86
3-3/Etude de la rentabilité du projet :	88
3-3-1 : Tableau de flux de trésorerie :	88
3-3-2 : Calculer de la VAN :	89
3-4/Le délai de récupération du capital	90
Conclusion.....	92
<i>Conclusion générale.</i>	93
<i>Bibliographie.</i>	
<i>Annexes.</i>	
<i>Table des matières.</i>	
<i>Résumé.</i>	

Résumé

La banque est l'acteur principal dans le financement de l'économie à travers la mesure en place d'une panoplie de crédit d'investissement cependant l'octroi de crédit entraîne principalement pour la banque de supporter un risque appelé risque de crédit ou risque de contrepartie, dans cette optique la banque met en place des outils ou des instruments pour limiter ce risque.

Sur le plan international les règles prudentielles sont mesurées en place sur les comités de système bancaire des risques (Bale I, Bale II, Bale III).

Mots clés

Crédit, investissement, risque de crédit bancaire, évaluation, règle prudentielle.

Summary

The bank is the main actor in the financing of the economy through the measurement in place of a panoply of credit of investment however the granting of credit entails mainly for the bank to support a risk called risk of credit or risk of counterparty, in this optics the bank puts in place tools or instruments to limit this risk.

On the international level, prudential rules are measured in place on the banking system risk committees (Bale I, Bale II, Bale III).

Key words

Credit, investment, bank credit risk, assessment, prudential rule.